

Bulletin

DU CERCLE DU LIBRE EXAMEN

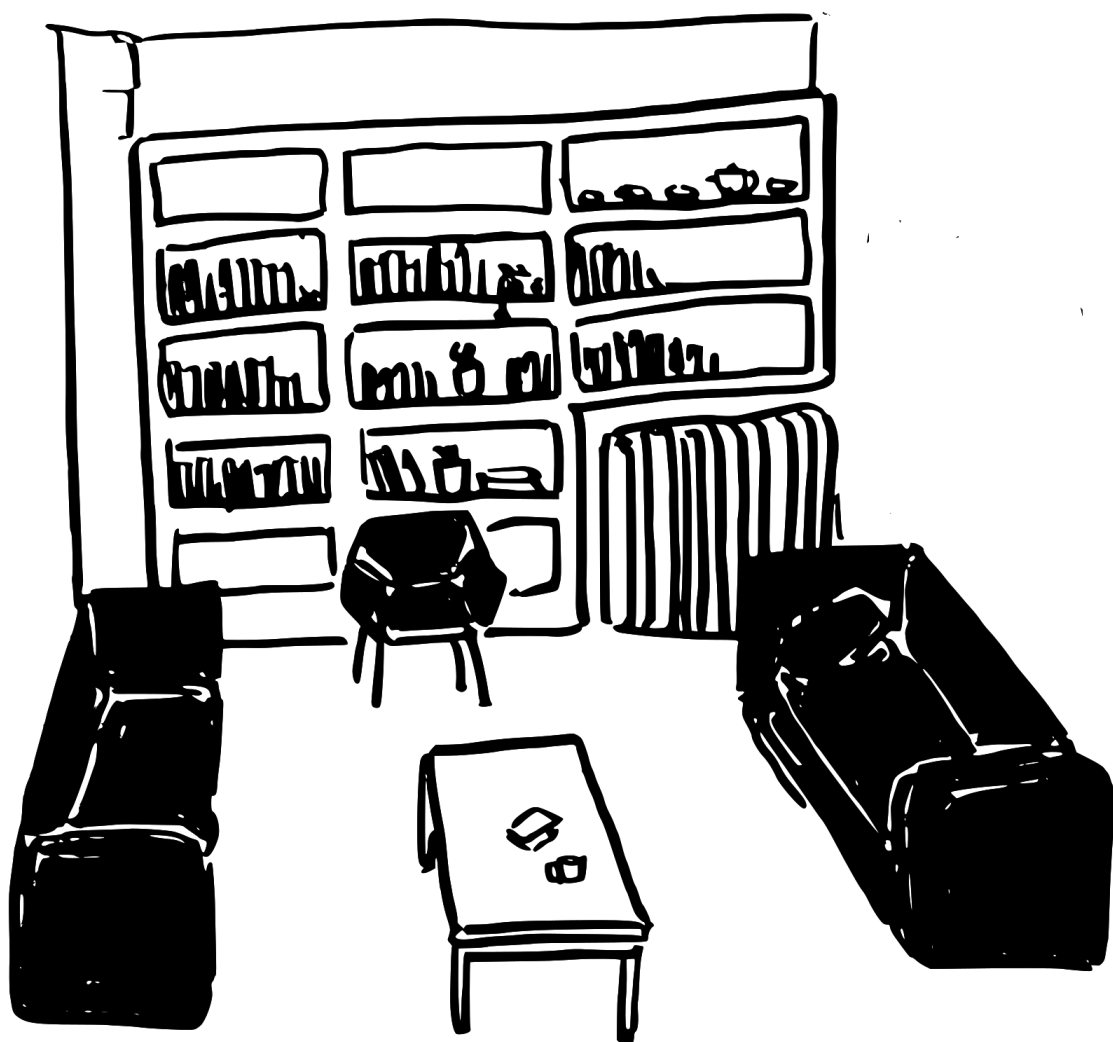


EDITION DE RENTREE 2021 - NUMERO 66

BIBLIOTHEQUE DU LIBREX

Perms chaque jour de 12h00 à 14h00 au local Librex
(bâtiment F, 4ème étage)

INAUGURATION CE LUNDI 20 SEPTEMBRE



Ouvert à tou·te·s les membres
Emprunt ou lecture sur place

SOMMAIRE

1

Edito, page 2

Présentation du cercle et du comité, page 4

Histoire du cercle du Libre Examen, page 6

Les hommes cis pensent la ville, page 12

Vers une société du Care, page 16

LGBTQI+ : lorsque le domicile ne protège plus, page 19

(S')Informer, page 22

La politique de la terreur, page 26

Bon baisers de Minsk, page 30

Law Students With Refugees et la grève de la faim des sans-papiers, page 32

Police et sécurité : sortir du simulacre, page 34

Une soirée avec les jeunes FN, page 42

Les mauvais jours finiront. Et gare à la revanche, page 46

Travaille, chope le cancer et crève, page 50

Le pluralisme en économie : les revendications de Rethinking Economics, page 58

Pourquoi les étudiant-e-s assistant-e-s en médecine font-ils grève? page 64

Interview des Ateliers Roue Libre , page 68

Présentation de As Bean & La Turbean, page 70

Les violences sexuelles : aussi à l'ULB, page 72

Rubrique culturelle, page 74

Remerciements, page 76

Edito

Le 17 mars 2020, la Belgique entrait dans son premier confinement. L'agenda médiatique était presque exclusivement réservé aux chiffres grandissants des décès et malades ainsi qu'aux nouvelles mesures énoncées par les autorités politiques et scientifiques. Les discours, tenus à la radio, dans la presse, sur les blogs et réseaux sociaux appelaient à profiter du confinement pour se retrouver en famille, pour (enfin) prendre soin de soi, se reposer, faire une pause du rythme effréné de la vie, pour méditer et même pour se trouver des nouvelles passions.

De tels discours vantant presque le confinement comme une aubaine relèvent de ce qu'on aime appeler le "romantisme du confinement".

N'oublions pas les applaudissements de 20h depuis le balcon pour le personnel de santé. Tout pour combattre "ensemble" l'indomptable Covid-19, virus "sorti de nulle part", et soutenir le gouvernement faisant de son mieux pour gérer la crise sanitaire.

Bien sûr, ces représentations ne sont pas révélatrices de la réalité et des vécus de nombreuses personnes. C'est ce que ce Bulletin, que vous tenez entre vos mains, parmi d'autres sujets divers, tente de mettre en lumière. L'une des ambitions premières du Librex est d'encourager et d'accompagner la politisation des étudiant-e-s de l'ULB, de susciter des interrogations, de l'indignation et enfin des réactions face aux enjeux sociétaux.

La crise que nous traversons est avant tout une crise écologique, une crise sociale et une crise économique. Derrière le romantisme du confinement, qui relève d'un prisme privilégié, il y a la souffrance des habitant-e-s de la rue, qui n'ont pas de logement pour se confiner; la souffrance des corps des travailleur-euse-s "essentiel-le-s" exposé-e-s directement au virus; la souffrance du personnel de santé, exploité, travaillant dans des conditions abominables à cause du manque de financements dans le secteur de la santé ; la souffrance des femmes*, personnes LGBTQI+ et enfants prisonnier-ère-s d'hommes violents; la souffrance des personnes confiné-e-s à dix dans des logements étroits; la souffrance des personnes isolées et celles qui l'étaient déjà avant; la souffrance des personnes racisé-e-s encore plus exposé-e-s aux violences policières; l'invisibilisation du travail du care et caetera .

D'autre part, des recherches détaillées dénoncent, depuis longtemps déjà, l'activité humaine liée à l'émergence du virus ainsi que le système socio-économique globalisé responsable de sa propagation rapide. La crise a mis en exergue les inégalités sociales et a exacerbé les discriminations liées au genre, à la race et à l'orientation sexuelle. Nous avons tenté, dans ce Bulletin, de creuser certaines de ces dynamiques, en variant les approches centrées sur la pandémie, les approches plus globales et celles qui sortent de sujets directement liés à ces derniers mois.

En espérant que le travail et les nombreuses réflexions de notre comité cet été, dont ce Bulletin est le fruit, vous parleront et permettront d'alimenter des discussions et débats futurs. N'hésite pas à nous rejoindre.

Elisa Veys,
rédactrice en cheffe.



PRÉSENTATION DE NOS ACTIVITÉS

Bonjour à toi et bienvenue à l'Université Libre de Bruxelles.

Cet article te présentera brièvement toutes les activités que l'on organise sur le campus et tous les avantages que l'on propose à nos membres.

Nous sommes un comité composé d'étudiant·e·s issu·e·s de diverses facultés et avons pour but principal de promouvoir le principe du libre examen au sein de la communauté universitaire, c'est-à-dire de proposer une formation critique et politique aux étudiant·e·s sur le campus via, entre autres, l'organisation de conférences, de débats et la publication de Bulletins.

Dans cette optique, au travers de ces activités, publications et de notre fonctionnement interne, nous proposons un espace propice au débat d'idées et à la réflexion, mais également une porte ouverte à l'engagement politique dans les luttes actuelles. Voici un aperçu général de nos activités, accessibles à toute la communauté étudiante:

CONFÉRENCES

Nous organisons régulièrement des Midis Librex, c'est-à-dire des conférences sur le temps du midi avec un·e invité·e sur un sujet précis. Les conférences, elles, se déroulent le soir et brassent des thématiques plus larges et permettent d'inviter plusieurs intervenant·e·s pour échanger sur des sujets divers. Nos Midis Librex et conférences sont également publiés en rediffusion sur notre chaîne Youtube. L'année passée, nous avons également créé notre chaîne de podcasts : Radio Librex. Nous y partageons des entretiens avec divers·e·s intervenant·e·s où nous abordons de nombreux sujets et enjeux.

PUBLICATIONS

En parallèle aux conférences, nous publions régulièrement des journaux sur le campus. Le Bulletin, journal du Cercle que tu tiens entre tes mains, est le fruit de la rédaction de l'ensemble du comité. Plus ponctuellement, nous publions également des Cahiers - regroupement d'articles académiques rédigés par des chercheur·se·s sur un sujet précis - et des Pour - une page d'articles courts prenant position sur des sujets d'actualité - et également des Pavés dont le premier numéro est prévu pour fin 2021.

BIBLIOTHÈQUE

Notre local, situé à l'étage du bâtiment F en face d'ULB Culture, abrite une bibliothèque où chaque membre a la possibilité d'emprunter gratuitement des livres. Tu y trouveras des livres de vulgarisation sur des thématiques actuelles (écologie, politique, etc.) ainsi que des ouvrages plus poussés traitant des luttes et rapports de domination (féminisme, antiracisme, etc.). La bibliothèque est ouverte à tou·te·s les membres du cercle. Par ailleurs, tu peux te faire membre directement sur place. La majorité des livres peuvent être empruntés gratuitement pour une durée de deux semaines.

SORTIES CULTURELLES, MANIFESTATIONS ET BALS

Notre comité organise également un bal (la fameuse Nuit Théodore Verhaegen), des sorties au musée, des visites d'exposition et t'invite à différents événements et manifestations qui ont lieu dans la ville de Bruxelles.

COMPOSITION DU COMITÉ 2021-22

Le Comité

Président : Adriano La Gioia

Vice-présidente : Ninon Ramlot

Trésorier : Mathias Perl

Secrétaire : Léa Planquart

Rédactrice en cheffe : Elisa Veys

Comité Vigilance antifasciste (CVAF) : Ninon Henry

Archives-Bibliothèque : Ulysse Nicaise

Culture : Hélène Pétré

Bal et fêtes ou Balef : Lili Jaime Tornin & Noé Wesel

Écoresponsable : Laura La Gioia

Égalité de genre : Rosalie Willaumez & Alexandre Adam

Printemps de la justice : Tam B.L.

Administratrice : Orissa Allard

Administratrice : Élise Baucher

Administratrice : Margot Dior Peelman

Administratrice : Lucie Paucar

Administratrice : Isaline Tournemenne

Administratrice : Fanny Valdiserra

Administrateur : Arthur Lambert

Administrateur : Jonathan Vandescotte

Administrateur : Lucas VanHufflen

Le comité ne serait pas complet sans ses membres coopté·e·s ! Élu·e·s lors de nos réunions du lundi soir, et non lors de l'assemblée générale de fin d'année, les coopté·e·s participent activement à la vie du cercle, organisent des activités et publient dans le Bulletin. Ils n'ont cependant pas le droit de vote.

Cooptée : Valérie Coolen

Cooptée : Zoé Dams

Coopté : Paul Servais

Cooptée : Zoé Vandenberg

Si cette brève présentation t'a convaincu·e et que tu désires rejoindre notre grande famille libre examinateur, n'hésite pas à devenir membre du Librex. Comme expliqué, en étant membre, tu pourras bénéficier de nombreux avantages : emprunter des livres à la Bibliothèque, être tenu·e au courant de nos activités via notre newsletter et bénéficier de tarifs réduits lors de nos événements. Comment s'inscrire ? Rien de plus simple : il te suffit de payer une cotisation annuelle (1€ pour les étudiant·e·s) et de remplir le formulaire d'adhésion lors de l'une de nos permanences ou sur notre site en ligne. Celles-ci auront lieu les deux premières semaines de l'année académique de 12h à 14h avenue Paul Héger, devant le bâtiment F. Le reste de l'année, il sera possible de se faire membre lors des permanences Bibliothèque organisées au local sur le temps de midi.

Pour te tenir au courant de nos différentes activités, tu peux également nous suivre sur les réseaux suivants :

Facebook : Cercle du Libre Examen de l'ULB

Instagram : @librex_ulb

Chaîne Youtube : LibrexULB

Site internet : librexulb.be

Histoire du Cercle du Libre examen

Création du cercle :

En 1909, lors d'un discours donné à l'occasion des 75 ans de l'université, l'université libre de Bruxelles adopta le libre examen comme principe fondamental. C'est une cinquantaine d'années plus tôt que Théodore Verhaegen, fondateur de notre Alma Mater, évoquait le concept de liberté d'examen pour la première fois en public, reflétant la volonté des pères fondateurs de l'ULB : proposer un enseignement libre, en s'éloignant des doctrines et dogmes caractéristiques de l'enseignement catholique.

« Examiner, en dehors de toute autorité politique ou religieuse, les grandes questions qui touchent à l'homme et à la société, sonder librement les sources du vrai et du bien, tel est le rôle de notre université, telle est aussi sa raison d'être » (Th. Verhaegen, 1854).

Néanmoins, le Cercle du Libre Examen n'est créé qu'en 1928, faisant suite à une période d'engagement politique qui suivit la Première Guerre mondiale. Dès sa création, le

Cercle se présente comme un lieu de réflexion et de débat ouvert à toutes et à tous, afin de promouvoir le libre examen au sein de l'université.

L'avant-guerre : fin des années 1930

Le début des années 1930 se caractérise par un contexte politique international mouvementé, situation qui permit aux membres du Cercle d'allier non seulement vie étudiante et engagement, mais aussi une activité de résistant. e pour certain-e-s d'entre eux.

Une des figures prééminentes de cet engagement, Léo Moulin, président du Comité 1930-31, fut arrêtée en Italie fasciste pour propagande hostile au régime. La population estudiantine se retrouva unie dans son soutien à Léo Moulin, voulant affirmer les principes chers à leur université. Il s'avéra que le tribunal italien avait considéré le Cercle du Libre Examen comme une « organisation subversive ». Le Recteur M. Smets vint représenter l'accusé et s'avança pour défendre les valeurs de notre université, per-

mettant au président de n'être condamné qu'à deux ans d'emprisonnement, qui furent d'ailleurs réduits par la suite.

On peut noter le soutien du Cercle du Libre Examen, ainsi que de l'A.G. étudiante et des divers cercles politiques de l'ULB aux antifranquistes lors de la Guerre d'Espagne. En particulier, Pierre Brachet, docteur en droit de la promotion 1933, trouva la mort à Madrid le 11 novembre 1936 en luttant contre le régime de Franco. La mort de Brachet eut un fort impact sur la communauté estudiantine de l'ULB. Fin 1937, une dizaine d'étudiants se rendirent en Espagne pour distribuer les fonds récoltés par l'Association Générale des Étudiants. Ils créèrent à leur retour le Comité Estudiantin d'Aide à l'Espagne Républicaine. C'est également en septembre 1937 que se forma le 14e bataillon, regroupant en son sein les volontaires internationaux de nationalité belge ainsi que des camarades espagnols, groupe qui prendra ensuite le nom de « Bataillon Pierre Brachet ».

1937 est aussi l'année où les Ca-

hiers du Libre Examen virent le jour, initiative faisant suite à la formation d'un Comité de vigilance antifasciste (CVAF) 3 ans plus tôt. Ce projet, lancé par Carmen Boute et Charles Dossogne, permit d'une part au Cercle de diffuser le principe du libre examen, notamment en s'affirmant antifasciste et attaché à la paix en Europe. D'autre part, les Cahiers permirent aux étudiant·e·s — et éventuellement aux enseignant·e·s — d'exprimer leurs opinions sur les sujets les plus divers. Ainsi, les Cahiers vinrent combler un vide à l'ULB puisqu'aucun organe ne reflétait la vie intellectuelle de l'ULB à l'époque. Le premier Cahier publié contenait d'ailleurs un des premiers écrits du futur prix Nobel de Chimie, Ilya Prigogine, alors membre du comité du Libre Examen.

Par la suite, en novembre 1938, naît

« périclisse le monde s'il ne peut se construire sur la justice, la tolérance la commune égalité de tous les hommes, sans distinction de classe et de conviction »

Robert Leclercq, successeur de Jean Burgers au groupe G

le Bulletin d'Information du libre examen qui est à l'époque un supplément gratuit des Cahiers. Ce n'est qu'après que le bulletin deviendra une publication à part entière. Le premier Bulletin fût rédigé par Jean Burgers, qui fonda également « Le Jeudi ». Ces multiples publications reflètent de la tension de l'époque entre un libre examen neutre et un libre examen engagé. En effet, alors que les Cahiers s'identifient à un lieu de débat ouvert à toute opinion, « Le Jeudi » se voulait plus revendicatif et polémique.

Seconde guerre mondiale : l'Université ferme ses portes

Le 24 novembre 1941, après avoir fermé puis rouvert les portes de l'Université, le CA de l'ULB décida unanimement de suspendre les cours pour une durée indéterminée, refusant de se soumettre à la volonté des nazis. Certain·e·s étudiant·e·s furent accueilli·e·s dans d'autres universités belges, et la tenue de cours secrets se mit en

place pour venir en aide aux étudiant·e·s de l'ULB.

Jean Burgers et Richard Altenhoff, étudiants du Cercle du Libre Examen, rejoignirent la Résistance, formant alors le Groupe G aux côtés de nombreux autres étudiant·e·s. Ces deux résistants, aujourd'hui célèbres, furent respectivement pendus et fusillés pour leurs idéaux.

Le Groupe G restera la figure emblématique de la résistance universitaire au sein de l'ULB, bien qu'il ne fût pas le seul groupe de résistance qui en soit issu. Sa particularité se trouvait principalement dans sa manière de préparer ses sabotages et dans son esprit scientifique et prévoyant. Un réseau national d'environ 3000 femmes et hommes vit le jour afin d'obtenir le plus d'informations possible, et permit de définir les opérations qui étaient à la fois les plus destructrices pour les Allemands et les moins risquées pour les Alliés.

Étudiant·e·s, professeur·e·s, assistant·e·s, citoyen·ne·s ordinaires, joignirent leurs connaissances et organisèrent la fameuse Grande Coupure du 15 janvier 1944. Une trentaine de pylônes soigneusement choisis sur tout le territoire national furent abattus, coupant l'approvisionnement des usines allemandes. L'Allemagne perdit ainsi plus de 10 millions d'heures de travail.

Si cette résistance issue de l'ULB réussit à être exceptionnellement efficace face à l'opresseur nazi, ce fût au prix de nombreuses pertes au sein de sa communauté. C'est aussi pour cela que la vigilance du Cercle vis-à-vis de l'extrême droite s'est voulue forte tout au long de son histoire.

Après-guerre : le Cercle prend position

L'époque d'après-guerre se distingua par un optimisme commun, où libéraux, socialistes et communistes étaient provisoirement unis par l'idéal d'une lutte contre les totalitarismes. Ce contexte fut propice à la promotion du Cercle, qui devint progressivement de plus en plus important au sein de l'université. Dans un contexte de scientisme et de profonde croyance en l'écroulement de la religion grâce à l'impact de la science, l'adhésion au principe de libre examen se re-

trouva plus que jamais au centre de la vie ULBiste. Il était en effet nécessaire d'adhérer à ce principe pour exercer une quelconque fonction dans la communauté étudiante. Cela prit parfois des proportions inattendues. Ainsi, cet engagement ne concordant pas avec la confession catholique, le président du Cercle du Libre Examen et la vice-présidente de l'A.G., s'étant mariés à l'église pour satisfaire leurs parents, furent priés de remettre leur démission. (Anecdote datant des années 50)

Le Cercle, déterminé à exploiter sa notoriété grandissante, prit position sur de nombreux sujets, notamment le racisme et les discriminations des étudiant·e·s étrangers. En 1950, suite aux manifestations menées par la professeure Lucia de Brouckère, le Cercle du Libre Examen et l'A.G. étudiante affirmèrent leur ferme opposition au retour de Léopold III. Le Cercle défendit également les époux Rosenberg, suspectés d'espionnage nucléaire au profit de l'U.R.S.S., en envoyant une lettre au président des États-Unis Harry Truman. Cette dernière prise de position avait essentiellement pour but de sensibiliser les étudiant·e·s.

Cependant, en 1956, deux manifestations opposées furent organisées le même jour, l'une pour condamner le « colonialisme » anglo-français, l'autre pour condamner l'invasion soviétique de la Hongrie. Une nouvelle fois, le Cercle était divisé par des engagements idéologiques divergents. Un nouveau clivage politique éloignait la lutte anticléricale des esprits et l'empêchait de rester un centre philosophique unanime.

Golden Sixties

Au cours des années 60, le comité



du Cercle invita de plus en plus d'intellectuel·le·s à participer à ses Cahiers, réduisant les contributions des étudiant·e·s. Il en vint également à remettre en question sa neutralité. En effet, cette notion était utile pour prévenir les conflits entre libéraux, socialistes et communistes, mais une conception plus radicale devait émerger pour s'adapter au contexte de l'époque. D'après les mots de Marc Meurrens « Le libre examen n'est pas neutre », et, selon Philippe Vienne « Il ne saurait rester indifférent à ce qui se passe à tous les niveaux du politique et du social qui l'entoure, il doit prendre position ». Le nouveau défi était donc de concilier libre examen et engagement.

Le Cercle participa notamment en 1967 à la création d'un Comité de défense de la démocratie en Grèce, alors sous la dictature des colonels. La même année, Le Cercle voulut organiser un cycle de conférences sur la guerre du Vietnam. Cependant, suite à des incidents qui éclatèrent lors de la première conférence, le Cercle se retira du projet.

Le 13 mai 1968, le comité organisa un rassemblement pour protester contre la dictature des colonels en Grèce. C'est à la fin de cette entrevue qu'une assemblée de centaines d'étudiant·e·s se forma afin d'organiser l'occupation de l'auditoire Paul-Émile Janson. Ce mouvement dura 47 jours, marquant le début du Mai 68 bruxellois. Le Cercle du Libre Examen prit part aux travaux de réforme de l'université qui suivirent. Cependant, mis à part l'occupation du Janson, il est étonnant de constater que le Cercle ne s'est que très peu intéressé aux événements de Mai 68.

Années 70 : Affaire du Cercle des Nations

Le comité, s'insérant dans un contexte d'antagonisme entre divers mouvements de gauche et d'extrême gauche, était perçu comme l'un des rares endroits ouverts à la discussion, particulièrement pour les étudiant·e·s étranger·e·s qui n'avaient pas d'autre espace de dialogue. Le Cercle passa alors à l'action en menant l'offensive contre le socialiste flamand Vranckx, ministre de la Justice de l'époque. La « Solidarité Étudiants Étrangers », une sorte d'assurance mutuelle, fut créée pour contourner

les restrictions récemment imposées.

L'affaire du Cercle des Nations est la grande affaire des années 70. En face de l'ULB, dans un club huppé nommé le Cercle des Nations, un groupe de sympathisants de la junte militaire au pouvoir en Grèce organisa en avril une soirée célébrant le troisième anniversaire de la prise de pouvoir des colonels grecs. Le Cercle du Libre Examen, s'étant déjà investi dans des manifestations, publications et autres événements en soutien aux démocrates suite au coup d'État en Grèce, appela à manifester pacifiquement devant le bâtiment.

Lorsque des individus s'en prirent à coups de lancers de bouteilles aux quelques agents de police qui gardaient le bâtiment, ces derniers appelèrent des renforts. Au vu de la violente répression policière dont les passant·e·s, médecins et étudiant·e·s furent indistinctement la cible, le campus fut transformé en champ de bataille pendant plusieurs jours. La provocation venant des suppôts des colonels, exigeant la rupture des relations diplomatiques, n'aboutit finalement pas. Finalement, seuls la rupture des relations culturelles et le rappel du chargé d'affaires furent mis en place.

En 1971 parut le Cahier « Répression », dans lequel des explications vinrent éclaircir cette vive répression qui « se manifeste systématiquement dès que les valeurs traditionnelles sont remises en cause ». (Cahiers, XXIVe série n° 1)

Vers la fin des années 70, le Cercle du Libre Examen se joignit au docteur Willy Peers dans son combat pour la dépénalisation de l'avortement en Belgique. L'engagement du Cercle quant à cette thématique se traduisit par la publication du Cahier sur la « Condition féminine » en 1972, avec, entre autres, un témoignage bouleversant de l'avocate Gisèle Halimi.

Parallèlement, un grand colloque sur les pays de l'Est fut organisé en 1977, en rassemblant des représentants de l'ensemble de la dissidence démocratique. Une page entière du journal « Le Monde » fut consacrée à l'évènement, ce qui souligne l'impact important qu'eût le colloque au niveau international.

Années 80 : Contestation politique

À travers diverses situations concrètes (telles que l'Affaire Graindorge), le comité fut amené à développer une meilleure connaissance de la justice pénale dans les différentes étapes d'un « trajet individuel » du client potentiel de la justice. Les différentes collaborations qui aboutirent à la publication de Cahiers permirent de mettre en exergue certains dysfonctionnements de la justice, tels que le conservatisme, le manque de moyens, les mauvaises conditions de détention, et bien d'autres. Comme le souligne Philippe Vienne, ce mouvement nous amène à une réflexion sur les frontières floues entre contestation politique et criminalité.

« Les membres du Groupe G ont appris que si l'action est tout, elle n'est rien sans la pensée. L'action n'est donc pas l'excuse de tout. »

Auteur inconnu.

Selon le témoignage de Stefan Verschuere, président du Cercle entre 1983 et 1985, les autorités de l'ULB semblaient s'interroger sur le militantisme parfois agressif dont faisait preuve le Cercle. Les membres du comité avaient en effet de plus en plus de mal à s'accorder sur l'interprétation à donner aux événements, craignant que des positions trop radicales ne marginalisent le Cercle.

Faisant suite à des réflexions qui occupèrent le Cercle sur la question des frontières imprécises de la légalité, un Cahier fut publié en 1986 sur la question de la liberté de la presse. Plusieurs problèmes au sein de la RTBF furent mis en évidence, comme les nominations politisées ou encore les problèmes de liberté d'expression.

Années 90 : Politique internationale et retour aux fondements

Les comités se succédant durant les années 1990, se sachant inclus dans une institution respectée en partie pour sa neutralité, craignaient qu'un engagement trop orienté ne les prive de leur crédit ou d'une partie de leur audience. C'est ainsi que le Cercle prit posi-

tion le plus nettement possible sur base de principes qu'ils tenaient pour universels : respect des droits de l'homme, rejet de l'argument d'autorité, etc. Les activités du Cercle du Libre Examen, « empreintes d'une très nette tendance progressiste » selon Eric Mercenier, président du comité 1993-94, se multiplièrent d'année en année, proposant ainsi en 1991 une semaine d'action et de réflexion contre le racisme, puis en 1993 une semaine consacrée à la lutte contre l'exclusion sociale.

Il était en effet primordial pour le Cercle de proposer aux étudiant·e·s la possibilité de rencontrer des spécialistes sur des sujets de politique internationale, l'information disponible dans les canaux traditionnels étant souvent biaisée. Le Cercle s'engagea plus concrètement dans le soutien aux étudiant·e·s de l'ex-Yougoslavie, et participa à la Création de la coordination « Agenda pour la paix », un mouvement ayant pour but de faire pression sur l'Union Européenne afin d'exiger un engagement plus important de sa part.

Par ailleurs, le Cercle du Libre Examen s'interrogea plus profondément sur ses fondements au travers de publications, conférences et événements liés à la question de l'articulation entre religion et pouvoir. Le Cahier « Religions et États, les liaisons dangereuses » fut ainsi publié en 1995. On peut en effet remettre en question certaines attitudes « franchement intolérantes professées en d'autres temps », selon Philippe Vienne (secrétaire aux publications du Cercle du Libre Examen 1997-1998), qui étaient de déclarer que « l'ULB n'est pas faite pour les étudiants chrétiens ».

Ainsi, le Cercle du Libre Examen se revendiquait anticlérical et rationaliste depuis ses débuts. C'est selon ces valeurs fondatrices que le



Cercle s'opposa au dogmatisme supposément professé à Louvain ou ailleurs, et insista sur la démarche scientifique. Faisant preuve encore une fois de son engagement et menant des actions concrètes en lien avec ses réflexions sur la religion, le Cercle s'opposera aux visites de 1994 et 1995 du pape Jean-Paul II en Belgique. Il participa ainsi à la création de la Liaison pour l'autonomie des personnes qui planifia les mouvements protestataires contre le pape. La Liaison couvrit Bruxelles de l'affiche « Contre le SIDA : la capote, pas la calotte », et orchestra de nombreuses autres activités, notamment le grand pique-nique « En mai fais ce qu'il te plaît ». La visite fut finalement annulée, mais le comité décida de maintenir ses événements, décidant que leur message ne perdait pas de sa pertinence.

Années 2000 : Digitalisation

Le début du second millénaire fut marqué par l'explosion du web qui permit au Cercle de se moderniser, d'accroître sa visibilité, mais aussi de faciliter les contacts et échanges internationaux.

Ainsi en 2004, le Cercle se préoccupa de la situation tunisienne en organisant d'abord une conférence intitulée « La démocratie en Tunisie : c'est pour quand ? » avec Radhia Nasraoui et Nejib Chebbi, suivie de nombreux articles sur le thème de la démocratie, le tout couronné par un Cahier dédié à la Tunisie. Par ailleurs, l'ambassade de Tunisie refusa d'y écrire un article, faute d'avoir eu « les autorisations requises », ceci surtout après les relations mouvementées du Cercle avec l'attaché culturel. Le comité maintint d'étroites relations avec les premiers conférenciers s'étant exprimés sur le thème de la démocratie en Tunisie, et les comités successifs continuèrent de traiter du sujet jusqu'après les révolutions tunisiennes de 2010. On peut citer notamment une carte blanche signée par le président du cercle ayant pour titre « Qu'allaient faire les parlementaires PS en Tunisie ? » qui fut publiée dans le journal Le Soir en 2005, ou encore l'émission de la RTBF « Questions à la une » du 29 novembre 2006 intitulée « La Tunisie : le pays proche ? » suggérée par le Cercle.

Ensuite, la crise économique de

2008 suscita de nombreuses réflexions quant à notre système économique et à l'Union Européenne. Le Cercle organisa en avril 2012 une conférence sur l'origine de la crise économique et des possibles solutions pour en sortir, suivie en novembre d'une conférence traitant du lobbying au sein des institutions européennes, qui remplira l'auditoire Chavanne. Le sujet sera finalement clôturé en novembre 2013 par une conférence sur les questions de la réforme des structures bancaires et L'Europe sociale, une utopie ?

Lors de cette décennie apparaissent également des questions sur la liberté d'expression avec, entre autres, la conférence organisée sur le thème de la liberté d'expression, introduite par la projection du film du controversé Olivier Mukuna, Est-il permis de débattre avec Dieu-donné ?, et modérée par le vice-recteur Marc Van Damme, ce qui provoqua l'affrontement entre militant·e·s pro- et anti-israéliens. La montée progressive de « l'irrationnel » et de « l'obscurantisme » fut également mise à l'ordre du jour.

Plus récemment, le Cercle s'intéressera aux questions de la domination et des discriminations, principalement sexistes et raciales. C'est dans ce cadre que le dossier « Devrions-nous tous être féministes ? » voit le jour en 2007. Le comité se préoccupe plus que jamais du Droit des Femmes en perpétuant la tradition de la grève du 8 mars et en multipliant les productions écrites comme orales liées à cet enjeu, avec notamment des Midi-Libre (Conférence à format court) tels que « l'homme voit-il la femme comme un objet ? » Le comité de cercle cherche également à remettre en question son fonctionnement interne, notamment grâce à la « Charte Genre » récemment établie en 2020. De même, le Cercle s'exprimera à de nombreuses reprises contre les violences policières ainsi que sur la question du racisme institutionnel en participant à diverses manifestations.

De même, le comité continua son engagement contre le fascisme à travers des conférences et des articles, mais aussi avec des événements symboliques comme un « Hommage à la mémoire perdue », qui visait à se rassembler pour réagir aux résultats des élections légis-

slatives fédérales belges de 2019, élections qui marquèrent une montée fulgurante de l'extrême droite en Belgique.

Les comités de ces dernières années se montreront engagés non seulement dans la cause écologique avec la conférence Une stratégie de l'écologie sociale et en participant régulièrement aux marches pour le climat, mais aussi dans la surveillance de masse avec une conférence intitulée La surveillance de masse nuit-elle à la démocratie ? dans le cadre de la semaine sur la surveillance en février 2019.

Et aujourd'hui ?

C'est le refus de l'argument d'autorité qui a permis au Cercle de posséder aujourd'hui une histoire riche et passionnante. Ces actions qui ont motivé tant de sacrifices reflètent l'investissement qui a animé ses membres au cours du siècle précédent. Cette remise en question permanente doit rester un moteur de notre engagement contre le fascisme, le totalitarisme, le sexisme et l'obscurantisme.

Notre génération se doit de se révolter contre les injustices qui persistent de nos jours.

Être libre-exaministe, c'est s'informer, éveiller notre conscience et apprendre à écouter, pour ensuite parler et s'engager concrètement sur des enjeux actuels, au sein et en

dehors de notre microcosme universitaire. Dans un contexte de crise sociale, écologique et économique, nous ne pouvons plus nous permettre de rester neutres.

En guise de conclusion, il nous a semblé judicieux de vous partager cette citation :

« Le libre examen, c'est être emporté par une vague, c'est un petit quelque chose en plus que le prêt-à-porter moral dont on habille la conscience dans d'autres institutions.

C'est pouvoir conjuguer le dialogue, la réflexion, le regard critique, la passion, l'idéal et son émancipation personnelle avec un engagement concret, où que ce soit pourvu que cet engagement soit en concordance réelle avec notre désir de construction du monde, nos échafaudages toujours provisoires de neurones et de passion, mués en des actions qui nous élèvent. »

Philippe Vienne

**Isaline tournemene
& Gulliver van essche**

C'est le refus de l'argument d'autorité qui a permis au Cercle de posséder aujourd'hui une histoire riche et passionnante. Ces actions qui ont motivé tant de sacrifices reflètent l'investissement qui a animé ses membres au cours du siècle précédent. Cette remise en question permanente doit rester un moteur de notre engagement contre le fascisme, le totalitarisme, le sexisme et l'obscurantisme.

Notre génération se doit de se révolter contre les injustices qui persistent de nos jours.

Être libre-exaministe, c'est s'informer, éveiller notre conscience et apprendre à écouter, pour ensuite parler et s'engager concrètement sur des enjeux actuels, au sein et en dehors de notre microcosme universitaire. Dans un contexte de crise sociale, écologique et économique, nous ne pouvons plus nous permettre de rester neutres.

Les hommes cis pensent la ville

Je ne me sens pas la bienvenue dans la rue. Elle n'est qu'un lieu de passage pour moi, où je peux m'orienter grâce aux noms de rue majoritairement masculins (seules 6% des rues de Bruxelles portent le nom d'une femme) [1] ou passer devant des vitrines recouvertes de publicités sexistes. Je peux également constater la présence d'urinoirs masculins sans équivalent féminin à proximité, ou découvrir l'histoire nationale à travers des statues d'hommes. Évidemment, ce n'est qu'une infime partie des diverses possibilités qui s'offrent à moi, étant donné que je pourrais aussi me faire insulter, agresser ou violer.

Ce premier constat part du fait que les villes sont imaginées, dessinées, construites et gérées par des hommes [2] (architecture, urbanisme, construction, mobilité, transports et politique sont des secteurs majoritairement masculins). Depuis des siècles, des femmes ont posé l'hypothèse que les hommes occupent les espaces publics parce que tout y est pensé pour eux, alors que les spécificités des femmes et des minorités de genre sont très peu prises en compte lors de l'élaboration urbaine. Le premier exercice connu de création imaginaire de ville féminine remonte au XVe siècle, avec un écrit de Christine de Pizan, *La cité des dames*. L'utopie de ce récit est d'imaginer une ville entièrement construite et habitée par des femmes. Bien que l'ouvrage amène peu ou pas d'éléments concrets relatifs à ce que les femmes auraient voulu voir dans une ville, cette réflexion féministe ouvrit la

réflexion sur les fonctions de l'espace public.

Depuis les années 50, la ville se construit sur des schémas d'organisation spécifique. L'activité professionnelle étant à l'époque majoritairement occupée par des hommes, l'organisation de l'espace s'est calquée sur les besoins de ses utilisateurs presque exclusivement masculins. En effet, les femmes furent historiquement confinées dans les espaces privés (ou dans les espaces publics concernant le ménage et les autres tâches domestiques). En plus de cette première dimension d'occupation, nous retrouvons la dimension de propriété. Le territoire privé qu'occupent les femmes est souvent la propriété des hommes, alors qu'eux profitent également de l'espace public, propriété collective. Bien qu'on puisse penser que les femmes se trouveraient à minima protégées au sein de cet es-

pace qu'elles occupent, c'est en son sein que s'opèrent les violences conjugales. Selon des chiffres du Conseil de l'Europe, la proportion de femmes ayant subi des violences de la part d'un partenaire (en ce compris le harcèlement) atteindrait les 45%. [3]

Au début du XXe siècle, la démocrate sociale Lily Braun inventa le concept de « maison à cuisine unique », un modèle réformiste de logements urbains, où une cuisine centrale gérée au sein d'un immeuble à plusieurs logements remplace les cuisines particulières de chacun. Sur l'idée de base de la libération de la femme des tâches ménagères, cette idée pouvait permettre aux femmes de se consacrer à d'autres activités, ainsi que leur donner l'opportunité de faire partie d'un réseau social de femmes. En effet, cette proximité entre femmes pouvait dissuader un agresseur, car elles étaient non

seulement plus susceptibles d'en parler, mais les actes de violence étaient également plus facilement vus et entendus au sein de ce bâtiment commun.

L'architecture constitue donc une partie de la réponse au problème qu'est la violence conjugale. Une gestion collective de certains espaces ainsi qu'une répartition des espaces à l'intérieur des logements constituent un soutien à l'indépendance des femmes. On peut dès lors s'interroger sur les actuelles pièces uniques salon-salle à manger avec un coin cuisine, et l'impact que ce type d'espace a sur la répartition des rôles dans le couple.

Une fois sorti·e·s de ce premier espace que constitue le logement, qu'en est-il de la rue et des moyens à notre disposition pour l'arpenter ? Le trottoir lui-même n'est pas pensé pour pouvoir se déplacer avec une poussette ou un sac de courses dans chaque main. Dès lors que l'on considère que les femmes sont plus souvent chargées que les hommes, qu'elles assurent plus souvent le transport des enfants, des courses, qu'elles sont les principales utilisatrices des poussettes, un espace plus mixte ne peut passer que par l'élargissement des trottoirs. De plus, les trottoirs étroits nous obligent à nous décaler pour laisser passer un homme ou à changer de trottoir dès qu'un danger est perçu.

En outre, l'accès aux lieux de travail pour les femmes se fait notamment grâce aux transports en commun. Dans l'ensemble de l'Union européenne, c'est 59% des femmes qui utilisent quotidiennement les transports en commun, contre 42% des hommes[4]. Cependant, l'investissement professionnel des femmes n'est pas facilité par la distance entre les différents lieux de leur vie quotidienne. Étant donné que ce sont majoritairement les femmes qui s'occupent des enfants ou de leurs parents dépendants, un regroupement des fonctions de la vie quotidienne sur un même espace (lieux d'habitat, services de garde des enfants, restaurant ...) pourrait multiplier le temps et l'énergie que les femmes peuvent consacrer à leurs projets professionnels propres. Au-delà de cette question d'accès, la quantité

de garderies et institutions pour personnes handicapées ou âgées reste insuffisante, impliquant la garde de ces personnes. Les systèmes de transport ayant été pensés pour répondre aux besoins du working man typique, nous nous devons de repenser cette vision afin de l'adapter aux femmes, mais aussi aux sans-abris, aux seniors, aux travailleur·euse·s du sexe, etc.

La question des déplacements nous dirige logiquement vers la sécurité des femmes (ainsi que des personnes LGBTQIA+) dans l'espace public et de leurs circulations au sein de la ville. Le harcèlement de rue n'est un secret pour personne et rappelle aux femmes qu'elles ne sont que des proies dans un espace qui ne leur appartient pas. C'est pourquoi un réel travail est à faire sur l'éclairage de rue, la facilité d'accès à des transports en commun ou encore les aménagements autour et dans les stations de métro.

La violence de la rue ne s'adresse pas qu'à celles qui la traversent, mais avant tout à celles qui l'occupent. Les femmes sans-abris constituaient 10 à 30% de la population sans-abri en 2017 en Belgique [5] (selon la définition et la méthode de récolte des données retenues), mais leur tendance à l'invisibilisation tend également à la sous-estimation de leur nombre. En effet, les femmes à la rue se cachent davantage afin de dissimuler leur féminité et éviter des violences sexuelles potentielles. De plus, les femmes sont les plus touchées par la précarité du logement, de par les discriminations croisées[6], mais aussi du fait d'une éventuelle situation de monoparentalité (plus de 2/3 des familles monoparentales sont des femmes). Il est primordial de prévenir la perte de logement pour les femmes victimes de violence en leur proposant des maisons d'hébergement spécialisées, pour elles et leurs enfants, et ce indépendamment de leur situation administrative.

L'usage de l'espace public est un miroir de la domination masculine .

L'usage de l'espace public est un miroir de la domination masculine. De ce fait, Yves Raibaud a étudié la construction de terrains multisports et de skate parks sur le territoire de la communauté urbaine de Bordeaux. Ces espaces sont fréquentés quasi exclusivement par les jeunes hommes, ce qui constitue un signal assez clair en termes de symbolique et d'impact visuel. Raibaud évalue en effet que 85% du budget pour les équipements publics dans le cadre des politiques publiques prioritaires sont destinés aux hommes[7]. Ainsi, les filles, femmes et minorités de genre ont moins de lieux de pratique sportive, et donc un accès inégal de par une inégale redistribution de l'argent public. Au lieu de construire des skate parks, des terrains de pétanque et des terrains de football, il serait par exemple plus opportun de construire des gymnases ou salles multisports. Cet investissement disproportionné ne va pas sans rappeler aux femmes que la rue ne constitue pour elles qu'un espace de transit et qu'elles ne sont pas invitées à s'y arrêter. En effet, même lorsque les équipements sont mixtes et en extérieur, les femmes s'y attardent plus rarement et craignent les agressions physiques et verbales. Les hommes, quant à eux s'arrêtent, discutent et profitent des équipements sportifs en s'appropriant l'espace.

La représentation par les femmes de la ville en tant que territoire mixte passe inévitablement par l'éducation. Les collages « protéger vos filles éduquez vos fils » qu'on peut observer sur les réseaux sociaux ou dans les rues de Bruxelles sont symptomatiques d'une prise de conscience globale. Il est crucial que l'éducation soit dirigée non seulement vers les filles, mais surtout vers les jeunes garçons. Tandis que les filles sont surprotégées, les médias relatent rarement les agressions quotidiennes ou violences conjugales, préférant mettre en avant les agressions « choc ». Cette représentation du viol « dans une rue sombre, par un inconnu » perpétue l'invisibilisation des agressions quotidiennes dans l'espace public. Par ailleurs, c'est grâce à la féminisation des métiers de construction et de conception des villes que l'introduction d'une mixité pourra être réalisée dans les espaces urbains.

Si le sujet vous intéresse, vous pouvez retrouver dans le Bulletin de rentrée 2020-2021 l'article « Les femmes de nos rues » par Elisa Fontaine, pour une approche centrée notamment sur l'invisibilisation du sans-abrisme et de la précarité. Par ailleurs, Apolline Vranken, militante féministe, architecte de "L'architecture qui dégenre" et autrice de « Des béguinages à l'architecture féministe », interroge les rapports de genre matérialisés dans l'habitat. Notamment par le biais des « Journées du Matrimoine », son projet est de mettre en valeur le travail et la contribution des femmes à l'héritage culturel et architectural belge. La 3e édition de cet évènement se tiendra du 24 au 26 septembre 2021 à Bruxelles.

La conception d'une ville féministe ne peut se faire qu'à travers un large éventail de modifications. Tant au niveau décisionnel que représentationnel, c'est toute l'organisation de l'espace qui doit être revue. Un changement de symbolique au niveau des publicités, statues, noms de rue ou aménagements urbains nécessite des impacts concrets et mérite notre attention. Nous devons accepter de revoir nos schémas urbanistiques classiques et changer nos mentalités, ainsi que soutenir une prise de pouvoir plus égalitaire au niveau urbanistique.

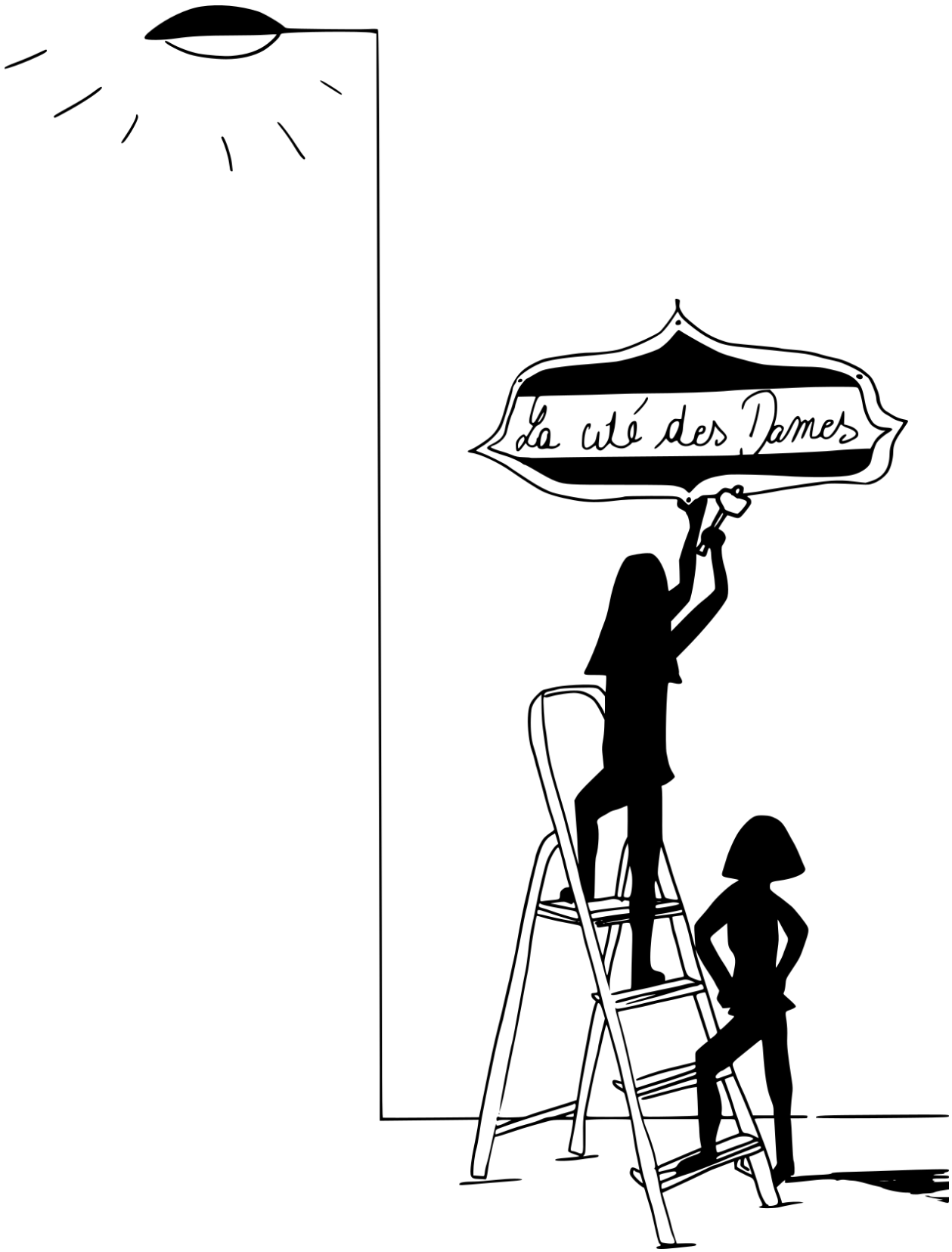
Femmes, personnes des minorités de genre et sexuelles, la rue est à nous.

Isaline Tournemene

1. Wikipedia contributors. (2021, 19 mars). Liste des voies de Bruxelles se référant à un nom de femme. Wikipedia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_voies_de_Bruxelles_se_r%C3%A9f%C3%A9rant_%C3%AO_un_nom_de_femme
2. A chaque fois que les hommes sont mentionnés dans cet article, je me réfère en grande majorité aux hommes cisgenres
3. Chiffres sur la violence conjugale. (2015, 18 novembre). Amnesty International Belgique. <https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/les-violences-conjugales/article/chiffres-violence-conjugale>
4. Fanny Colard. (2018). Femmes et transports en commun : des parcours de combattantes ? Femmes prévoyantes. <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2018/12/transports-en-commun-WEB.pdf>
5. Julie Gillet. (2017). Sans-abrisme au féminin : enjeux et réalités. Femmes prévoyantes. <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/12/Analyse2017-Sans-abrisme-feminin.pdf>
6. sexisme, racisme, classisme, etc.
7. L'usage de la ville par le genre. (2011). Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine. <https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2017/02/usagedelavilleparlegenre.pdf>

Sources:

- Mazin, C. (2019, 3 mars). Urbanisme Qu'est-ce que serait une ville féministe ? L'Insoumission Hebdo. <https://www.linsoumissionhebdo.fr/urbanisme-quest-ce-que-serait-une-ville-feministe/>
- Mathilde Collin. (2012, novembre). Petit répertoire des réflexions féministes sur l'urbanisme. Le chaînon manquant. https://lechainonmanquant.be/analyses/reflexions_feministes.html
- Legrand, M., & Legrand, M. (2018, 29 mars). Sans-abrisme et féminisme : des enjeux à croiser. Alter Echos. <https://www.alterechos.be/sans-abrisme-et-feminisme-des-luttes-a-croiser/>
- Julie Gillet. (2017). Sans-abrisme au féminin : enjeux et réalités. Femmes prévoyantes. <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/12/Analyse2017-Sans-abrisme-feminin.pdf>



vers une société du *care*

« Les gens vulnérables n'ont rien d'exceptionnel »

Patricia Paperman

C'est dans les années 80 que Carol Gilligan, philosophe et psychologue américaine, utilise pour la première fois le mot *care* pour expliquer les différences de conception de la morale entre les hommes et les femmes. Les femmes, en raison d'un conditionnement sexiste, seraient plus susceptibles de poser un choix moral en tenant compte d'autrui, en opposition aux hommes qui accorderaient une plus grande importance à la justice et à la loi.

Quelques années plus tard, Joan Tronto expliquera que le *care* n'est pas spécifique aux femmes, mais qu'il relève plutôt de celles et ceux

dont l'activité consiste à apporter une réponse concrète aux besoins des autres : travail domestique, de soin, d'éducation, de soutien, d'assistance. Selon elle, le *care* comprend « tout ce que nous faisons pour maintenir en état, pour préserver et pour réparer notre monde, de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible ».

Les tentatives de traduction en un seul mot ne parvenant à englober tous les aspects du *care*, le terme anglais a été conservé dans les textes francophones. Les métiers du *care* ne sont donc pas uniquement les métiers du secteur de la santé. Ils comprennent également les agent·e·s de nettoyage, employé·e·s en maison de retraite, hommes et femmes de chambre, aides à domicile, caissier·e·s, vendeurs·euses, éboueurs·euses, livreurs·euses, etc.

Travailleurs·euses du *care*, entre dépendance et dévalorisation

Habituellement, nous ne voyons pas les travailleurs·euses du *care*. Tout d'abord parce que le *care* idéal est discret, voire invisible. En effet, certaines activités du *care* sont synonymes d'intimité, parfois de nudité, et doivent donc se passer porte fermée pour être considérées comme réussies. Mais surtout parce que nous vivons dans le déni de l'aide que les professionnels du *care* nous apportent. Pourtant, l'insuffisance, voire l'absence de *care* pendant la crise sanitaire a fait apparaître que notre autonomie et notre survie ne sont rendues possibles que par le travail des autres, et que le *care* constitue un rouage essentiel du fonctionnement de la société.

C'est en grande partie parce que les tâches du *care* sont considérées comme féminines, comme une

C'est en grande partie parce que les tâches du care sont considérées comme féminines, comme une extension du champ domestique, qu'elles ont été si peu valorisées, économiquement comme symboliquement .

extension du champ domestique, qu'elles ont été si peu valorisées, économiquement comme symboliquement. Parce que nombre de ces tâches (s'occuper des personnes vulnérables ou âgées, des malades, des enfants, faire le ménage, veiller à l'hygiène et à la propreté, etc.) ont été effectuées dans la sphère privée depuis des siècles par les femmes, sans qu'elles aient fait d'étude pour cela, on a nié leur difficulté. On a même souvent considéré que n'importe qui pouvait faire ces métiers, alors qu'ils demandent un sens important de responsabilité envers autrui, d'avoir les bons gestes au bon moment, adaptés aux besoins des personnes, etc. De plus, le fait que ces tâches aient été historiquement exécutées gratuitement, ce qu'on attribuait à de l'altruisme, du dévouement, voire de l'amour, explique que le *care* n'ait pas été considéré comme devant être rémunéré comme un autre travail. En Belgique en 2020, le salaire mensuel brut des aide-soignant-e-s, gardes d'enfants, éboueurs-euses et agent-e-s d'entretien était 25 à 30% plus faible que celui du/de la Belge moyen-ne. [1]

Actuellement, les métiers du *care* sont encore majoritairement réalisés par des femmes, en particulier des femmes racisées, migrantes ou issues de l'immigration. En effet, en Belgique en 2020, environ 80% des infirmier-e-s, 90% des aide-soignant-e-s en institution, 95% des aide-soignant-e-s à domicile, 96% des gardes d'enfant, 81% des agent-e-s d'entretien dans les bureaux, hôtels et autres établissements, et 98% des aides de ménage à domicile étaient des femmes.[2] Toujours en 2020, à Londres, alors que les personnes racisées représentent 32% de la population, iels constituaient 54% de la main-d'œuvre dans le secteur de l'alimentation et 48% dans le secteur des soins de santé.[3] Aux

États-Unis, les Hispaniques (17% de la population active) représentent 49% des agent-e-s de nettoyage, tandis que les Afro-Américain-e-s (12% de la population active) constituent plus de 30% des aide-soignant-e-s et infirmier-e-s. [4]

Le fait que ces métiers soient majoritairement réalisés par des femmes et/ou des personnes racisées renforce la marginalisation et la dévalorisation du *care*. Cette dévalorisation a été particulièrement visible pendant la pandémie. Au début de la première vague, le personnel hospitalier (infirmier-e-s, aide-soignant-e-s, brancardier-e-s, agent-e-s de nettoyage, etc.), pourtant au plus près des malades, n'a pas reçu suffisamment de matériel pour se protéger, comme si ces personnes pouvaient être perdues, gaspillées, remplacées.

Dans les pays occidentaux, l'allongement de la durée de vie, le changement de la place des patient-e-s et des familles dans le processus de soin, et l'émancipation des femmes ne souhaitant plus porter à elles seules les tâches du *care* ont causé une pénurie du *care* et ont mené au transfert de ces tâches à d'autres femmes, issues généralement des pays les plus pauvres d'Europe ou d'anciennes colonies. Ce transfert des tâches, bien que permettant aux femmes des pays du Nord une plus grande autonomie et aux femmes des pays du Sud d'envoyer de l'argent à leur famille, crée une situation de vulnérabilité plus grande encore pour ces travailleuses du *care*, isolées et dépendantes de leurs employeurs-euses, et renforce l'inégalité entre les femmes. De plus, on observe une "fuite du *care*", une fuite du personnel diplômé et qualifié dans les secteurs de soin, des pays du Sud vers les pays du Nord.

Mais bien plus que des applaudissements à 20h, des médailles et des primes ponctuelles, il est aujourd'hui nécessaire d'aller vers une société du *care*.

Confinement et *self-care*

Dès les premières mesures de confinement, de nombreux médias encourageaient à profiter de cette période pour prendre soin de soi, pour expérimenter le *self-care*. À l'origine, pourtant, le *self-care* n'est pas une tendance, mais un geste politique. La poétesse et activiste Audre Lorde le définissait en 1988 comme un acte de préservation, de survie pour les personnes minorisées, confrontées quotidiennement à un monde violent et une société oppressante.

Paradoxalement, les travailleuses du *care*, en grande majorité des personnes à qui la notion de *self-care* s'adresse, n'ont pas pu en bénéficier suffisamment depuis le début de la pandémie. Iels ont dû sacrifier du temps, de l'énergie, leur santé physique et mentale, leur vie parfois, pour prendre soin, aider, préserver les autres. Dans un contexte de crise, pouvoir prendre soin de soi est un privilège.

Conclusion

Il aura fallu une crise sanitaire inédite pour mettre en lumière l'importance cruciale des travailleuses qui prennent soin et subviennent aux besoins des autres. Mais bien plus que des applaudissements à 20h, des médailles et des primes ponctuelles, il est aujourd'hui nécessaire d'aller vers une société du *care*.

Aller vers une société du *care*, c'est prendre conscience de notre dépendance et de notre vulnérabilité, c'est sortir du mythe de notre autonomie. C'est réévaluer les contributions apportées à la société par chacun-e. C'est revaloriser tous les métiers du *care*.

Aller vers une société du *care*, c'est mettre en place des moyens matériels et financiers pour assurer la continuité de la reconnaissance des besoins, leur bonne prise en charge, le travail effectif du soin, et la capacité de réponse du bénéficiaire, quatre facultés qui constituent le bon *care* selon Joan Tronto.

Aller vers une société du *care*, c'est prendre soin de celles et ceux qui prennent soin, à la fois indispensables et vulnérables. C'est réaliser la nécessité d'une rémunération et

d'un soutien justes et équitables pour le travail du care.

Aller vers une société du care, c'est accorder une autorité à l'expérience des personnes qui réalisent ce travail dévalué du care, premières concernées, mais pourtant grandes absentes des débats, des décisions politiques, et des réflexions sur un après-Covid. C'est rompre avec l'invisibilisation du care. C'est réaliser le coût de l'absence du care. C'est mettre le care au centre des priorités.

Hélène Pétré

1. Statbel, 2020.
2. Statbel, 2020.
3. Health Foundation analysis of Labour Force Survey, ONS, 2020.
4. U.S. Bureau of Labor Statistics, 2019. Les statistiques belges et françaises portant sur l'ethnicité des travailleurs-euses étant particulièrement rares, j'ai dû me contenter de statistiques britanniques et américaines. Néanmoins, cette surreprésentation des personnes racisées dans les métiers du *care* est valable pour tous les pays occidentaux.

Sources:

- GILLIGAN Carol, "In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development", Harvard University Press, 1982.
- TRONTO Joan, "Moral Boundaries: A Political Argument for an Ethic of Care", Routledge, 1993.
- MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra, PAPERMAN Patricia, "Qu'est-ce que le care? souci des autres, sensibilité, responsabilité", Payot & Rivages, 2009.

- VALLAUD-BELKACEM Najat, LAUGIER Sandra, "La société des vulnérables. Leçons féministes d'une crise", Tracts Gallimard, 2020.

- BRUGÈRE Fabienne, "Pour une théorie générale du 'care'", La Vie des idées, 8 mai 2009.

<https://laviedesidees.fr/Pour-une-theorie-generale-du-care.html>

- BRUGÈRE Fabienne, "Pour une société du care. Retour sur dix ans de combat", Etudes, 2020/7-8, p. 61-72.

<https://www.revue-etudes.com/article/fabienne-brugere-pour-une-societe-du-care-22735>

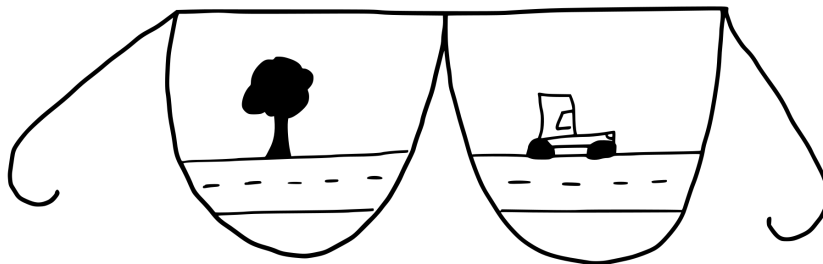
- LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, "'Care': des métiers à réhabiliter", L'école des parents, 2020/3 (n°636), p. 8-11.

<https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2020-3-page-8.html>

- AMMAR Stella, "Survie ou privilège ? L'impossible (self)care en confinement", Manifesto XXI, 11 juin 2020.

<https://manifesto-21.com/survie-ou-privilège-care-confinement/>

LUNETTE SOCIÉTALE



LUNETTE SOCIÉTALE EN PANDÉMIE OH TIENS !!



LGBTQI+ lorsque le domicile ne protège plus.

Ne pas tenir la main de son/sa conjoint-e ; changer le son de sa voix ; mentir sur son prénom, sur son identité de genre ou sur son orientation sexuelle ; éviter les regards agressifs. Voici une liste non exhaustive de stratégies auxquelles une grande partie des personnes LGBTQI+ doivent régulièrement recourir afin d'espérer échapper aux agressions LGBTQIphobes dans un espace public qui leur est dangereux et menaçant.

Le sentiment d'insécurité est tel qu'une recherche menée dans la ville de Bordeaux [1] montre que, au courant de l'année 2013, 82% des personnes LGBTQI+ avaient au moins une fois évité un lieu public de peur d'être confrontées à une situation de discrimination. On pourrait croire que la situation est meilleure par chez nous, surtout dans une Belgique pionnière en matière de droits des personnes LGBTQI+ [2], mais il n'en est rien. En 2020, Unia – le centre interfédéral pour l'égalité des chances – a enregistré un total de 406 signalements de discrimination basée uniquement sur l'orientation sexuelle. Et si on observe une stabilité par rapport à la moyenne des cinq dernières années et même une baisse de 18% par rapport à 2019, on ne

peut pas forcément en déduire que la violence envers la communauté LGBTQI+ a diminué. Elle se matérialise en fait dans d'autres endroits moins analysables.

« Pour les personnes LGBTQI+, le domicile peut ne pas être un endroit sûr. Étant donné les restrictions et les mesures de confinement, nous devons nous assurer qu'elles aient accès à un refuge et à un soutien en cette période de crise du Covid-19. »

–Michelle Bachelet, Haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et ex-présidente du Chili

Car si l'espace public est souvent synonyme de violence pour les jeunes LGBTQI+, le foyer familial peut parfois l'être encore plus – et la gestion politique de la pandémie de Covid-19 n'a rien arrangé. Les périodes de confinement prolongées et la fermeture des associations ont en effet été le comburant d'une violence intrafamiliale en augmentation. En France, où la direction du Refuge[3] a démissionné début 2021 en raison de dysfonctionnements structurels révélés par une enquête de Médiapart[4], les centres d'accueil LGBTQI+ n'ont jamais été autant sollicités pour des agressions intrafamiliales, tel que l'indique Matthieu Gatipon-Bachette, porte-parole du collectif associatif Inter-LGBT et président d'un centre d'accueil à Metz. La

situation est encore plus désastreuse en Belgique où les lieux d'accueil ont tout simplement fermé leurs portes. Livrés à leur sort, certaines personnes LGBTQI+ ont donc vécu les confinements comme des périodes où elles étaient enfermées avec leur(s) bourreau(x).

« Avant, je ne pouvais croiser mon beau-père que le soir. Maintenant, je suis avec lui sans arrêt. Il est de plus en plus à cran. Il me demande de ne pas l'approcher, car il ne veut pas 'devenir pédé'. Il a levé la main sur moi pour la 1ère fois il y a quelques jours. »
-Antoine, avril 2020.

D'autre part, si les chiffres liés à la violence intrafamiliale envers les personnes LGBTQI+ semblent manquer, il s'avère toutefois qu'ils semblent corrélés à ceux de la violence conjugale à un degré non négligeable[5]. La raison en est qu'elles sont minimisées, justifiées et/ou excusées par un même système sociopolitique : celui du cishétéropatriarcat, dans lequel la cisidentité[6] masculine et l'hétérosexualité dominant les autres genres et orientations. Le terme « cishétéropatriarcat » met en évidence que, la plupart du temps, les discriminations exercées sur les femmes et celles exercées sur les personnes LGBTQI+ ont une même base machiste. Dès lors, selon le sociologue Smaïn Laacher, il importe d'intégrer les personnes LGBTQI+ à l'ensemble des dispositifs élaborés pour les femmes victimes de violence.

Mais si les violences faites aux femmes ont la même origine que les violences faites aux personnes LGBTQI+, elles n'ont pas pour autant les mêmes dynamiques et peuvent même se cumuler. Ainsi, on trouve notamment la lesbophobie[7] à l'intersection du sexisme et de l'hétérosexisme [8]. L'analyse de la lesbophobie par Irène Zeilinger permet de s'apercevoir que les violences subies par les femmes homosexuelles ne sont pas les mêmes que celle subies par les hommes homosexuels :

« Il y a cette idée en [cis] hétéropatriarcat que les femmes doivent être sexuellement disponibles pour les

hommes. Par définition, les lesbiennes ne le sont pas. C'est comme si elles volaient quelque chose aux hommes qui doivent alors affirmer leur domination, leur droit à cette disponibilité sexuelle. »
-Irène Zeilinger, fondatrice de l'asbl Garance. [9]

« Le constat d'Irène Zeilinger est d'autant plus percutant lorsqu'on prend connaissance du double féminicide lesbophobe qui s'est récemment déroulé à Gouvvy. Le 15 août 2021, Franz Dubois a tué son épouse Nathalie Maillet, directrice du circuit de Spa-Francorchamps, ainsi que l'amante de cette dernière : Ann Lawrence Durviaux, avocate namuroise et professeure à l'Université de Liège. Cette récente tragédie est une preuve malheureuse et supplémentaire que les personnes LGBTQI+ ne sont pas en sécurité, peu importe leur âge, leur classe [10] et où elles se trouvent. Quant au traitement médiatique de cette affaire, qui a été plusieurs fois qualifiée de « crime passionnel », il montre simplement à quel point notre société est en retard en termes de qualification des féminicides, d'autant plus lorsqu'ils sont lesbophobes.

« Il est important de rétablir la vérité des faits. Ils étaient séparés, Nathalie Maillet lui avait annoncé qu'elle était tombée amoureuse d'Ann Lawrence. Ils étaient en procédure de divorce. Il a prétendu que cela ne lui faisait rien, il a même rencontré Ann Lawrence... On est loin de l'homme trahi qui rentre chez lui à l'improviste retrouvant sa femme dans les bras d'une autre ! [...] Nous sommes face à un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient. Il n'en avait tout simplement pas le droit. Il y a là des rapports de pouvoir qui se jouent. »
-Sandrine Detandt, professeure de psychologie et des sexualités à l'Université Libre de Bruxelles.

Les récents évènements [11] ainsi que le recul que nous avons sur les derniers confinements nous obligent à tirer des leçons afin que ces violences cessent. Les refuges et associations sont vitaux pour la

communauté LGBTQI+ et ne sont pas des établissements que l'on ferme spontanément au même titre qu'un bar, une boîte de nuit ou un restaurant. Patrick Charlier, directeur d'Unia, déclare dans un communiqué « Un nouveau plan d'action est souhaitable et indispensable. Pas seulement pour lutter contre les violences homophobes, mais aussi pour que l'homosexualité [la transidentité et l'intersexuation] ne soit plus un tabou à l'école, sur le lieu de travail et dans tous les domaines de la société ».

Si vous êtes vous-mêmes victimes ou témoins de violences homophobes, transphobes ou interphobes [12] – que ce soit à l'ULB ou ailleurs –, n'hésitez pas à contacter le Cercle LGBTQI+ qui fera de son mieux pour remonter l'information aux autorités compétentes. Plus généralement, ce cercle rassemble les jeunes LGBTQI+ de l'ULB et de Bruxelles autour d'activités thématiques tous les jeudis sur le campus du Solbosch afin de leur donner l'occasion de rencontrer de nouvelles personnes, d'apprendre, d'échanger et de s'exprimer. Ces activités sont précédées d'une permanence d'accueil de 18h30 à 19h30 au local E1.3.117 (au-dessus du Hall des Sports) afin de permettre aux personnes qui hésitent à rejoindre le cercle et celles en questionnement sur leur identité de genre ou sur leur orientation sexuelle/romantique de poser leurs questions. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au cercle par les canaux ci-dessous.

Loan Lissens

[1] La recherche belge, tout comme la recherche française, manque cruellement de données sur la thématique du rapport des personnes LGBTQI+ à l'espace public.

[2] La Belgique a été le deuxième pays du monde à légaliser le mariage entre personnes de même sexe en 2003. Par ailleurs, depuis sa création en 2009, le Rainbow Index mesuré par l'European Region of the International Lesbian and Gay Association (ILGA Europe) classe chaque année la Belgique dans un des meilleurs pays européens en termes de droits des personnes LGBTQI+.

[3] Le Refuge : Fondation française conventionnée par l'État dont la vocation est d'offrir un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical, psychologique et juridique aux jeunes personnes victimes d'homophobie et de transphobie, y compris dans le cadre de leur propre cellule familiale.

[4] cf. David Perrotin & Youen Tanguy, "Suivi défilant des jeunes LGBT, équipes « humiliées » : la direction du Refuge gravement mis en cause", <https://www.mediapart.fr/journal/france/151220/suivi-defaillant-des-jeunes-lgbt-equipes-humiliees-la-direction-du-refuge-gravement-mise-en-cause>

[5] La suite de cet article a été relu par des militantes féministes queers. Merci à Jarde Harmegnies et Aleksandra Bruning

[6] La cisidentité, par opposition à la transidentité, désigne un type d'identité de genre où le genre ressenti d'une personne correspond à celui assigné à sa naissance. L'adjectif relatif à la cisidentité est « cisgenre ».

[7] Lesbophobie : Hostilité envers les femmes lesbiennes (ou en relation lesbienne)

[8] Hétérosexisme : Principe de vision et de division du monde social attribuant à l'hétérosexualité le monopole de la sexualité légitime. Il repose sur l'illusion téléologique selon laquelle l'homme serait fait pour la femme et **surtout** la femme pour l'homme.

[9] Garance est une association qui lutte par la prévention contre les violences basées sur le genre.

[10] Attention toutefois à ne pas isoler les questions LGBTQI+ des autres questions sociales. Par exemple

les LGBTQI+ victimes de stigmatisations racistes ont un sentiment urbain excessivement dégradé. Autre exemple, les recherches récentes ont mis en exergue que le phénomène de 'gaytrification' de certains quartiers s'accompagne d'une gentrification de ces mêmes lieux. La question LGBTQI+ ne doit donc jamais être saisie seule, ne serait-ce que parce que les individus sont irréductibles à leur identité de genre et leur orientation sexuelle, même si ces dernières restent par ailleurs centrales dans leurs expériences. » (Johanna Dagorn & Arnaud Alessandrin)

[11] Au double féminicide lesbophobe de Gouvy s'ajoute notamment l'assassinat homophobe de David Polfliet à Beveren en mars 2021.

[12] Interphobie : Hostilité envers les personnes intersexuées, à savoir les personnes présentant des caractères sexuels biologiques ne permettant pas de leur attribuer un sexe traditionnel. Pourtant invisibilisées, les personnes intersexuées représenteraient 1,7% de la population, soit à peu près l'équivalent du nombre d'enfants naissant avec des cheveux roux.

Sources :

-European Region of the International Lesbian and Gay Association (ILGA-Europe) Rainbow Map, <https://www.ilga-europe.org/rainboweurope>

-Johanna Dagorn & Arnaud Alessandrin, « Pourquoi les personnes LGBT évitent les espaces publics et ce que nous proposons pour que cela cesse », https://www.huffingtonpost.fr/johanna-dagorn/pourquoi-les-personnes-lgbt-evitent-les-espaces-publics-et-ce-qu-a_22086986/

-J.M., « Unia veut un nouveau plan d'action ambitieux contre l'homophobie », <https://bxl.be/categories/news/unia-veut-un-nouveau-plan-daction-ambitieux-contre-lhomophobie/>

-Bahar Makooi, « La crise du Covid-19, accélérateur des violences anti-LGBT à huis clos », <https://www.france24.com/fr/france/20210517-la-crise-du-covid-19-acc%C3%A9rateur-des-violences-anti-lgbt-%C3%A0-huis-clos>

-Christophe Clément, Michel Herinckx & Emmanuel

Tallarico, « Le confinement fragilise des membres de la communauté LGBT : 'Des jeunes sont confinés avec leurs parents homophobes ou transphobes' », <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/le-confinement-fragilise-certains-membres-de-la-communaute-lgbt-des-jeunes-sont-confinés-avec-leurs-parents-homophobes-ou-transphobes--1290812.aspx>

-Youen Tanguy, « Les jeunes LGBT+ victimes collatérales de la crise du Covid-19 », <https://www.komitid.fr/2020/04/20/les-jeunes-lgbt-victimes-collaterales-de-la-crise-du-covid-19/>

-Smain Laacher, « LGBT et violence familiales pendant le confinement, il faut agir maintenant », https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/05/08/lgbt-et-violences-familiales-pendant-le-confinement-il-faut-agir-maintenant_6039032_3232.html

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' », https://www.rtf.be/info/dossier/les-grenades/detail_double-feminicide-a-gouvy-c-est-un-homme-qui-a-tue-deux-femmes-parce-qu-elles-se-desiraient?id=10824858

-Camille Wernaers, « Double féminicide à Gouvy : 'C'est un homme qui a tué deux femmes parce qu'elles se désiraient' »,

(S) INFORMER

Que tu poses tes premiers pas sur le sol de notre université, ou que tu le connaisses déjà par coeur, une nouvelle année commence, et une immensité de portes vient de s'offrir à toi. Des tonnes d'expériences différentes n'attendent que toi, il suffit que tu veuilles franchir les portes. Celle que je te propose d'ouvrir ensemble, durant ces quelques paragraphes, c'est la porte de l'apprentissage. Non pas l'apprentissage scolaire, ça je pense que tu auras assez d'aide que pour savoir l'ouvrir seul-e ; plutôt celle de l'apprentissage organique, la découverte des autres.

Tout au long de ton parcours universitaire, qu'il soit très court ou très long, tu auras la chance, je l'espère, de rencontrer des personnes venant d'horizons extrêmement différents des tiens. Si tu es un-e habitué-e, tu vois sûrement de quoi je parle.

Comme partout, chaque personne que tu croiseras et que tu rencontreras dans notre université est différente. Ça peut paraître très bateau, mais la phrase qui dit « chaque personne est unique », prend tout son sens quand on y réfléchit un petit peu. Chaque personne a rencontré ses propres difficultés, surmonté ses propres obstacles, et a sa propre identité.

Le libre-examen, dont tu entendras probablement parler encore longtemps, c'est rejeter l'argument d'autorité en matière de jugement, de réflexion, de savoir. Ne laisse donc aucun dogme dicter ton identité, ni aucune norme -le patriarcat- influencer la façon dont tu perçois les autres, comment tu t'adresses à elleux. Toutes les nuances d'êtres vivants existent, et ça vaut pour nous, êtres humains, êtres de relation. Comment faire pour s'assurer de respecter toutes ces différences ? Il te suffit de te déconstruire.

Plus facile à dire qu'à faire n'est-ce pas ? Tu n'as peut-être même jamais entendu ce terme. Laisse-moi te donner quelques éléments pour nourrir ta réflexion.

Dans l'optique de ces deux dernières étapes, j'ai décidé, il y a quelques mois, d'informer et de partager mon vécu, à travers du contenu diffusé sur un réseau social bien connu, Instagram, un des réseaux sociaux les plus prometteurs en ce moment, en matière de partage de contenu informatif.

L'acceptation des autres passe par une prise de conscience que nos agissements peuvent être problématiques. Il faut ensuite se remettre en question, s'informer et s'ouvrir aux vécus d'autres personnes, différentes de nous.

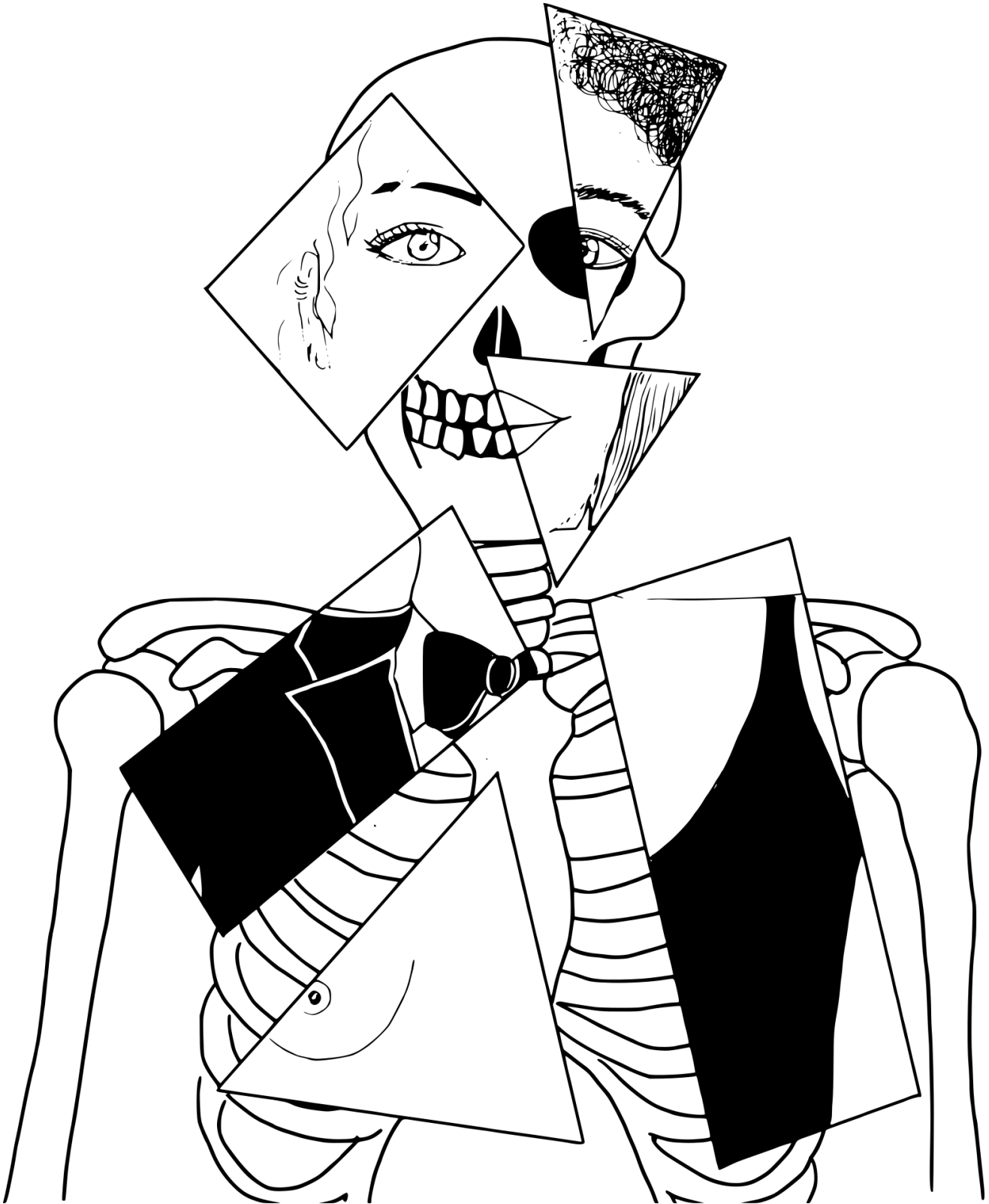
Dans l'optique de ces deux dernières étapes, j'ai décidé, il y a quelques mois, d'informer et de partager mon vécu, à travers du contenu diffusé sur un réseau so-

cial bien connu, Instagram, un des réseaux sociaux les plus prometteurs en ce moment, en matière de partage de contenu informatif.

J'ai longtemps considéré ma transidentité comme quelque chose dont je ne voulais pas parler. Pour moi, ça devait être un élément de ma personnalité, de mon vécu, mais ça ne devait pas prendre plus de place que ça dans ma vie. Je ne voulais pas que les gens sachent que j'étais trans. Je ne voulais pas avoir à subir ça. Je ne voulais pas que ça m'empêche de vivre les expériences que je voulais vivre.

Cette vision était causée par toute la transphobie et la curiosité malsaine que j'avais pu subir auparavant. Pour te donner un exemple, quand j'ai rejoint les rangs de notre université, j'ai pu recevoir des messages de personnes qui m'étaient complètement étrangères, me demandant confirmation quant au fait que j'étais trans, sous prétexte que ça les « perturbait ». J'ai aussi pu être confrontée à l'entière d'une faculté qui faisait de ma transidentité un bruit de couloir, une rumeur intéressante à répandre.

Puis, avec le temps et l'expérience, je me suis rendue compte que mon entourage était désireux d'en sa-



voir plus sur ma transition et les obstacles que je devais surmonter au quotidien. J'ai donc décidé de commencer à en parler, beaucoup plus librement, et d'en faire une force plutôt qu'une faiblesse. Ça m'a pris du temps, de l'énergie et des larmes, mais j'y suis arrivée.

Depuis, je ne le cache plus. Je suis trans et j'en suis fière. En parler m'a permis de sensibiliser énormément de personnes à l'oppression des minorités de genre, et à comprendre sous quels angles leurs comportements ou leurs paroles pouvaient être oppressifs.

Un élément que j'ai relevé, et que j'ai trouvé très étonnant, est le public sensible au contenu que je diffuse. La majorité des personnes qui réagissent aux publications que je partage sont des femmes ou des personnes concernées. Cela montre bien à quel point il y a encore du chemin à faire quant à la stimulation de la déconstruction de notre société.

Pour autant, la détransition ne concerne que 0,9% des personnes ayant entamé une transition et au sein de ces 0,9%, seuls 5% détransitionnent parce qu'iels se sont trompé·e·s sur leur transidentité.

J'espère pouvoir continuer à amener une meilleure visibilité au combat des personnes trans*, et j'espère aussi que nous puissions être accepté·x·e·s pour qui nous sommes, et que nous n'ayons plus à nous sentir différent·e·s dans la majorité des milieux où nous allons.

J'ai toujours été sûre

Le jour où j'ai demandé à ma généraliste de me prescrire des hormones, elle m'a répondu « je ne te prescrirai rien avant tes 18 ans, il faut que tu sois sûre ». Or depuis l'instant où je me suis rendue compte que j'étais trans, je suis sûre. Sa réaction venait du fait que la détransition est surmédiatisée.

La détransition, c'est le fait de faire

une transition inverse après avoir fait une première transition. Elle est vue comme un danger (pour les personnes cis bien sûr), et comme quelque chose qu'il faut à tout prix éviter. Pour autant, la détransition ne concerne que 0,9% des personnes ayant entamé une transition et au sein de ces 0,9%, seuls 5% détransitionnent parce qu'iels se sont trompé·e·s sur leur transidentité. Pas besoin d'être statisticien·ne pour se rendre compte que c'est vraiment une infime minorité. La majorité des personnes qui détransitionnent le font parce qu'elles font face à une transphobie trop intense, dans leur entourage, à l'embauche, ou juste en général, et elles se retrouvent parfois dans des situations tellement précaires qu'elles n'ont pas d'autre choix que de détransitionner pour survivre.

La visibilité de la détransition, en plus d'être négative (alors que même si c'est par erreur, c'est humain de se tromper) est bien trop grande comparée à la minorité de personnes qu'elle concerne. Ce phénomène montre encore une fois l'extrême invisibilisation des personnes trans, remettant toujours les personnes cis au centre du débat et utilisant cette détransition comme argument transphobe. Ironique quand on se rend compte que la majorité des personnes détransitionnent en raison de cette transphobie.

Je n'ai pas à te ressembler

Le passing, pour une personne trans, c'est quoi ? C'est le fait de « passer pour » cis, tout simplement.

Même si ça peut être un concept assez difficile à appréhender pour une personne cis, c'est pas si compliqué que ça : en gros le passing, c'est avoir des traits physiques qui atteignent les standards de personnes cis, c'est « ressembler » à une personne cis. Avec le passing vient énormément de facilité à être considéré comme « valide », même si on est bien d'accord que TOUTES les personnes trans sont complètement valides, c'est pas encore acquis dans la tête de toutes. La majorité des personnes cis vont avoir tendance à genrer correctement les personnes trans ayant un plus grand passing, là où elles vont être « perturbées » face à une personne ayant moins de passing.

La majorité des personnes cis vont avoir tendance à genrer correctement les personnes trans ayant un plus grand passing, là où elles vont être « perturbées » face à une personne ayant moins de passing.

Il n'y a pas de quoi être perturbé·e, il suffit de demander les pronoms qu'utilise la personne en face de soi. De par la société encore très binaire et l'acceptation plus grande des personnes trans ayant un plus grand passing, le passing est un objectif pour certaines personnes trans.

Pour d'autres, ça n'en est absolument pas un mais, comment atteindre un passing, vous allez vous demander ? Les moyens sont très divers, même si des fois c'est juste naturellement que ça se fait. Le passing est pas forcément une constante, en fonction des jours on peut avoir un passing plus grand que d'autres. Pour autant, il y a aussi un revers de la médaille à avoir un passing plus grand : beaucoup de personnes ne savent pas qu'on est trans aux premiers abords, ce qui oblige à passer par une étape d'annonce de notre transidentité (étape bien pas obligatoire) quand on rencontre quelqu'un·e et c'est pas facile à vivre de devoir s'outter pour s'assurer d'être en sécurité. Dans tous les cas, les personnes trans n'ont pas à ressembler à des personnes cis pour être valides.

Victoria Defraigne

Instagram : @victoriapiya

La visibilisation de la détransition, en plus d'être négative (alors que même si c'est par erreur, c'est humain de se tromper) est bien trop grande comparée à la minorité de personnes qu'elle concerne. Ce phénomène montre encore une fois l'extrême invisibilisation des personnes trans, remettant toujours les personnes cis au centre du débat et utilisant cette détransition comme argument transphobe. Ironique quand on se rend compte que la majorité des personnes détransitionnent en raison de cette transphobie.

la politique de la terreur

Lundi 16 aout, jour de pluie pour la Belgique, une anomalie pour un été, un désastre pour les vacanciers. À quelques kilomètres des piscines de la périphérie bruxelloise autour desquelles, certains de nos concitoyens attendent dans l'angoisse de recevoir les résultats de leur test PCR qui déterminera leur départ en vacances, des sans-papiers, renégats parmi les renégats, attendent désespérément de la bureaucratie belge un signe de bonté et de grandeur d'âme : la régularisation.

De bonté dis-je, car le principe général de légitime confiance dont bénéficient les usagers vis-à-vis de l'administration – qui oblige celle-ci à se tenir à une ligne de conduite avec une certaine constance dans les décisions qu'elle prend – ne semble pas, malgré ce que le bon sens dicterait, être une obligation pour celle-ci quand elle agit vis-à-vis des personnes sans-papiers. Non, pour eux, l'incertitude est mère de toutes les décisions et pour l'administration, mère de vertu.

L'indignation contre cette situation qui perdure, cher-ère lecteur-trice, comme toi, je la partage. L'incompréhension aussi. Comment se fait-il qu'un état qui se réclame providentiel laisse des personnes tra-

vailler en dehors de toute protection offerte par le droit social au profit d'employeur-es pour qui, 5 euros de l'heure est un salaire convenable pour subvenir aux besoins d'une personne, d'une famille ? Qu'à cette extrême précarité organisée s'ajoutent le stress, l'angoisse et l'incompréhension face à une administration qui objecte des arguments procéduraux, des demandes de preuves écrites, des dépassements de délais à un indi-

Le fait est qu'obtenir un titre de séjour valable ressemble plus à un parcours du combattant qu'à un parcours d'intégration.

vidu qui n'aspire qu'à avoir le droit à mener une vie décente ?

Le fait est qu'obtenir un titre de séjour valable ressemble plus à un parcours du combattant qu'à un parcours d'intégration. La bureaucratie belge sait comment dissuader toute personne qui – à son estime – lui en demanderait trop, et ce, par les pires techniques.

Tout d'abord, pour des personnes ayant fui leur pays d'origine, il est très difficile de rentrer en Belgique légalement en ce qu'il leur aurait fallu – à défaut de bénéficier d'une protection en vertu des traités internationaux, ce qui doit être prouvé à leur arrivée en Belgique – demander un visa auprès du poste diplomatique belge de leur pays. Ce qui requiert de leur part un pas-

seport (délivré par le pays d'origine qu'elles fuient) et la recherche d'informations des procédures de demande d'asile belges (un capital économique suffisant pour effectuer les demandes, une connexion internet ainsi qu'une accointance naturelle pour la bureaucratie malgré une situation précaire). Cependant, cela arrive et certaines personnes arrivent légalement sur le territoire tandis que d'autres non. Celles qui n'en ont pas la chance, arrivent en Belgique en étant directement stigmatisé·e·s comme irrégulier·ère·s, une véritable balle dans le pied, car la seule voie qui leur est offerte est donc la régularisation pour « circonstances exceptionnelles » qui s'obtient par une grâce ministérielle plus que par des conditions remplies.[1]

Une fois en Belgique, certaines personnes arrivent à obtenir le statut de réfugié ou la protection subsidiaire soit le regroupement familial avec une personne belge, citoyenne de l'UE, ou étrangère autorisée au séjour; le statut d'étudiant étranger ou un permis de travail. Mais si en théorie rentrer dans les conditions d'un droit de séjour devrait permettre à obtenir effectivement le droit de séjour, c'est sans compter sur la réticence de l'admi-

Ce qui n'est pas prouvé n'est dans le doute pas arrivé.

nistration belge à accorder ces droits.

Par exemple, ceux qui sont éligibles au statut de réfugié·e ou à la protection subsidiaire - qui permettent tous deux d'avoir un droit de séjour, de travail et à terme la nationalité belge - doivent prouver leur détresse ou plutôt ce qui est appelé administrativement « la crainte d'une persécution future ». Mais voilà, en Belgique on ne croit pas sur parole, surtout quand cette dernière est dévalorisée par les discours politiques.[2]

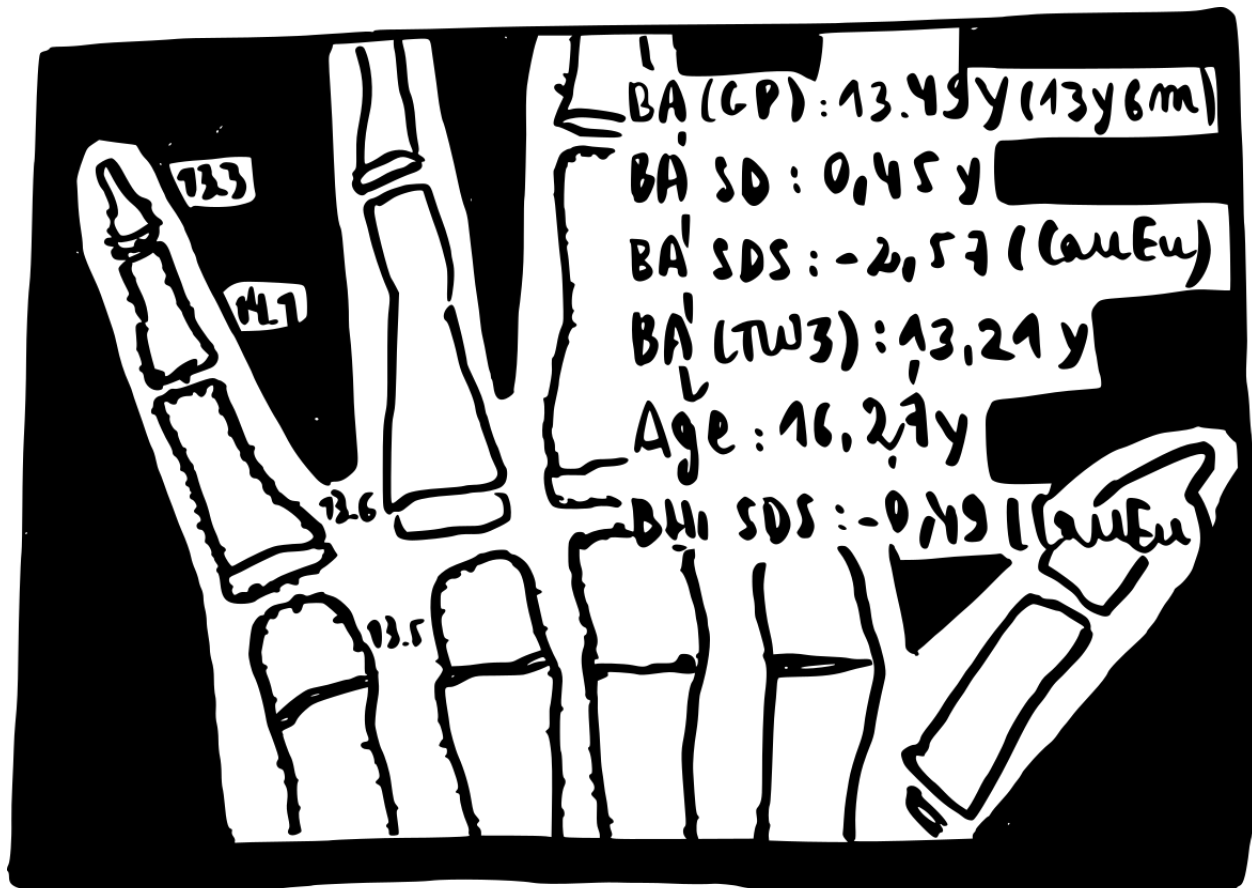
La charge de la preuve incombe au demandeur. Dans un langage moins châtié, cela veut dire qu'on leur demande la conservation de tous les documents qui prouvent leur récit de vie. Ce qui veut aussi dire qu'à un récit de vie d'une personne ayant parfois connu les pires atrocités, la Belgique n'objecte que des demandes de preuves, prouvant sa déviance et son hostilité vis-à-vis des réfugié·e·s, peu importe ce qu'ils fuient.[3]

Les examinateur·trices du CGRA

(Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) ne réfléchissent, lors des examens des demandeurs d'asile, que depuis leurs propres cadres, qu'à travers des logiques administratives qui demandent des preuves parfois impossibles à fournir. Ce qui n'est pas prouvé n'est dans le doute pas arrivé. Et si sur papier l'importance du récit de vie compte en l'absence de preuve, les candidats au statut de réfugié feront face à des examinateurs qui essayeront de les pousser à la contradiction pour discréditer leur récit de vie. Ces examinateurs n'ont qu'un rôle au final : mettre le demandeur d'asile en difficulté puis en échec.[4]

Les mineur·e·s éligibles au statut de mineur étranger non accompagné qui permet un droit de séjour et à terme la nationalité belge font aussi face à une administration méfiante. Cette dernière, pour s'assurer de leur minorité demande que le·la mineur·e soumette à un examen osseux.

En effet, l'article 7 de la loi du 24 décembre 2002 qui régit leur statut oblige le service des tuteurs à procéder à un examen osseux - dont la marge d'erreur est de 4 ans - au moindre doute. Ce test, prévu



à l'origine pour déterminer d'éventuels retards de croissance, a été détourné de son objectif initial pour entrer dans l'arsenal juridique d'une politique toujours plus répressive et inhumaine.

Suivant la logique de cette politique, les documents fournis par le-la mineur-e à son arrivée ne sont même pas lus, le-la jeune étant immédiatement invité-e à procéder à un examen osseux. Son refus valant preuve de sa majorité et les voies de recours contre ces décisions inexistantes ou vaines.[5]

Le paroxysme de cette horreur juridique est atteint sur ce point par le fait que les fonctionnaires de l'Office des étrangers peuvent eux-mêmes demander ce test s'ils ont un doute sur la minorité du MENA [6] Or, ils ont directement un intérêt économique à ce qu'il soit majeur-e, car son parcours se terminera dès lors dans le cadre des procédures pour majeures, qui se font à cet office et sont, elles, payantes. Ce doute sur la minorité de l'individu ne doit pas être motivé, et ce, au mépris du droit constitutionnel belge.[7]

À titre informatif, le nombre d'exams osseux effectués a été multiplié par 4 entre 2014 et 2015 alors que le nombre de MENA dont l'âge est ambigu a lui, pas changé.

Pour ceux qui ne sont éligibles à aucune procédure dite régulière ou qui ont épuisé toutes les voies de procédures qui y donnent accès – ce qui est en augmentation, car les politiques européennes sont de plus en plus restrictives dans ces matières –, la seule solution qui s'offre à elleux est celle de la régularisation, qu'elle soit médicale ou pour « circonstances exception-

nelles »[8]]. Cette voie, censée être l'exception, est devenue la règle tant les voies ordinaires sont restrictives et leurs conditions de plus en plus strictes.

Car cette population travaille, cette population crée et anime notre pays, elle ne demande qu'à avoir une existence administrative, essentielle pour se marier, travailler dans des conditions décentes, se soigner, offrir un avenir à ses enfants, participer à la vie politique du pays et plus que tout et tout ça à la fois, vivre pleinement.

Or, parce que cette voie est instituée comme étant l'exception, les largesses et les discrétions dont se permettent les autorités administratives déléguées sont aberrantes et laissent des personnes sans-papiers, parfois en Belgique depuis plusieurs dizaines d'années et malgré un travail et une intégration de fait réalisée, dans le flou le plus total quant à leur avenir[9].

Ce flou est causé directement par les politiques belges, qui en dehors de cas de régularisation « one-shot » où des critères temporaires de régularisation émergent, ne laissent transparaître aucun critère permettant d'avoir cette régularisation. En dehors de critères clairs et avec un coût de 350 euros pour une demande de régularisation pour circonstances exception-

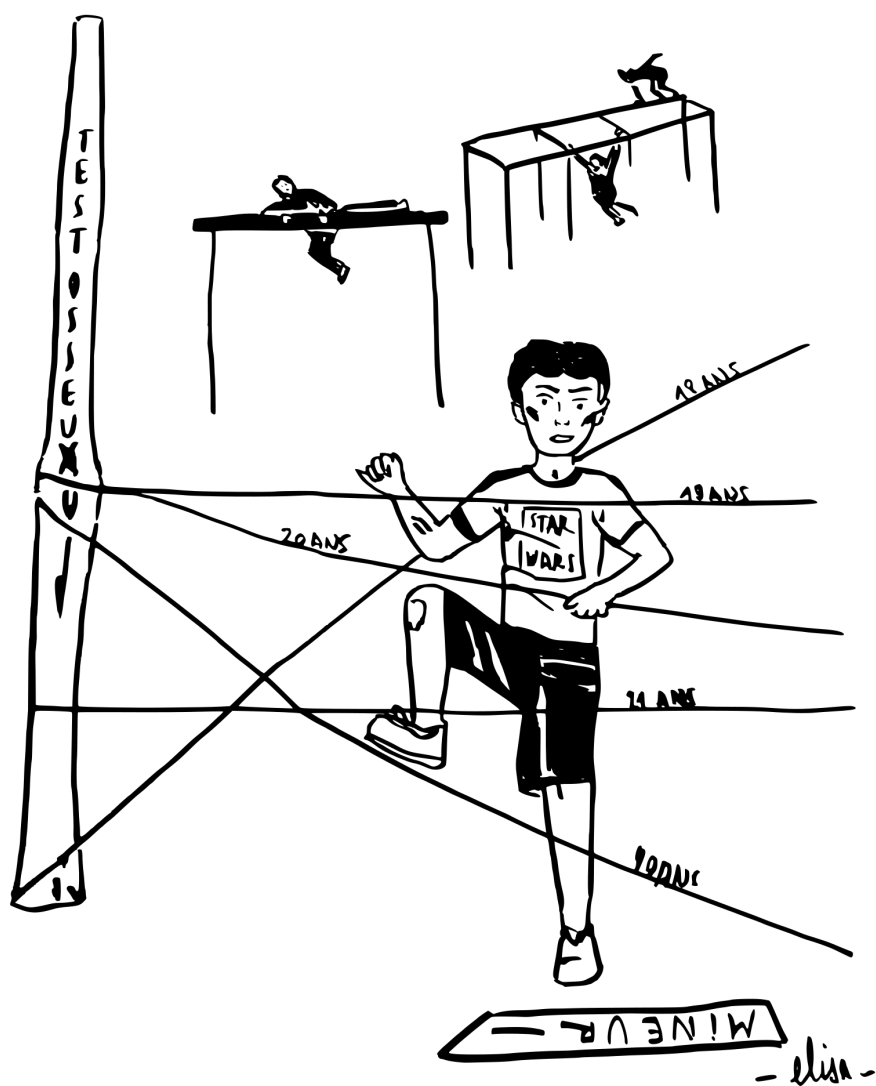
nelles, beaucoup ne la demandent pas et préfèrent faire abnégation du droit de se loger, de se soigner et de circuler sans crainte.[10]

Ce cadre juridique abjecte dans lequel on leur demande d'évoluer (et dont j'essaye d'en dresser brièvement le portrait par quelques horreurs juridiques) est parfois pour un être humain l'aboutissement d'un périple qui met en exergue le pire de l'humanité. Pour l'administration, ce cadre juridique n'est qu'un état de transition d'une politique qui s'enfonce dans la fange de législation en législation.

Les régularisations « one-shot », au nombre de deux depuis 1974 (arrêt de la procédure d'intégration via le travail), ont permis la régularisation de 90 000 personnes par la création de critères temporaires de régularisation. Les grèves de la faim actuelles ainsi que les mouvements de protestation ont pour but que des critères se dégagent à nouveau et qu'on reconnaisse – par des critères clairs et pertinents – que le vécu de cette partie de la population importe et qu'elle mérite d'avoir une existence administrative. Car cette population travaille, cette population crée et anime notre pays, elle ne demande qu'à avoir une existence administrative, essentielle pour se marier, travailler dans des conditions décentes, se soigner, offrir un avenir à ses enfants, participer à la vie politique du pays et plus que tout et tout ça à la fois, vivre pleinement.

Mathias Perl

1. E. Derriks, K. Sbai et M. Van Regemorter, Droit des étrangers, Larcier, 2012
2. Art. 48/3 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire
3. Art. 55/3/1 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire
4. I. Henrion-Dourcy, De l'exil à l'asile : témoignages et authenticité culturelle des candidats tibétains au statut de réfugié politique en Belgique
5. Migrant mineur, préjudice majeur. Le triple test osseux à la loupe des droits de l'enfant. CODE
6. Ibidem
7. Ibidem
8. Art. 9bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire
9. Ciré, On ne choisit pas de vivre sans papier, 201
10. ibidem



Bons baisers de Minsk

Au bord de la mer Baltique, des milliers de réfugié·e·s afghan·e·s se retrouvent au cî ur d'une guerre diplomatique entre l'Union européenne et la Biélorussie. Entendez « au cî ur » au sens de « l'arme diplomatique déployée par la Biélorussie en réponse aux sanctions économiques brandies par l'Union Européenne ». Je m'explique.

En juin dernier, suite à l'atterrissage forcé d'un vol Ryanair à Minsk le 23 mai 2021 et de la détention du journaliste Raman Pratassevitch, l'Union Européenne décide de prendre d'énormes sanctions économiques à l'égard de la Biélorussie – s'ajoutant à celles prises suite aux élections biélorusses d'août dernier-. Son président, Alexandre Loukachenko, a décidé d'y répondre par une bien sinistre manœuvre géopolitique : créer un flux migratoire en Europe.

Pour 3800 euros, les hommes de Loukachenko organisent des trajets depuis la capitale afghane jusqu'à la frontière lituanienne avec une escale à Minsk. Bien sûr, iels se gardent de dire aux migrant·e·s afghan·e·s que ces manœuvres se font en dehors de tout cadre légal et qu'iels feront face à une Europe réticente à leur accueil.

"Mes accompagnateurs m'ont indiqué le chemin: d'abord tout droit pendant un kilomètre, et ensuite à gauche. J'ai dû franchir deux clôtures et j'ai continué à marcher. J'ai finalement été arrêté par des garde-frontières lituaniens, qui m'ont amené dans ce camp. Cela fait un mois que je suis ici, mais je n'ai pas encore pu introduire de demande d'asile."

Une vidéo prise par des garde-frontières lituaniens montre des soldats armés biélorusses indiquant le chemin à suivre à des réfugié·e·s afghan·e·s. D'autres font état de véhicules militaires biélorusses accompagnant les réfugié·e·s à la frontière. Cette

« pression politique » n'est – vous l'avez bien compris – qu'un trafic d'êtres humains au profit d'enjeux géopolitiques. Qui a dit que la misère humaine ne rapportait pas ? Les perdants de ce tour de passe-passe ne sont pas les 28 pays de l'Union Européenne qui restent impassibles malgré qu'ils fassent face à des réfugié·e·s dépouillé·e·s et berné·e·s par Loukachenko mais les milliers de migrant·e·s entassé·e·s en Lituanie à la frontière biélorusse.

Et pour cause, les contrôles aux frontières de la Lituanie s'intensifient. Un mur de barbelé long de 500km et haut de quatre mètres à 150 millions d'euros prend forme, bloquant les réfugié·e·s dans un pays (la Biélorussie) qui ne compte nullement leur donner quelconques droits de séjour – étant donné que Loukachenko renforce à son tour la frontière avec la Lituanie pour éviter que des réfugié·e·s passent la frontière dans l'autre sens-.

Ces réfugié·e·s, fuyant, faut-il le rappeler, les talibans, se retrouvent là, au bord de la mer baltique dans une des manœuvres géopolitiques les plus ignobles de ces dernières années, mais on est plus à ça près dans la déshumanisation.

Arrivé·e·s à Minsk (capitale de la Biélorussie) par des vols qu'iels pensaient être le fruit d'une aide humanitaire, iels se retrouvent dans des pays qui désertifient peu à peu les endroits où les demandes d'asiles peuvent être effectuées, les transformant de « réfugié·e·s » à « sans papier/ migrant·e·s illégaux·ales ».

Si, heureusement, malgré les velléités de Samy Mahdi, notre secrétaire d'État à l'asile et à la migration, les retours forcés des réfugié·e·s afghan·e·s sont interdits par l'Union Européenne, malheureusement à la lecture des autres articles de ce bulletin, nous pouvons déjà nous faire une idée du parcours que vont vivre ces réfugié·e·s en Europe.

Mathias Perl

"Mes accompagnateurs m'ont indiqué le chemin: d'abord tout droit pendant un kilomètre, et ensuite à gauche. J'ai dû franchir deux clôtures et j'ai continué à marcher. J'ai finalement été arrêté par des garde-frontières lituaniens, qui m'ont amené dans ce camp. Cela fait un mois que je suis ici, mais je n'ai pas encore pu introduire de demande d'asile."



LAW STUDENTS WITH REFUGEES ET LA GRÈVE DE LA FAIM DES SANS-PAPIERS DE L'ÉTÉ 2021

Law Students With Refugees (LSWR) est une petite association de l'ULB qui, comme son nom l'indique, se mobilise pour venir en aide aux réfugié·e·s. Nous agissons à notre niveau, comme nous le pouvons, en aidant notamment à la rédaction des « récits de vie » des demandeur·euse·s d'asile, en donnant des conseils juridiques aux demandeur·euse·s d'asile devant l'Office des Étrangers deux fois par semaine, en organisant des récoltes de vivres, de jeux pour enfants ainsi que de vêtements et en tentant de sensibiliser à la problématique de l'immigration sur les réseaux sociaux et lors de conférences.

Cependant, lors de cet été 2021, l'association, habituellement à l'arrêt pendant l'été, a connu de gros changements. En effet, nous avons, comme beaucoup, été particulièrement touché·e·s par la situation des sans-papiers participant à la grève de la faim à l'Église du Béguinage à l'ULB et à la VUB. Nous avons déjà rencontré certains d'entre eux, au mois de mars et avril, lors de nos visites à l'Église du Béguinage où nous leur apportons des vivres, des produits d'hygiène et des bouteilles d'eau (car l'eau n'est pas potable dans l'Église). À ce moment-là, les personnes sans-papiers n'avaient pas encore commencé la grève de la faim, mais espéraient interpeler le gouvernement en faisant l'occupation de l'église et des locaux des deux universités. Iels étaient

plein·e·s d'espoir et n'envisageaient pas du tout, à cette période, de devoir mettre leur vie en danger pour être écoutés. Quand nous sommes revenu·e·s, après nos examens, au mois de juin, l'ambiance à l'église était totalement différente, puisque, lassé·e·s par le manque de considération de la part du gouver-

Ce n'est qu'après 60 jours de grève de la faim qu'un accord a été mis en place entre Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration et les 475 grévistes.

nement dont iels faisaient l'objet, iels avaient décidé d'entamer une grève de la faim. Nous avons été particulièrement marqué·e·s par leur affaiblissement physique, mais surtout moral. Au fur et à mesure que les jours passaient, la situation se dégradait, à tel point qu'à presque chacune de nos visites l'ambulance était présente suite à un malaise d'un·e des occupant·e·s. Nous nous sentions réellement impuissant·e·s et nous leur demandions souvent comment aider, en tant que simples étudiant·e·s... Leur réponse était toujours la même : iels nous demandaient simplement de les soutenir, de participer aux manifestations devant l'église, de partager sur les réseaux leur mobilisation, d'interpeler le gouvernement et de leur apporter des bou-

teilles d'eau, ce que nous avons fait.

Ce n'est qu'après 60 jours de grève de la faim qu'un accord a été mis en place entre Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration et les 475 grévistes. Le 21 juillet 2021, la grève de la faim est donc suspendue et l'accompagnement juridique post-grève est mis en place. C'est à partir de ce moment-là que LSWR a pu agir de manière plus concrète. Des permanences ont été organisées à l'Église du Béguinage, ainsi qu'à l'ULB et à la VUB, afin de, tout d'abord, constituer les dossiers des 475 personnes. Il s'agit de récolter des documents prouvant que ces personnes sont en Belgique depuis de nombreuses années, qu'ils y sont intégré·e·s, qu'ils veulent travailler, qu'ils seront engagé·e·s facilement, etc. Une fois le dossier constitué, il s'agit d'introduire la demande officiellement. Pour cette étape, les avocat·e·s écrivent une lettre à l'intention de Sammy Mahdi en exposant les différents éléments du dossier de manière à prouver que le·la requérant·e est intégré·e socialement et professionnellement en Belgique. LSWR participe à tout ce processus, en assistant aux permanences pour constituer les dossiers et ensuite en aidant certain·e·s avocat·e·s débordé·e·s à remplir les demandes de régularisation.

Si ces 475 demandes ont bel et bien obtenu un avantage procédural en se trouvant prioritaires, nous craignons tout de même que les critères d'obtention de la régularisation ne seront pas réellement allégés.

L'accompagnement juridique post-grève mis en place est impressionnant, beaucoup de professionnels (assistant·e·s sociaux·ales, avocat·e·s, bénévoles...) se sont mobilisé·e·s pour aider juridiquement ces 475 personnes. Leurs dossiers seront traités prioritairement, conformément à l'accord obtenu. Cependant, la décision finale de régularisation relève du pouvoir dis-

crétionnaire du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration... Si ces 475 demandes ont bel et bien obtenu un avantage procédural en se trouvant prioritaires, nous craignons tout de même que les critères d'obtention de la régularisation ne seront pas réellement allégés. L-avenir nous le dira.

Anissa Batik et
Manon Dewever

Facebook :

Law Students with Refugees

Instagram : @lswr_ulb



POLICE ET SÉCURITÉ : SORTIR DU SIMULACRE



Approche centrée sur Bruxelles en temps de pandémie Covid-19

Il est impératif de s'interroger sur le système policier en dehors des crises. Il faut comprendre ce qui le motive, ce qui le légitime et comment il s'organise. Les différentes arrestations et actes violents ne peuvent être compris et analysés en eux-mêmes.

MORTS, CONTRÔLES ET SILENCE : LÀ OÙ LA POLICE N'A JAMAIS PROTÉGÉ

La violence policière ne date pas d'hier. Si les policières sont érigées en héros/héroïne protecteur-trice dans l'imaginaire blanc privilégié ce n'est pas anodin. Effectivement quand on « protège » on « protège de » quelque chose ou de quelqu'un-e et dans ce cas des « criminels », des « voleurs » et surtout des noires et des Arabes. Le sociologue Mathieu Rigouste, dans son livre « la domination policière »[1] nomme ceux-là : « les damnés de l'intérieur »[2]. Une appellation manifeste, empruntée partiellement aux « damnés de la Terre » du célèbre Franz Fanon[3]. « Les damnés de l'intérieur » ce sont dans le référentiel français de M. Rigouste : les indésirables, ceux qu'on ne veut ni voir ni entendre, les boucs émissaires de notre société, en d'autres termes, les descendant-es des colonisé-es d'Algérie installé-es

en France. Quand il s'agit des damnés de l'intérieur, et le schéma est identique en Belgique, la police a le feu vert. Contrôles d'identité incessants, fouilles abusives, coups, présence policière ininterrompue : les quartiers populaires sont occupés, la police y est reine. Ainsi, les meurtres policiers ne sont ni des « dérapages » ni des « bavures », ils sont écrits, ils sont le corolaire du dispositif postcolonial, sécuritaire mis en place.

À Bruxelles, depuis le début de la pandémie, la police a tué quatre fois. Elle a tué Adil[4] le 10 avril 2020. Elle a tué Akram[5] le 19 juillet 2020. Elle a tué Ibrahima[6] le 13 janvier 2021. Elle a tué Ilyes[7] le 19 janvier 2021. Elle a tué Mounir[8] dans la nuit du 29 au 30 juillet 2020. Le jour de leur mort, comme tous les autres jours, elle ne les a pas protégés. La police protectrice envers tous-tes les citoyen-nés est un leurre.

Le témoignage de Latifa du collectif des Madres est limpide : « Tu comprends, les jeunes ils courent parce qu'ils ont peur de la police, ils ont peur de se faire frapper, de passer la nuit au poste et de s'y faire tabasser, ils ont peur de mourir, même après un contrôle d'identité », « C'est choquant, mais en fait, des gamins dès 12-13 ans sont violentés par la police à Saint-Gilles. Ce sont des violences physiques, mais aussi des violences psychologiques. ça peut aller très loin, et l'impact psychologique, les traumatismes, on n'en parle pas du tout. Alors que ça laisse des séquelles graves, et que ça participe à ce que les gamins sortent du système scolaire, se sentent non désirés » (Latifa Elmcabeni du collectif des madres).[9]

Le 13 janvier, au rassemblement réclamant justice pour Ibrahima lancé à la gare du Nord, un proche du jeune homme s'exprime : « la

**Elle a tué Ilyes le 19 janvier 2021.
Elle a tué Mounir dans la nuit du
29 au 30 juillet 2020. Le jour de
leur mort, comme tous les autres
jours, elle ne les a pas protégés.
La police protectrice envers
tous-tes les citoyen-nes est un
leurre.**

police est arrivée à deux heures et demie chez sa famille en mentant que soi-disant il a eu un malaise au commissariat. Ce qui est un mensonge total, TOTAL. C'est un jeune comme nous qui est en santé. Aucun problème mental, aucun problème de santé donc je ne sais pas comment tu peux arriver au commissariat et tu ressors et tu attrapes des malaises. C'est que des couilles, la famille. On est là aujourd'hui, juste pour Ibrahim et pour toutes les personnes qui ont été tuées par la police. ça va jamais s'arrêter si on fait rien ». [10]

Au-delà de la police, les médias de masse construisent une vision biaisée des quartiers populaires, ils criminalisent les habitant-es et en narrent une fausse histoire. Les scènes qui passent sont sélectionnées, écartant volontairement certaines autres jugées problématiques tant elles dépeignent la violence policière. Certaines parties de l'histoire sont passées sous silence alors que d'autres sont surexposées. Les images sont entourées de titres chocs tout à fait orientés et les journalistes posent des questions qui influencent les réponses ou se délestent parfois de commentaires stigmatisants. Le choix même du reportage est souvent problématique tant il cherche



avant même d'être tourné à mettre en exergue l'insécurité des quartiers. C'est ce qu'avance Pierre Bourdieu dans sur la télévision : « *Le principe de sélection, c'est la recherche du sensationnel, du spectaculaire. La télévision appelle à la dramatisation, au double sens : elle met en scène, en images, un événement et elle en exagère l'importance, la gravité, et le caractère dramatique, tragique. Pour les banlieues, ce qui intéressera ce sont les émeutes* ». [11]

Tout cela participe à l'élaboration d'une peur irrationnelle et par conséquent d'une légitimation de la logique sécuritaire et d'une banalisation de la répression et de la mort des damnés de l'intérieur.

L'institution policière crée une scission entre les blancs et les non-blancs, entre les pauvres et les riches. C'est ainsi qu'elle maintient l'ordre. C'est ainsi qu'elle sécurise et rassure. L'argument de la sécurité ne peut être banalisé si facilement et ne peut se soustraire d'un lien criant avec la rhétorique d'extrême droite et de droite dont il est directement emprunté. L'action abusive et arbitraire des forces de l'ordre et de l'État sous couvert de sécurité doit être démythifiée et considérée. Les corps et les esprits des damnés de l'intérieur y sont scellés.

«ÉMEUTES» ET ATTENTATS : AUBAINE SÉCURITAIRE à Bruxelles

L'action de la police et le système de surveillance mis en place ne peuvent être soustraits d'un contexte spatio-temporel et politique. Se pencher sur le dernier confinement est intéressant, mais il est vain de le considérer comme événement ponctuel et indépendant d'événements antérieurs. L'approche de l'article est centrée sur Bruxelles en 2020-2021, c'est l'État d'urgence. Bruxelles a connu des « émeutes » dans les années 1990, l'attentat du musée juif en 2014 et de la station de métro Maelbeek en 2016. L'analyse des derniers mois ne peut être exempte de lien avec ces événements aux origines incomparables, mais dont l'impact, en considérant l'installation et la légitimation de certains actes et équipements policiers comme un continuum, est capital. Voilà qui introduit la deuxième partie de cet article.

Les plus grandes « émeutes » que Bruxelles ait connues se concentrent toutes trois entre 1990 et 2000. On note les émeutes de Forest en 1991, les émeutes à Molenbeek en 1995 et celles d'Anderlecht en 1997. Toutes les trois sont nées une fois la tension montée, d'une confrontation entre la police et des jeunes hommes issus de l'immigration dans les quartiers pauvres de Bruxelles. En 1991[12], la police embarque un jeune homme après l'avoïr contrôlé abusivement. Les habitant-es furieux-ses retournent la commune de Forest pendant les quelques jours qui suivront l'embarquement.

En 1995[13], la brigade de métro tire plusieurs fois à bout portant sur un jeune Turc. Cette nuit-là le parvis Saint-Jean-Baptiste de Molenbeek devint le théâtre d'une révolte historique.

Le 7 novembre 1997[14], la gendarmerie abat Saïd Charki, un jeune homme de 24 ans, habitant de Cureghem (quartier d'Anderlecht). Le quartier s'insurge et les rues de Cureghem sont occupées pendant trois jours par ses habitant-es, anéanti-es par la violence meurtrière dont iels ont été victimes. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Johan Vande Lanotte lance alors une politique de tolérance zéro. La commune dépense 4 millions d'euros dans des équipements sécuritaires (dont des caméras de surveillance pour « pacifier » la rue).

Ces « émeutes » sont, dans les trois cas, le fruit de tensions créées par la police et seront par la suite, pour les éviter ou les contrôler, suivies de plus de répression et de surveillance policière. Répression et surveillance qui de toute évidence n'apaiseront rien.

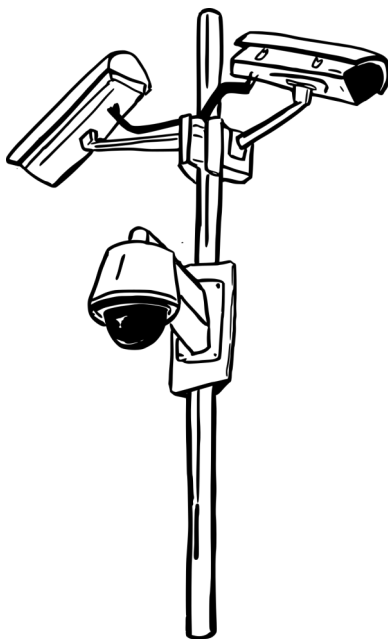
Un terme révélateur tant il souligne l'horripilation devant une population immigrée qui se révolte face à la violence qui lui est infligée. Ainsi, elle transgresse le statut symbolique qui lui est attribué : celui de l'effacement, de la docilité et de la politesse

Notons que le terme « émeute » est principalement destiné à caractériser les révoltes des populations immigrées. Selon Wikipédia[15] une émeute est « une manifestation populaire agitée, généralement spontanée et violente, par exemple avec des bagarres ». Un terme révélateur tant il souligne l'horripilation devant une population immigrée qui se révolte face à la violence qui lui est infligée. Ainsi, elle transgresse le statut symbolique qui lui est attribué : celui de l'effacement, de la docilité et de la politesse.[16]

Les émeutes de 1991 accompagnées d'une montée inquiétante de l'extrême droite flamande aux élections parlementaires amènent cette année-là les questions de l'immigration, de l'insécurité et de la criminalité au centre du débat politique. En 1992, M. Wathélet (à l'époque formateur) évoque l'idée de « contrat de sécurité » dans son Pari pour une nouvelle citoyenneté. L'objectif est d'augmenter la sécurité du citoyen, et ce en passant par une police communale plus « qualitative » et proche des citoyen·nes tout en mettant en avant les projets de prévention de la criminalité.

Le gouvernement de coalition social-chrétien et socialiste entré en fonction le 7 mars 1992 établit ses priorités dans une note intitulée Sécurité du citoyen : prévention, sanctions alternatives, accélération de la justice de petites délinquances, lutte contre la toxicomanie. Les contrats de sécurité seront conclus à l'été 92 pour 7 communes bruxelloises déterminées « à risque ». Les contrats de sécurité seront suivis de contrats de prévention qui eux seront également appliqués à certaines communes moins « à risque ». Les deux contrats furent pensés en deux axes : la « prévention policière et situationnelle » et « l'intégration de groupes particuliers en décrochage social ». Il en résulte une augmentation du nombre de policier·es dans les quartiers populaires et le développement d'une « techno-prévention » qui marque d'une pierre blanche l'ampleur de la vidéosurveillance dans les quartiers populaires de Bruxelles.[17]

Les attentats de mai 2014 au musée juif de Bruxelles ainsi que ceux de mars 2016 à la station de métro



Maelbeek et à l'aéroport de Zaventem ont plongé la Belgique dans une guerre contre le terrorisme, cheval de Troie pour légitimer la vidéosurveillance, la militarisation de la ville et le déploiement du dispositif policier.

À titre d'exemple, Bruxelles.perspectives[18] sort en octobre 2019, un « guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public » en partenariat avec urban.bruxelles, Bruxelles mobilité et Bruxelles prévention et sécurité. L'intention est claire, il s'agit de « sécuriser l'espace public » et ce principalement dans le champ de « la protection contre des actes terroristes ». Ainsi le gouvernement a chargé Perspectives.bruxelles de la « stratégie urbaine visant l'intégration des impératifs de sécurité antiterroriste dans le cadre de l'aménagement du Quartier européen ». Le rapport expose différentes solutions comme « la surveillance naturelle » qui consistent sobriement à « développer des quartiers mixtes pour accroître la présence et diversité des publics dans le quartier » de façon à les rendre plus surs. Il suffirait d'ajouter des éclairages et de restructurer l'espace public afin d'empêcher les criminels d'agir dans l'ombre et d'encourager les citoyen·nes à se contrôler elleux-mêmes. Cette logique va sans surprise de pair avec celle de « la surveillance mécanique » qui insère minutieusement le type de caméra de vidéosurveillance idéal aux endroits jugés les plus appropriés, c'est-à-

dire les quartiers à « risques ». La partie « entretien et gestion » s'inspire directement de la théorie américaine de « la vitre brisée ». Théorie qui soutient que la préexistence de la dégradation de l'espace public encouragerait une dégradation future, tenant pour seules responsables les habitant·es des quartiers concernés.

BRUXELLES 2020-2021 : BILAN DES DERNIÈRES MANIFESTATIONS

La répression policière des manifestations pendant la pandémie a été particulièrement violente. La presse s'est trouvée muette. Il s'imposait de revenir sur les plus importantes d'entre elles.

Le 13 septembre 2020 a lieu la Grande Manifestation de la Santé, organisée par le collectif la Santé en Lutte. Il s'agit d'un rassemblement statique, autorisé par le Bourgmestre, jusque 16h. Vers 15h30, la plupart des 7000 manifestant·es présent·es ce jour-là, sont déjà rentré·es chez elleux. La police, envahit le lieu de la manifestation et nasse la foule. Bilan du jour : 35 arrestations effectuées, des coups de matraques et insultes racistes. Elle ordonne de laisser « sortir le personnel de santé » et de « garder les gauchistes ». Certain·es policier·es ont affirmé que si les manifestant·es ne voulaient pas se faire arrêter « il ne fallait pas venir manifester ». [19]

Le rassemblement du 27 novembre subit une répression plus violente. Alors que le parquet n'a pas encore à se prononcer, il requiert un non-lieu dans le cadre de l'affaire de la mort d'Adil, tué par la police le 10 avril 2020[20]. En réaction à cette décision, un rassemblement pacifique pour manifester est organisé. Les manifestantes sont réprimé·es par un dispositif policier massif : brigade canine, canons à eaux, unité cagoulée ... La police nasse la mobilisation et arrête presque l'ensemble des personnes présentes. Les manifestant·es témoignent de violences, coups, étranglements, colsons douloureux, insultes racistes. [21]

Le 13 janvier 2021 à Saint-Josse-ten-nood, c'est une autre stratégie qui est mise en place par la police de Bruxelles. Des centaines de manifestant·es demandent vérité et

justice pour Ibrahim, énième mort entre les mains de la police belge. La police à nouveau met en place un dispositif hors proportion: 116 personnes ont été interpellées pour un nombre de manifestant-e-s entre 500 et 2000, plusieurs canons à eaux, brigades canines et montées, matraques, gaz lacrymogène, nasses et drone. Et pour la première fois à Bruxelles elle utilise le FN303[22], arme initialement réservée aux unités spéciales de certaines polices belges, dites à létalité réduite, bel euphémisme. Contrairement au LBD 40 (son cousin français), cette arme de fabrication belge (Fabrique Nationale Herstal S.A) tire plusieurs munitions d'affilée au coup par coup sur les citoyen-ne-s à l'étranger, mais aussi en plein Bruxelles comme en atteste la vidéo d'un policier tirant sur un manifestant en fuite ce 13 janvier.[23]

Et pour la première fois à Bruxelles elle utilise le FN303, arme initialement réservée aux unités spéciales de certaines polices belges, dites à létalité réduite, bel euphémisme

Le 24 janvier se déroulait une manifestation initialement prévue le 5 décembre, mais interdite par un arrêté du bourgmestre de Bruxelles. Cette manifestation dénonçait une justice de classe et raciste, en réaction aux affaires Mawda, Adil, Mehdi ou encore celles des syndicalistes condamnés[24]. Autorisée puis refusée, la police finit par tolérer une manifestation statique d'une heure. La police interpelle 232 personnes, dont 86 mineurs pour 150 manifestant-e-s en tout et pour tout. Brigade anti-émeute, chevaux, combis, bus, arroseuses, drones, hélicoptère, nasse, humiliations, violences, passage à tabac dans les cellules, 30 personnes dans des cellules pour 15 personnes maximum hors covid, pas d'eau, pas de nourriture: le dispositif policier et la répression de cette manifestation sont d'une ampleur alarmante.[25]

Le 13 février, une marche de nuit féministe en non-mixité choisie du mouvement Reclaim the night est rapidement avortée. La police nasse les manifestantes et procède à des arrestations violentes. Le schéma se répète. La violence se prolonge au commissariat Démosthène lorsqu'une manifestante transgenre, est violemment séparée de ses amies, jetée seule en cellule, mégenrée par la police.[26]

Le 1 avril, jour de plein soleil plusieurs milliers de jeunes répondent à la farce lancée sur les réseaux sociaux depuis plusieurs semaines. Un mélange d'intrigue face à l'appel et de simple envie de profiter du soleil rend le bois de la cambre comble. Vers 17h, des centaines de policier-es anti-émeutes, casques, boucliers, tenues renforcées et matraques, s'installent sur la pleine principale. Après un appel de dispersion, la police décide de fermer le bois et n'y va pas de main morte : gazeuse à main, grenade lacrymogène CM6 lancée à la main ou à l'aide de lance grenade cougar, FN303 (non utilisé), chiens de la brigade canine, cavalerie de la police fédérale, 4 arroseuses Ziegler avec caméras incrustées dans les canons des véhicules, un drone et un hélicoptère. Deux bons milliers de personnes ont refusé de quitter le bois, construisant des barricades de troncs d'arbre, improvisant des projectiles et scandant : « tout le monde déteste la police » et « liberté »... La police n'a cette fois-ci par réussi à effectuer sa nasse habituelle tant la foule était grande et les gens dispersés. Elle a donc joué à chat toute la fin d'après-midi. Les affrontements ont cessé vers 21h30. Au total : 23 arrestations dont 4 judi-



ciaires, 8 manifestant-es blessé-es pour 22 policier-e-s. On remarque la presse et les autorités beaucoup plus clémentes vis-à-vis des jeunes en grande partie aisé-es. Évidemment, l'émoi envers les « pauvres policière-es blessé-es » n'a pas manqué[27]. Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur s'est exprimée : « Je ne peux accepter la violence qui a ciblé les policiers, ils font déjà un boulot très difficile, car ce n'est pas facile de faire respecter les mesures prises dans la lutte contre le virus. »[28]

ARRESTATIONS ET ARMES NON-LÉTALES : LA POLICE S'ORGANISE

Pour qu'une manifestation soit autorisée en Belgique, il faut que le ou la bourgmestre donne le feu vert. Si la manifestation est acceptée, la police s'organise et place minutieusement différents corps de police à certains endroits. Des stewards entourent le cortège, des policier-es des renseignements généraux sont semé-es dans la foule, la police de trafic ouvre et ferme le cortège et la police d'intervention se cache au cas où l'évènement tournerait au vinaigre. La police suit le GNEP (la gestion négociée de l'espace public) qui entend appliquer la logique de « désescalade » : une répression crescendo en fonction des débordements par rapport à ce qui a été prévu avec le bourgmestre.[29] Inutile d'expliquer que la répression des manifestations non autorisées ne passe pas par quatre chemins. Inutile d'expliquer aussi que les manifestations contre les violences policières ou l'État incapable de gérer la crise sanitaire ne sont pas autorisées. La police entre les arrestations administratives pour covid ou pour « trouble de l'ordre public » et l'utilisation de son arsenal répressif s'en donne à coeur joie.

Gaz lacrymogène, grenades CM6, gazeuse à main, FN303 et j'en passe, donnons à nos robocops tous les jouets non létaux ou à létalité réduite qu'ils voudront ! La police gaze, tire au FN303 en manifestation, mais tout cela est accepté puisque ce sont des armes non létales. Une arme non létale est une arme qui ne peut ni donner la mort ni causer des blessures lourdes. Évidemment l'étiquette « non létale » est posée par les fabricants



d'armes dont il existe aujourd'hui tout un marché. Étrangement ce ne sont pas les gilets jaunes éborgnés qui attestent cette étiquette. Le FN303 a tué une étudiante en 2004 à Boston[30] et est utilisé dans le plus grand des calmes lors de la manifestation pour la mort du jeune Ibrahim le 13 janvier en pleine ville de Bruxelles. Ces armes ne sont pas anodines, elles blessent, elles tuent et surtout elles rendent la police d'autant plus agressive qu'elle persuade qu'elles n'auront aucune conséquence. [31]

« SÉCURITÉ » : UN TERME À DÉMYSTIFIER

La notion de « sécurité » a fait l'objet de différentes approches critiques à travers les sciences sociales. Parmi ces approches critiques de la sécurité, nous pouvons retenir la théorie de la sécuritisation de l'école de Copenhague qui désigne « le processus par lequel certains problèmes deviennent des problèmes de sécurité. » et l'approche sociologique de la sécurité de l'école de Paris depuis les travaux de Didier Bigo. [32]

La sécuritisation interroge la transformation d'un problème en un problème sécuritaire. Elle veut que pour obtenir un problème sécuritaire il doit préexister une menace existentielle vis-à-vis des secteurs politique, militaire, économique, environnemental ou sociétal. Cette menace est le fruit d'une construction qui transforme des problèmes en menaces. La création de la menace se joue à travers la linguistique dans la mesure où la menace est énoncée comme telle par quelqu'un-e de relativement pris-e-s au sérieux. Il suffirait qu'un comité d'expert-es, un gouvernement ou une personnalité au capital social assez élevé énonce une menace pour la créer. Le capital social est important, car la menace doit être acceptée et reconnue par la population pour se concrétiser en tant

que problème sécuritaire. La menace une fois énoncée est assimilée comme urgente, dangereuse et difficilement gérable, elle offre alors un cadre propice aux mesures exceptionnelles telles que l'État d'urgence. On repense au fameux « Nous sommes en guerre » du président français, Emmanuel Macron au début de la pandémie de la Covid-19. Il désignait le virus comme une menace pour le secteur environnemental et le secteur économique. Les attentats de 2014-2016 représentaient une menace pour le secteur militaire qui comprend la sécurité nationale. Ne vous méprenez pas, le virus est grave, les attentats aussi. Les approches critiques ne nient pas les événements dramatiques et leurs conséquences, elles questionnent l'utilisation qui en est faite. En effet, selon la théorie de la sécuritisation, les problèmes oscillent sur un spectre allant de la non-politisation (non gérés par l'État) en passant par la politisation (problèmes politiques publics) jusqu'à la sécuritisation (allant en dehors des processus politiques habituels). Pour les théoricien-n-es de la sécuritisation tout doit sortir de cette dernière case, et ce par l'action de la désécuritisation.

Cette théorie bien qu'intéressante sera critiquée, notamment par l'approche sociologique de la sécurité et les travaux de Didier Bigo. Pour ce sociologue, la sécurité doit cesser d'être pensée sur le plan national uniquement pour rejoindre le plan international. Selon lui, il n'existe plus de distinction entre le champ policier et le champ militaire. Tout se regroupe désormais

en un champ qu'il nomme « champ transversal de l'(in)sécurité ». Ce champ unit tout un panel de professionnel-les de la sécurité : police, armée, douanes, garde-frontières, institutions gouvernementales, entreprises privées, etc. Désormais les polices nationales, notamment en ce qui concerne le terrorisme, travaillent main dans la main et sans frontières pour arrêter les recherchés en cavale. Cet agrandissement du champ est problématique tant il touche à de nouveaux domaines. La guerre contre le terrorisme par exemple inclut désormais les domaines de la migration et de la demande d'asile. Les militaires sont postés aux frontières prêtes à « traquer les terroristes ».

Didier Bigo revient également sur la notion même de sécurité. En son sens, la sécurité va de pair avec le sacrifice. La sécurité des un-e provoque toujours l'insécurité des d'autres. Ainsi certain-es acteur-trices sont désigné-e-s comme dangereux-euses au prix de leur propre insécurité. C'est les cas des migrant-es, des réfugié-es, des damnés de l'intérieur, etc. Les habitant-es des quartiers populaires n'ont jamais été en sécurité face à la police et leur insécurité grandit à mesure que les blanc-he-s privilégié-e-s y avons recours et les légitiment.

CONCLUSION : SORTONS DU SIMULACRE, SOYONS VIGILANT-E-S

En matière de surveillance, l'année 2020 et la pandémie auront été décisives. L'antenne bruxelloise du collectif Technopolice s'en inquiète. L'argument sanitaire aura permis l'utilisation des données de géolocalisation des individus, la mise en place d'une vaste opération de traçage, l'équipement de caméras de surveillance jusque sur les autopompes de la police, l'acceptation de drones avec haut-parleurs et caméras thermiques. Tout un dispositif pour le moins inquiétant et qui sans l'ombre d'un doute résistera au vaccin. Le collectif pose la question suivante : « que nous restera-t-il comme possibilité de contestation dans un monde totalement surveillé ? ». [34].



- alisa -

À la fin de l'année 2020 Alexander de Croo notre Premier ministre et Annelies Verlinden notre ministre de l'intérieur ont promis lors d'une visite aux forces spéciales de la police fédérale d'accompagner ces forces spéciales d'un financement massif et cela en garde partie dans la technologie de surveillance (drones et autres techniques de vidéosurveillance). La ministre de l'Intérieur a également fait la promesse d'engager 1600 policière-s chaque année en accélérant la formation. En tout, c'est 50 millions d'euros supplémentaires pour la police rien que pour l'année 2021. [35]

Les manifestations dont nous avons fait le bilan dénonçaient en grande partie le système policier meurtrier. Depuis Black Lives Matters, la consternation devant les violences policières et la méfiance envers la police a conquis d'autres pans de la population bruxelloise. Le 1er avril au bois de la cambre, un certain nombre de jeunes ont été confronté-es pour la première fois à la répression policière. Elleux pour qui la police a toujours été synonyme de protection, pourraient continuer à scander avec conviction « tout le monde déteste la police ». Ce jour-là la police a sorti son arsenal au grand jour, en dehors des quartiers populaires où elle siège. Elle a chargé, gazé, bles-

sé et cette fois-ci non seulement les damné-es de l'intérieur. Il est crucial de ne pas ramener cette démonstration de violence à l'épi-phénomène.

Les différentes arrestations et actes violents ne peuvent être compris et analysés en eux-mêmes. Il ne s'agit pas de se demander si à l'instant même la police avait raison d'agir, de se protéger, de se défendre. La répression policière des derniers mois est le continuum d'une longue histoire qui lie l'institution policière à l'État, aux politiques et même au système colonial dont elle a bonne mémoire.

Il est primordial d'ancrer l'analyse de l'action policière dans cette histoire et de la soustraire d'une légitimation au prisme unique : celui de l'argument sanitaire de la COVID-19. Il est temps de s'insurger contre ce que la crise Covid-19 a permis de mettre en place. Il est temps d'arrêter d'ériger la police en héros ou héroïnes. Nous ne pouvons plus nous cacher de la cruauté du système policier. Nous ne pouvons plus brandir l'argument de sécurité comme s'il n'engageait aucune conséquence. Il est temps d'acter notre désolidarisation profonde du système policier.

Elisa Veys

Il est primordial d'ancrer l'analyse de l'action policière dans cette histoire et de la soustraire d'une légitimation au prisme unique : celui de l'argument sanitaire de la COVID-19. Il est temps de s'insurger contre ce que la crise Covid-19 a permis de mettre en place. Il est temps d'arrêter d'ériger la police en héros ou héroïnes. Nous ne pouvons plus nous cacher de la cruauté du système policier. Nous ne pouvons plus brandir l'argument de sécurité comme s'il n'engageait aucune conséquence. Il est temps d'acter notre désolidarisation profonde du système policier.

- (1) Rigouste, Mathieu, *La domination policière : Une violence industrielle*, Éditions La Fabrique, Paris, 2012.
- (2) «Les damnés de la terre» est le dernier livre de Franz Fanon, publié aux Éditions Maspero en 1961.
- (3) Franz Fanon est un penseur phare de la lutte anti-coloniale.
- (4) Bruxelles Dévie, « Adil, 19 ans, mort en fuyant la police », 11/04/2020, bruxellesdevie.com/2020/04/11/adil-19-ans-mort-en-fuyant-la-police/
- (5) Bruxelles Dévie, «**Akram, 29 ans mort étouffé lors de son interpellation à Anvers», 20/07/2020, bruxellesdevie.com/2020/07/20/akram-29-ans-mort-etouffe-lors-de-son-interpellation-a-anvers/
- (6) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], « Ibrahim, 23 ans décédé**é après son arrestation »**, Instagram, 11/01/2021, www.instagram.com/p/CJ5xiW6lhrP/?utm_source=ig_web_copy_link
- (7) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], «Un homme de 30 ans décède après**s son arrestation »**, Instagram, 20/01/2021, www.instagram.com/p/CKRgoOLI3dA/?utm_source=ig_web_copy_link
- (8) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], « Mounir, 26 ans décédé**é après son arrestation », Instagram, 2/08/2021, www.instagram.com/p/CSEOKnwa4U/?utm_source=ig_web_copy_link
- (9) De laet, Sarah, ieb, « S'approprier les quartiers de façons politique : Rencontre avec Latifa Elmcabeni du collectif des madres »**, Bruxelles en mouvement, Polis-Police, n°310-janvier/février 2021, p.8
- (10) « Justice pour Ibrahim.», Youtube, upload by ZIN TV, 17/01/2021, www.youtube.com/watch?v=cGutDk7W6Fw
- (11) Bourdieu, Pierre, *Sur la télévision*, Éditions Raisons d'agir, Paris, 1996.
- (12) Maquet, Hélène, « Les é**meutes de Forest é**clataient il y a 25 ans : « c'était un moment bouleversant! »**, rtbf, 13/05/2016, www.rtf.be/info/regions/bruxelles/detail_25-ans-apres-les-emeutes-de-forest-c-etait-un-moment-bouleversant?id=9296987
- (13) Borloo, Jean-Pierre, « Il était au centre de l'é**meute d'avril 1995 à Molenbeek »**, *Le soir*, 9/04/1997, plus.lesoir.be/art/il-etait-au-centre-de-l-emeute-d-avril-1995-a-molenbeek_t-19970409-ZODKOP.html
- (14) Sacco, Muriel; ULB-Germe; Scohier, Claire, ieb, « Les habitants de Cureghem confinés : entre politiques sécuritaires, revitalisation urbaine et ciblage policiers »Bruxelles en mouvement, Polis-Police, n°310-janvier/février 2021, p.4
- (15) Wikipédia, « émeute », dernière modification le 25 mai 2021 à 13:19, fr.wikipedia.org/wiki/Émeute
- (16) Rea, Andrea. « Les émeutes urbaines : causes institutionnelles et absence de reconnaissance », *Déviance et Société*, vol. 30, no. 4, 2006, pp. 463-475.
- (17) Cartuyvels Y. Insécurité**é et prévention en Belgique: les ambiguïtés d'un modèle «global-intégré» entre concertation partenariale et intégration verticale. In: *Déviance et société**é*. 1996 - Vol. 20 - N°2. pp. 153-171.
- (18) perspective.brussels, Département Stratégie Territoriale Pierre Lemaire. guide à l'intégration de dispositifs de sécurité**é dans l'espace public, octobre 2019. perspective.brussels/sites/default/files/documents/bbp_guidesecu_fr_v06.pdf
- (19) Zin TV, Retour et témoignages sur les violences policières à la Grande Manifestation de la Sant**é le 13 septembre, mis en ligne le 15/01/2021, zintv.org/video/si-tu-veux-pas-te-faire-arreter/.
- (20) Zin TV, Justice pour Adil, mis en ligne le 21/12/2020, zintv.org/video/justice-pour-adil/
- (21) Police Watch, Quand les citoyen-ne-s utilisent leur droit de manifester pour dénoncer les violences policières, les forces de l'ogre répondent par la violence, mis en ligne le 3/02/2021, www.liguedh.be/quand-les-citoyen-ne-s-utilisent-leur-droit-de-manifester-pour-denoncer-les-violences-policieres-les-forces-de-lordre-repondent-par-la-violence/
- (22) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], Manifestation pour Ibrahim B. Compte rendu, Instagram, https://www.instagram.com/p/CKB1rNUFlxw/?utm_source=ig_web_copy_link
- (23) Police Watch, Quand les citoyen-ne-s utilisent leur droit de manifester pour dénoncer les violences policières, les forces de l'ogre répondent par la violence, mis en ligne le 3/02/2021, www.liguedh.be/quand-les-citoyen-ne-s-utilisent-leur-droit-de-manifester-pour-denoncer-les-violences-policieres-les-forces-de-lordre-repondent-par-la-violence/
- (24) Idem.
- (25) Zin TV. Kumba, Nicolas. Duchâteau Matthéo. Une violence policière sans limites, mis en ligne le 1/02/2021, zintv.org/violence-policiere-sans-limites/
- (26) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], Reclaim the night : riposte féministe et répression, 21 personnes arrêtées, Instagram, 15/01/2021, https://www.instagram.com/p/CLUooFOnxDF/?utm_source=ig_web_copy_link
- (27) Bruxelles Dévie [@bruxelles.devie], Bruxelles : fête, é**meute et charge de cavalerie au bois de la cambre, Instagram, 2/04/2021, https://www.instagram.com/p/CNKoO9EnOla/?utm_source=ig_web_copy_link
- (28) Swysen, Didier. Annelies Verlinden revient sur les incidents au Bois de la Cambre: «Des comportements inacceptables, ils peuvent mettre en danger beaucoup de monde»**, sud info, 2/04/2021, www.sudinfo.be/id385075/article/2021-04-02/annelies-verlinden-revient-sur-les-incident-au-bois-de-la-cambre-des.
- (29) Gillard, Merlin, Négociateur, surveiller, fortifier, réprimer**... : le maintien de l'ordre lors d'événements dans l'espace public, Bruxelles en mouvement, Polis-Police, n°310-janvier/février 2021, p.12-13
- (30) Rocher, Paul. « Gazer, mutiler, soumettre : politique de l'arme non létale »**, Éditions La Fabrique, Paris, 2020.
- (31) Lopez Lucia, Elisa, Théories de la sécurité**é, master en sciences politiques, orientation relations internationales-finalités Sécurité, paix, conflits/bloc1, Université Libre de Bruxelles, 2020-2021.
- (32) technopolice.be
- (33) Collectif Technopolice Bruxelles, Souriez, vous êtes filmés ! : mais aussi pucés, pistés, espionnés, monitorés, enregistrés, surveillés, géolocalisés, inspectés, contrôlés, censurés, gouverné**s, Bruxelles en mouvement, Polis-Police, n°310-janvier/février 2021, p.18
- (34) Bruxelles Dévie. [@bruxelles.devie], « Police : les mesures du nouveau gouvernement »**, 7/12/2020, https://www.instagram.com/p/ClgSaqsHGR/?utm_source=ig_web_copy_link
- (35) Bruxelles Dévie. [@bruxelles.devie], « Police : les mesures du nouveau gouvernement », 7/12/2020, https://www.instagram.com/p/ClgSaqsHGR/?utm_source=ig_web_copy_link



- Lisa -

UNE SOIRÉE AVEC LES JEUNES FN

En France, le parti de Marine Le Pen n'a jamais été aussi proche du pouvoir, et ce en partie grâce à l'amélioration de ses scores parmi les fractions les plus jeunes de l'électorat. Mais qui sont ces femmes et ces hommes qui, la vingtaine, soutiennent le mouvement d'extrême droite français le plus puissant depuis l'après-guerre ? Retour sur mon expérience d'un soir parmi les militant·e·s du mouvement de jeunes du parti.

En France, le parti de Marine Le Pen n'a jamais été aussi proche du pouvoir, et ce en partie grâce à l'amélioration de ses scores parmi les fractions les plus jeunes de l'électorat. Mais qui sont ces femmes et ces hommes qui, la vingtaine, soutiennent le mouvement d'extrême droite français le plus puissant depuis l'après-guerre ? Retour sur mon expérience d'un soir parmi les militant·e·s du mouvement de jeunes du parti.

Nous sommes il y a quelques années. Alors étudiant en sociologie à Paris, je change tous les trois jours de sujet de mémoire. Je trouve chacune de mes idées d'enquêtes inintéressantes, infaisables ou, pire, peu amusantes. Ma curiosité pour les idéologies politiques extrêmes m'amène finalement à considérer une enquête sur le mouvement de jeunes du Rassemblement national (RN), parti mieux connu sous son ancienne dénomination de Front national (FN). Je sais que mes professeur·e·s sont attaché·e·s à ce que le·la sociologue établisse une relation sincère et transparente avec les personnes visées par son

enquête. Je m'assieds sur ce principe – je choisis l'infiltration.

L'adhésion au parti me semble être un bon point de départ. Je prends donc ma carte. Un message de Marine Le Pen elle-même m'en félicite quelques jours plus tard : « [L]es périls qui menacent aujourd'hui notre belle patrie sont multiples ! Par votre adhésion, vous prenez place parmi les Français qui luttent ». Flatté, je continue l'aventure. Par la grâce de l'Internet, je sais que mes futurs ami·e·s se réunissent chaque mercredi soir dans le XIIIème arrondissement. Une bonne occasion de mener une première exploration du terrain d'enquête, afin de déterminer si je souhaite faire de ce sujet celui de mon mémoire. Le jour J, je troque mes vêtements de Parisien naissant contre une chemise-veste, échange mes lunettes pour l'hipster contre une monture de jeune nerd, et sors ma carte d'adhérent, bien cachée au fond de mon tiroir. Marine y pose devant un récif, en mode force tranquille. Frisson. Je suis fin prêt.

Une demi-heure plus tard, on ne va pas se mentir, je flippe. Devant le local parisien du FN, situé rue Jeanne d'Arc – où d'autre, me diriez-vous – je m'attends à retrouver des skinheads à la carrure imposante et à l'œil soupçonneux. Mais surprise. Les deux silhouettes que j'ai fini par atteindre sont un gringalet crolé et une minuscule Versaillaise au style très versaillais. « C'est bien ici le siège du FN ? », demandè-je. La façade ne porte aucune inscription. « Je suis un nouveau membre ». « Oui, oui, bonjour, désolé, on est peu en retard, là on n'a pas les clefs », s'excuse le garçon, sourire gêné aux lèvres. « Mais bienvenue ! »

D'autres militant·e·s arrivent, les clefs également, la porte s'ouvre. Sombre, boisée, rustique, la salle principale du local se compose de chaises pliantes, de tables pliables et d'une bibliothèque nauséabonde. Quelques vieilles affiches à la gloire de Marine Le Pen ou conspuant Anne Hidalgo, la maire PS de Paris, complètent le tableau. Je comprends que, comme chaque semaine, la soirée débute par un exposé donné par un·e cadre ou

une proche du parti. Aujourd'hui, il s'intitule « En quoi est-ce la France qui a gagné la Première Guerre mondiale ». L'orateur est le chef de file du Front national en Bretagne.

PowerPoint à l'appui, il explique que c'est la France – avec, parfois, c'est vrai, ça et là, l'aide de la Grande-Bretagne – qui a remporté la « Grande guerre ». J'ai du mal à comprendre comment on peut imaginer qu'un pays, quel qu'il soit, remporte seul une guerre mondiale, mais j'imite l'assistance : j'acquiesce. Il poursuit. « Lorsque j'étais professeur d'histoire-géographie, je demandais à mes élèves d'aller fouiller leurs greniers familiaux à la recherche de souvenirs de l'armée française en 14. D'abord étonnés, ils revenaient la semaine suivante tout excités, qui avec un casque de poilu, qui avec une médaille de bravoure, qui avec un faire-part de décès... » Petite pensée pour les élèves sans aïeux français, qui devaient se sentir bien intégré·e·s en classe d'histoire.

L'homme vibre également pour la bataille de Verdun. Pour nous en parler, il enfile tout d'abord sa casquette d'agronome : « Aujourd'hui encore, à Verdun, rien ne pousse sur les quelques kilomètres carrés qui ont vu la France défendre son territoire durant des mois. La terre fut souillée par le sang des Français, et la terre a la mémoire du sang ». Il loue ensuite le système de rotation de l'armée française : les militaires se relayaient constamment sur le front de Verdun, et ce à l'initiative de Philippe Pétain, alors général. « Le général Pétain a fait beaucoup de bien aux soldats », relève-t-il, avant de regretter qu'Emmanuel Macron ne lui ait pas rendu hommage aux commémorations de l'Armistice. Il conclut enfin. « Tous ces soldats, qui n'étaient pas plus âgés que vous, ont quitté leur famille par devoir, pour se battre pour une idée qui était plus grande qu'eux, et qui nous dépasse tous... [suspense] C'est idée, c'est la France ». Standing ovation, l'audience est en transe.

On passe alors à l'apéro, chips-Kronenbourg dans des contenants en plastique. Des conversations s'entament. Pour justifier ma présence, je me dis attiré par les agendas économique et souverainiste du parti. Je profite de ce moment pour comprendre un peu le

parcours de la quinzaine de jeunes qui m'entourent. « Dans ma famille, on est des patriotes » ; « Je suis venu avec un pote » ; « J'étais de gauche, je suis issue d'une famille de gauche, ma famille ferait une crise si elle savait que j'étais là, j'ai basculé au fur et à mesure » ; « J'ai moins été séduite par Marine que par d'autres figures du FN ». Mais au-delà de leurs dires, comment décrire mes nouveaux camarades ?

Blanc·he·s, plutôt de genre masculin, aux études, ces jeunes militant·e·s m'ont l'air plus introverti·e·s que la moyenne des gens de notre âge ; ils·elles m'ont l'air également plus marginaux·ales (ne sont pas comme tout le monde) et plus éloigné·e·s des standards de beauté, et je l'écris, car je ne pense pas que ce soit anodin. Il me semble que les différents environnements dans lesquels ils·elles évoluent au quotidien, à l'université, par exemple, ou dans leurs groupes d'ami·e·s, leur apportent peu de considération ou d'estime. Autrement dit, ils·elles ne sont pas populaires ; on les imagine bien se faire qualifier de paumé·e ou de cassos dans les milieux qu'ils·elles fréquentent. À côté de cela, le rapport qu'ils·elles ont à leur organisation politique est proche de celui qu'entretiennent des gens de leur âge avec leur équipe de basket ou leur club de théâtre. Il s'agit d'une structure où sociabiliser et faire quelque chose collectivement entre personnes de la même génération. Je me dis d'ailleurs que ces militant·e·s ne seraient pas actif·ve·s au FN s'ils·elles jouaient au basket ou faisaient du théâtre. « Devenu néonazi parce que t'avais aucune passion », dit le poète. Il y a du vrai là-dedans.

Un message de Marine Le Pen elle-même m'en félicite quelques jours plus tard : « [L]es périls qui menacent aujourd'hui notre belle patrie sont multiples ! Par votre adhésion, vous prenez place parmi les Français qui luttent ».

L'idéologie n'est évidemment pas un facteur à négliger dans leur engagement. Il existe chez elles et eux un attachement profond à la nation, et à ce que la droite associe

généralement à cette idée : un peuple uni, autonome vis-à-vis de l'extérieur, et homogène sur le plan culturel. L'exposé de tout à l'heure est le genre de discours qui ne fait d'ailleurs qu'alimenter cette idée auprès des jeunes militant·e·s. C'est quoi, Verdun ? Ce sont les Français, forts et soudés, qui vainquent l'étranger par amour de leur patrie. Joli roman national. J'imagine qu'ils se tapent un exposé comme ça chaque semaine, les pauvres.

Cette idée de nation n'est pas étrangère aux vues racistes de ces jeunes. En effet, à côté d'un racisme centré sur la race – anti-noirs, anti-juifs, anti-arabes – forcément présent dans l'organisation de jeunesse d'une formation d'extrême droite, je relève auprès de mes interlocuteurs·trices une forme de racisme plus culturelle que raciale. Ce racisme me semble avant tout dériver du nationalisme : je suis nationaliste, attaché·e à une uniformité culturelle dans mon pays, et dois donc agir contre celles et ceux qui y vivent (ou souhaitent y vivre) tout en ayant d'autres religions, modes de vie, vêtements, etc. Les immigré·e·s et leurs descendant·e·s ont ainsi droit de cité uniquement s'ils·elles abandonnent intégralement les religions, traditions, références artistiques et historiques, etc., issues du pays quitté, et ce pour embrasser la Culture française dans toutes ses dimensions, catholicisme inclus. Autrement dit, ils·elles ne peuvent venir et/ou rester que s'ils·elles s'assimilent. La pureté culturelle de la nation est primordiale.

La soirée se finit dans une pizzeria ; ne dînent à ma table que des hommes. Marine Le Pen y est ouvertement critiquée pour son débat raté contre Emmanuel Macron au 2nd tour de la présidentielle 2017, débat qui est décidément resté en travers de la gorge de mes compagnons de tablée. Ils m'expriment leur honte devant son incompétence, leur amertume devant un tel gâchis, et leur conviction qu'elle devrait être remplacée à la présidence du mouvement. L'encensant, ils regrettent Jean-Marie Le Pen, et citent abondamment les meilleures saillies télévisées de l'essayiste à succès Éric Zemmour. Ils tiennent également à me démontrer que leur parti n'a rien d'homophobe, et ce en comptant devant moi le nombre de gays parmi les député·e·s et sénateur·rice·s

du parti. 4 sur 7, m'annonce-t-on fièrement. S'ensuivent deux débats d'un autre âge. Le premier sur l'avortement – je ne vous fais pas le pitch. Le second, plus inattendu, advient entre deux quadragénaires venus dire coucou à la jeunesse. L'un défend de Gaulle, l'autre Pétain. Voilà, voilà.

Au moment de prendre congé, je suis invité à revenir le mercredi suivant, ainsi qu'à tracter pour une liste étudiante pro-FN dans la campagne des élections internes à la Sorbonne, où j'étudie (« Viens, on sera poursuivis dans les couloirs par les antifas, ça va être fun ! »). Je dis oui à tout, promets à celui qui m'a avancé ma pizza de le rembourser, et vais prendre mon métro. Sur le chemin, je renonce finalement à faire mon mémoire sur ce groupe. Je cherchais un sujet à énigme, qui m'intriguait, avec quelque chose à creuser, un « Tiens, comment se fait-il que... ? ». Bien qu'il y ait dans le mouvement de jeunes parisiens du FN des choses que j'estime sociologiquement intéressantes, tout me semble clair, évident, couler de source. Fin de l'exploration, donc. Adieu les camarades. Reste à me trouver un autre sujet de mémoire.

Les immigré-e-s et leurs descendant-e-s ont ainsi droit de cité uniquement s'ils-elles abandonnent intégralement les religions, traditions, références artistiques et historiques, etc., issues du pays quitté, et ce pour embrasser la Culture française dans toutes ses dimensions, catholicisme inclus.

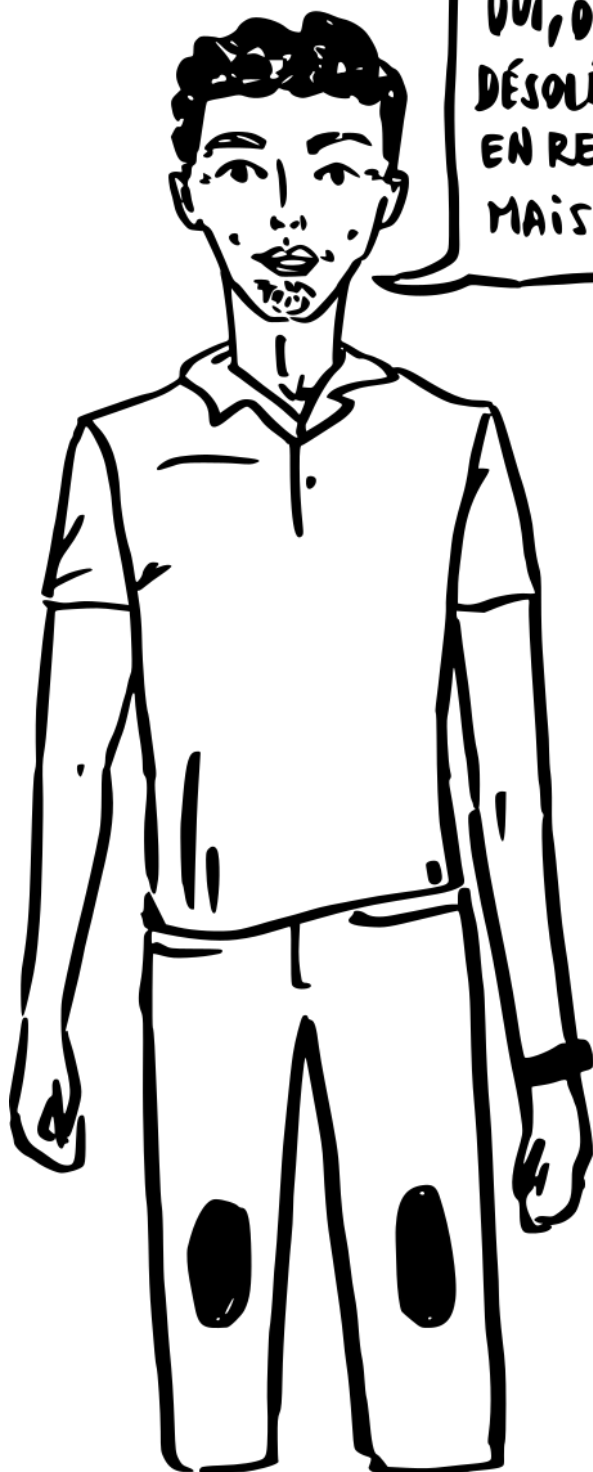
Un an plus tard, je recevrai cet e-mail dans le cadre de la préparation des élections municipales : « Bonjour. Je suis XXX responsable RN du 14^{ème}. Tiphaine et Florian m'ont incité à vous contacter, car vous êtes un bon militant. (...) Je suis chargée de faire la liste. (...) Marine et le RN ont besoin de vous ». J'ignore qui sont Tiphaine et Florian, mais il-elle m'ont l'air de personnes vite impressionnées. J'envisage un instant d'accepter l'offre, de devenir candidat, maire qui sait, et de finir, tel le barbier de

The Great Dictator (1940), bel idéaliste dans la peau d'un gouvernant fasciste. Mais je choisis de ne pas répondre au mail. Une infiltration m'a suffi. Et j'ai déjà donné 15 € de cotisation au Front national, je ne vais pas contribuer à leur offrir une mairie. Sorry, Marine. Faudra se débrouiller sans moi.

Zac Bousnina

C'EST BIEN IUI LE SIÈGE DU FN ?

OUI, OUI BONJOUR,
DÉSOLÉ, ON EST UN PEU
EN RETARD...
MAIS BIENVENUE !!!



- elisa -

LES MAUVAIS JOURS FINIRONT. ET GARE À LA REVANCHE. QUAND TOUS LES PAUVRES S'Y METTRONT !

Il y a trois ans, j'allais travailler pendant une semaine de juillet à la bibliothèque Royale au Monts des Arts(KBR).

Le temps est bon : trente degrés, un ciel bleu azur, un soleil digne du sud de la France. Sur les parterres de fleurs, des gens allongés se prélassent au soleil. Sous l'ombre des arbres aux troncs peints de blanc, des gens cherchent à échapper à la lourde chaleur de cette première semaine de juillet. Et partout, les gens défilent, rien, se baladent.

Parmi tout ce beau monde, des personnes âgées discutent sur des bancs, des enfants jouent, courent, sautent, les parents discutent, les couples s'enlacent. Le tableau est idyllique, digne d'un dimanche après-midi à l'Île de la Grande Jatte.

Et pourtant, lorsque je tourne sur le Boulevard de l'Empereur, parmi la foule d'individus qui sortent du travail, j'aperçois un homme, la cinquantaine, bruni par le soleil, assis par terre, en train « d'humblement quémander » de l'argent aux passant·e·s qui, pour la plupart, ne le regardent pas. À côté de lui, un enfant - dix ans je dirais à vue d'œil - également assis en tailleur, la tête posée sur sa main. L'enfant est manifestement rongé par l'ennui. En

passant, alors que je mange les cerises que j'avais prises avec moi, je donne au monsieur un peu de monnaie. L'homme me montre les fruits que je tiens en main et m'indique l'enfant pour que je lui en donne, ce que je fais.

Pourtant, l'inégalité n'existe pas en raison d'une prétendue loi de la nature qui récompenserait les plus méritant·e·s, mais parce qu'elle a été consacrée par des moyens, notamment coercitifs et moraux, qui nous font apparaître cette inégalité comme juste.

Tous les jours cette semaine-là, lorsque je sortais de la KBR, l'homme et l'enfant étaient assis au même endroit, sous le même soleil de plomb. Une fois, l'enfant était assis quelques mètres plus loin, à l'ombre d'un panneau (publicitaire, je crois). Toujours la même moue. L'homme, lui, était resté au soleil, probablement pour rester dans le champ de vision des passant·e·s et espérer récolter un peu plus d'ar-

gent.

Plusieurs choses m'ont interpellée. Tout d'abord, le destin si différent de cet enfant, condamné par la société à faire l'aumône à seulement dix ans aux côtés de cet homme que j'imagine être son père. A cent mètres de là seulement, les enfants jouaient, riaient et profitaient de leurs vacances estivales, lui était assis à mendier toute la journée et ne pouvait plus prétendre profiter de la naïveté de l'enfance.

À côté de cela, il y a cet homme, condamné au même sort. Sur le trottoir en face, on aperçoit -en grand- l'enseigne d'un célèbre cabinet d'affaires, dans lequel les avocat·e·s sont grassement rémunéré·e·s, quelques centaines d'euros de l'heure.

Et là, l'inégalité arbitraire des conditions sociales apparaît de manière si manifeste, si évidente, presque comme un dessin caricatural qui opposerait sur chaque trottoir d'une même rue, deux conditions d'existence cruellement opposées. D'un côté, un homme résigné à implorer les passant·e·s pour quelques centimes et cerises, parce que la société condamne certaines personnes, de par leur

condition initiale ou les circonstances de leur vie, à vivre dans l'extrême précarité. Ceux dont l'existence reprend des airs de survie et se limite à trouver des moyens de subsistance. De l'autre, de riches avocat·e·s, dont la plupart ont grandi dans des familles aisées et qui, de ce fait, ont pu faire des études, les réussir avec mentions, et continuer à évoluer parmi les nantis. Ces mêmes avocat·e·s qui ont pu rejoindre un des cabinets les plus prisés de la Capitale et qui, pour certain·e·s, gagnent en une heure ce que l'homme sur le trottoir d'en face gagnerait au bout de plusieurs semaines.

Certain·e·s avanceraient que ces destins s'expliquent par une forme de justice inspirée de la doctrine protestante du travail et glorifiant le mérite. Alors, l'antagonisme des sorts en présence se justifierait par la qualité et la nature du travail des un·e·s, leur volonté, leur constance, autant de qualités opposées à la prétendue oisiveté et faiblesse de l'homme assis en face.

Mais c'est oublier deux choses. La première, c'est que la société repose sur un ordre économique et social défini par la classe bourgeoise depuis plus de deux siècles. Ainsi, cette classe dominante a, à

travers le droit, les institutions, la culture et la morale, justifié et consacré les vertus qui étaient les siennes, la grandeur des activités professionnelles qu'elle exerçait et la propriété telle qu'elle leur permettrait de s'enrichir grâce à un capital préexistant –et non par le travail subordonné ou salarié.

Pourtant, l'inégalité n'existe pas en raison d'une prétendue loi de la nature qui récompenserait les plus méritant·e·s, mais parce qu'elle a été consacrée par des moyens, notamment coercitifs et moraux, qui nous font apparaître cette inégalité comme juste.

Illustrons le rapport à la propriété. Si aujourd'hui pour construire une chaise, A fournit ce que l'on appelle les moyens de production (bois, outils, vernis) et B la force de travail. Les moyens de production s'évaluent à 10 euros. Cinq heures de travail sont nécessaires à B pour construire la chaise. Une fois construite, elle est vendue 100 euros.

Le système capitalisme voudrait que A, détenteur des moyens de production, encaisse toute la somme d'argent et verse une partie à B, à titre de rémunération horaire de son travail, fixée par A qui est placé en position dominante grâce à son capital économique. Ainsi, A décide de rémunérer B 7 euros de l'heure. Pour 100 euros produits grâce au travail de B et au matériel de A, B encaisse 35 euros alors que A en gagne 65 – bien qu'il n'en ait investi que 10. Il fait donc une marge

bénéficiaire de 55 euros.

Notons que dans la réalité de la société capitaliste, l'écart entre les rémunérations du capitaliste et celles des travailleur·e·use·s s'inscrit dans des proportions sans aucune mesure.

Dans une société différente, parmi les solutions alternatives au système capitaliste, le rapport à la valeur finale du travail pourrait être défini en d'autres termes. À ce titre, la force de travail ne serait plus considérée comme une marchandise parmi d'autres (au même titre que les autres coûts de production comme le bois et les outils) et ce faisant, serait rémunérée suivant une autre clé de répartition, non définie par le capitaliste propriétaire. Dans cette société différente, le droit qui définit actuellement le vol comme la soustraction frauduleuse de la propriété d'autrui (ce qui protège donc le propriétaire) condamnerait l'appropriation et donc le vol du fruit du travail des autres (et donc la force de travail des travailleur·e·use·s).

Enfin, il s'agit de ne pas oublier que certain·e·s sont exclu·e·s de la masse salariale, tel que l'homme assis sur le trottoir. Cette classe est composée de celles et ceux qui n'ont ni capital économique, ni le capital culturel et social. Ceux que le capitalisme a exclu des circuits du travail et de l'ensemble de la société et qui, pour survivre, dépendent de l'âme charitable des passant·e·s.

C'est d'ailleurs peut-être parce qu'elle est inégale que la société a dû édicter le précepte de charité parmi ses principes moraux. Parce



que, pris un instant de remord, le-la propriétaire se déculpabilise en se confortant dans sa propre vertu.

Le second élément nié dans la logique méritocratique capitaliste, c'est l'enjeu des conditions matérielles qui précèdent notre existence, celles que seul le sort a le pouvoir de déterminer, telles que de savoir si nous naîtrons dans une famille aisée ou précarisée, dans un pays riche ou dans des régions défavorisées, dans un état social ou libéral, si nous ferons partie de la classe dominante ou de celles opprimées.

Ainsi, face à cet enfant qui doit se contenter de regarder le sol ou les passant·e·s pour faire passer le long temps d'une journée d'été, qui pourrait prétendre qu'il a la moindre emprise sur son statut économique et social ? Qui pourrait prétendre que ce n'est pas sa condition économique qui s'impose à lui, malgré ses dix ans seulement ? D'aucun·e·s prétendront que sa condition, il la doit à ses parents. Mais à nouveau, nous retombons dans le premier élément évoqué précédemment.

Enfin, soulignons que l'ordre capitaliste n'est pas seulement assuré par la morale louée par la bourgeoisie, mais aussi par les politiques publiques et le droit qui répriment celles et ceux qui ont le « déshonneur » de ne pas appartenir à la classe aisée.

Ainsi, non content de précariser financièrement des pans entiers de la population, l'État bourgeois s'est épris d'invisibiliser la misère créée et de la réprimer. De faire en sorte que même les espaces publics qui n'appartiennent à personne, si ce n'est à la collectivité, ne puissent être le lieu de vie de celles et ceux qui n'ont pas « d'espace privé », à savoir un logement. De faire en sorte que les lieux publics ne puissent être l'espace de démonstration de la misère humaine. De criminaliser la condition même des plus précarisé·e·s. C'est ainsi que l'on développe du mobilier anti-SDF, qu'on pénalise la mendicité et les sans-papiers, qu'on incarcère ou exclut les personnes les plus défavorisées de notre société, dont –en premier lieu– les personnes racisées.

De tout temps, les inégalités ont existé. Elles sont nombreuses et multiples. Il y a plus de deux siècles

maintenant, on a vu émerger ce monstre qu'est le système capitaliste, lequel profite à une petite minorité qui considère la terre et l'humanité tout entière comme des marchandises.

Mais au loin, on entend gronder la foule en colère qui chaque jour réalise un peu plus qu'elle est exploitée et volée par cette minorité dominante et capitaliste et qui chaque jour gronde un peu plus fort, jusqu'à ce que le système, sous ses cris, s'effondre. « Les mauvais jours finiront. Et gare à la revanche. Quand tous les pauvres s'y mettront ! ».

Ninon Ramlot

Ainsi, non content de précariser financièrement des pans entiers de la population, l'État bourgeois s'est épris d'invisibiliser la misère créée et de la réprimer. De faire en sorte que même les espaces publics qui n'appartiennent à personne, si ce n'est à la collectivité, ne puissent être le lieu de vie de celles et ceux qui n'ont pas « d'espace privé », à savoir un logement. De faire en sorte que les lieux publics ne puissent être l'espace de démonstration de la misère humaine. De criminaliser la condition même des plus précarisé·e·s.

1. Jean-Baptiste Clément, chansonnier et communard français, www.humanite.fr/tribunes/les-mauvais-jours-finiront-et-gare-la-revanche...-490320

2. George Seurat, 1884-1886

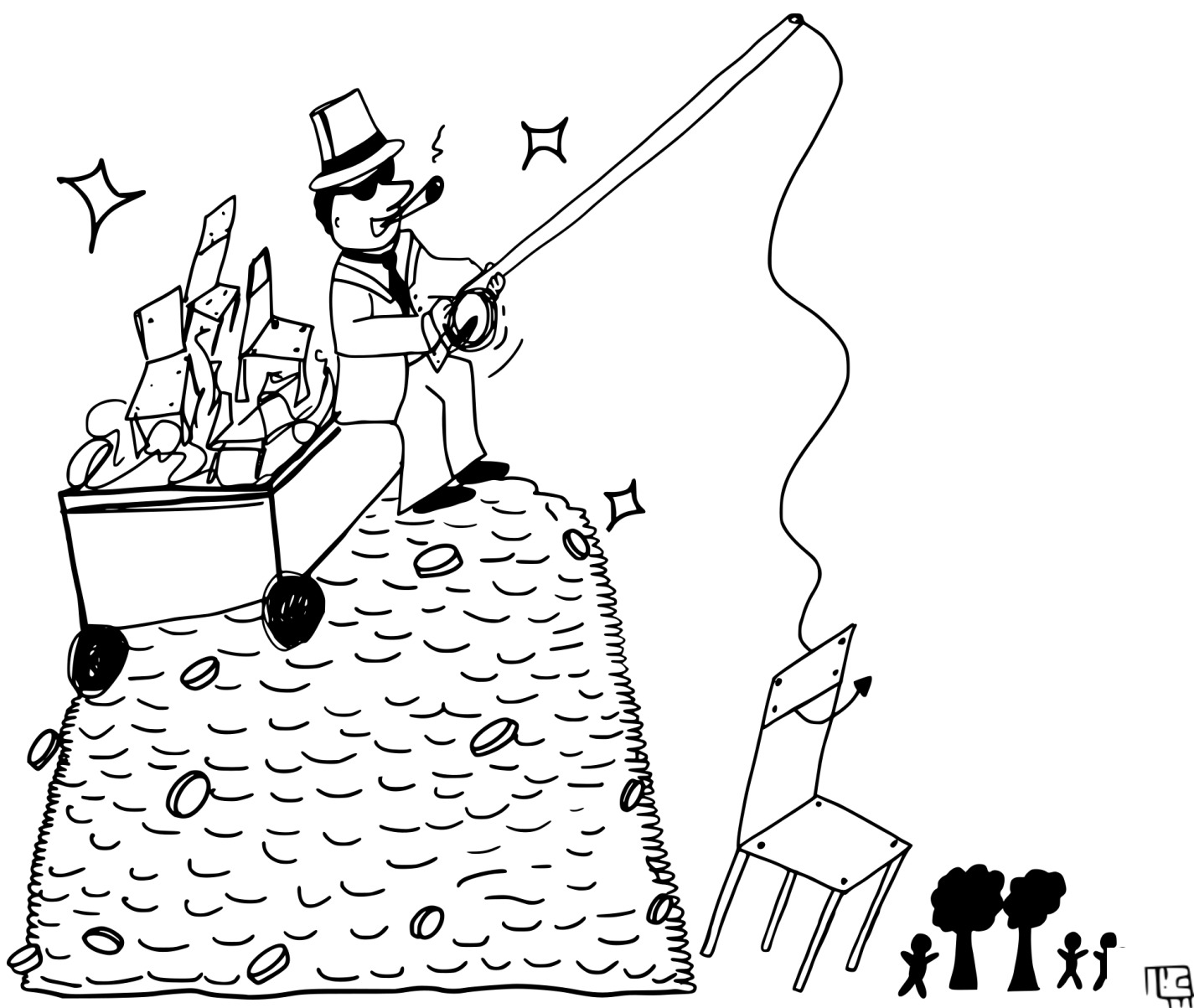
3. Principalement les activités managériales et les activités dites intellectuelles

4. Il peut en aller de 3 euros de l'heure pour B s'il travaille dans des industries comme la fast fashion à 30 euros bruts de l'heure en Europe occidentale dans d'autres secteurs. Quant à A, sa rémunération pourrait se compter en millions d'euros chaque année.

5. Il est ici question d'une critique matérialiste, mais les oppressions sont également d'ordre colonial, racial, sexiste, validiste, homophobe, etc.

6. Idem.

7. Jean-Baptiste Clément, chansonnier et communard français. Auteur de la chanson « Au temps des cerises »



Travail, chope le cancer et crève

En Belgique, un homme sur trois et une femme sur quatre auront un cancer avant leur 75^e anniversaire [1]. On estime que 4% des cancers sont des cancers professionnels[2], ce qui correspond à environ 1850 nouveaux cas par an en Belgique [3]. Le travail tue donc ou du moins peut tuer et pourtant, la représentation dominante du cancer est celle d'une maladie avant tout attribuable à des comportements individuels à risques, comme la consommation de tabac ou l'exposition au soleil[4]. Ces cancers et ces mort-e-s ne sont cependant pas une fatalité, mais le résultat de « choix techniques de substances et de procédés, par l'organisation du travail et par l'insuffisance des mesures de prévention »[5]. Dans les aléas* du travail, il y a alors les accidents de travail, brutaux, mais aussi les cancers, violence invisible, insidieuse et à effets différés[6]: le cancer, première cause de mortalité liée aux conditions de travail[7], survient d'ordinaire 20 à 50 ans après l'exposition, comme un violent souvenir du travail sur le corps [8] et comme une trace indélébile des rapports sociaux[9].

À travers cet article, nous tenterons de donner un aperçu de l'ampleur de ce que sont les cancers professionnels, qui, malgré le lot de souffrance et d'injustice qu'ils charrient, peuvent sembler invisibles. Vous verrez que cet écrit sera parsemé de scandales, de dissimulations et de fausse ignorance de la part des États et des industriels. Il est essentiel de garder à l'esprit que de l'autre côté de ces dissimulations,

que nous pourrions oser appeler crimes, et sous les décisions en retard de deux guerres des États, luttent des travailleurs et travailleuses sans que ces empoisonnements seraient restés inconnus.

Substances cancérigènes, travail et cancer

Le cancer professionnel cause 20 à 30 fois plus de décès que les accidents de travail[10] en Europe et les agents cancérigènes présents sur les lieux de travail sont divers et variés ; ils sont chimiques, physiques ou biologiques[11]. Dans les 522 agents cancérigènes, probablement cancérigènes ou peut-être cancérigènes, recensés par le Centre International de Recherche sur le cancer (CIRC)[12], la moitié est présente sur les lieux de travail. Le CIRC classe les cancérigènes selon 5 catégories : cancérigène pour l'homme (1), probablement cancérigène pour l'homme (2A), cancérigène possible pour l'homme (2B), ne peut être classé du point de vue de sa cancérigénicité pour l'homme (3) et probablement non cancérigène pour l'homme (4). On y retrouve l'amiante, la silice, les poussières de bois dur, l'aluminium et d'autres métaux, le nickel, le benzène, les goudrons, les huiles minérales, le chlorure de vinyle (qui n'est autre que le PVC), la naphthylamine, certains pesticides, et cætera, et cætera. D'autres facteurs, comme l'irrégularité des horaires de travail, la précarité de l'emploi, le stress ou le travail posté sont également

considérés comme pouvant favoriser l'occurrence de cancers professionnels[13]. L'étude Carex, menée de 1990 à 1993, est la seule étude d'ampleur européenne ayant pour but d'évaluer le nombre de travailleurs-euses exposé-e-s à des agents cancérigènes. Elle établit qu'entre 1990 et 1993, 23 % des travailleurs-euses des 15 pays de l'Europe d'alors ont été exposé-e-s à des cancérigènes sur leur lieu de travail. Les secteurs économiques qui comptaient l'exposition la plus importante étaient le travail forestier (radiations solaires), la pêche (radiations solaires), les mines (silice* et échappements diesel), l'industrie du bois et de l'ameublement (poussières de bois et formaldéhyde*), le secteur des minerais (silice), la construction (silice, radiations solaires et échappements diesel) et le transport aérien (tabagisme passif et radiations ionisantes)[14]. Cette étude avait cependant pour défaut de ne pas prendre en compte les changements d'activité au cours de la vie professionnelle alors que nous savons aujourd'hui que l'exposition à différents agents cancérigènes augmente le risque de cancer[15]. Par ailleurs, si la diminution actuelle de la part des emplois agricoles ou industriels devrait réduire l'exposition des travailleurs-euses, le nombre de cancérigènes connus (ou existants) a augmenté[16] et l'exposition dans certains secteurs de services, tels que le nettoyage ou les soins de santé, commence à être reconnue. En corollaire de ces données, la production mondiale de substances chimiques a évolué

d'un million de tonnes en 1930 à plus de 400 millions de tonnes aujourd'hui[17].

Cela peut avoir pour conséquences des détériorations des fonctions de reproduction, des malformations des organes reproducteurs, l'apparition de tumeurs au niveau des tissus producteurs ou cibles des hormones (thyroïde, sein, testicules, prostate, utérus), des perturbations du fonctionnement de la thyroïde, du développement du système nerveux et du développement cognitif, etc

Perturbateurs endocriniens et travail

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques naturelles ou non, susceptibles d'interférer avec le fonctionnement du système endocrinien – le système hormonal –. Ces perturbateurs peuvent modifier la production des hormones, se substituer à elles ou encore les empêcher d'agir [18]. Cela peut avoir pour conséquences des détériorations des fonctions de reproduction, des malformations des organes reproducteurs, l'apparition de tumeurs au niveau des tissus producteurs ou cibles des hormones (thyroïde, sein, testicules, prostate, utérus...), des perturbations du fonctionnement de la thyroïde, du développement du système nerveux et du développement cognitif, etc[19]. Parmi ces perturbateurs, nous comptons le bisphénol A – utilisé pour la fabrication de polycarbonates et résines présentes notamment dans des récipients plastiques (biberons, bouteille, etc.) ou dans l'intérieur des conserves métalliques, mais aussi dans des câbles, fluides de freinage, encres d'imprimerie, etc. –, certains phtalates – présents notamment dans

des plastiques d'emballage alimentaire, ou dans des cosmétiques –, certains parabènes – présents dans 80 % des produits cosmétiques –, certains composés perfluorés – présents notamment dans les imperméabilisants pour textiles, les emballages alimentaires en papier et en carton –, certains hydrocarbures, produits des combustions comme la fumée des cigarettes ou les émissions des diesels, et bien d'autres. Ces perturbateurs peuvent avoir des effets néfastes non seulement sur l'environnement et sur la personne exposée, mais également sur ses descendant-e-s[20]. Une exposition à plusieurs perturbateurs endocriniens peut augmenter les conséquences de l'exposition à chacun de ces perturbateurs individuellement ; c'est ce qu'on appelle l'effet cocktail. L'omniprésence des perturbateurs endocriniens dans notre environnement induit une exposition pratiquement totale de la population[21] qui, bien que les données sur l'exposition professionnelle aux perturbateurs endocriniens soient rares, laisse présager des conséquences dévastatrices pour les travailleurs-euses qui produisent des substances contenant des PE ou qui les utilisent journellement.

L'encadrement européen des cancers professionnels

Au niveau européen, la question d'une harmonisation des législations nationales sur les substances cancérigènes s'est posée dès la création du marché commun[22]. Oubliez de ce pas vos belles idées sur la protection de la santé des travailleurs-euses par l'UE : à l'époque, la raison d'être première des législations européennes sur les substances était que multiples législations nationales faisaient en fait obstacle à la libre circulation des marchandises.

L'UE a adopté fin 2006 le règlement* REACH[23], la législation européenne actuellement en vigueur sur l'utilisation et la commercialisation de produits chimiques[24], qui vise actuellement environ 30.000 substances. REACH oblige les producteurs et importateurs de produits chimiques à prouver, à travers un dossier d'enregistrement, que les risques liés à l'usage de leurs substances peuvent être maîtrisés avant de pouvoir les

commercialiser[25]. Pour pouvoir être fabriquées ou importées dans l'Union européenne, les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction – dites substances CMR – de catégorie 1A ou 1B, et produites à plus d'une tonne par an doivent être suivies d'un dossier d'enregistrement incluant des informations sur la substance (ses propriétés, ses utilisations, des conseils pour une utilisation sûre, etc.). Si la substance est produite à hauteur de 10 tonnes par an, le dossier doit aussi contenir un rapport de sécurité chimique contenant les mesures de gestion des risques nécessaires pour une utilisation sûre de la substance[26]. Certaines substances CMR doivent bénéficier d'une autorisation de la Commission européenne pour être utilisées. Afin d'obtenir cette autorisation, l'entreprise devra établir que les risques liés à l'utilisation de la substance CMR sont maîtrisés de manière appropriée[27]. À défaut, l'autorisation pourra tout de même être accordée si l'entreprise démontre que les risques sont compensés par des avantages socioéconomiques et qu'il n'existe pas de substance ni de technologie de remplacement appropriées[28]. Sans dossier d'enregistrement, l'importation et la fabrication d'une substance CMR ne sont donc pas (plus) permises dans l'Union européenne, à moins que le volume d'une tonne par an ne soit pas atteint.

En matière de protection des travailleurs-euses, la directive cancérigène – la directive 2004/37/CE – vise les substances cancérigènes ou mutagènes 1A ou 1B ainsi que les substances qui ne sont pas classées par la législation européenne, mais répondent aux mêmes critères[29]. Elle fixe les règles européennes de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des cancérigènes ou mutagènes* sur le lieu de travail. La directive prévoit un certain nombre d'obligations devant être respectées par l'employeur pour limiter les risques liés à ces substances cancérigènes. La mesure centrale de la directive est l'obligation qu'ont les employeurs de remplacer la substance par une substance qui n'est pas nuisible ou qui l'est moins, ou de la bannir, peu importe le coût pour l'entreprise. En cas d'impossibilité, la production doit cependant se faire dans

un système clos et enfin, à défaut, l'employeur doit veiller à ce que les travailleurs-euses soient exposé-e-s à un niveau aussi bas que possible [30]. Par ailleurs, si directive introduit également aussi une valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) qui ne peut être dépassée dans les entreprises, seules trois substances en font l'objet : le benzène, le chlorure de vinyle monomère et les poussières de bois dur. Les États peuvent cela dit définir des VLEP nationales, d'après des règles qui leur sont propres. Les employeurs doivent en outre informer leurs travailleurs-euses sur les risques liés à ces substances et les former afin qu'ils puissent réduire leur exposition autant que faire se peut.

Le long et tortueux chemin de la reconnaissance des cancers professionnels en Belgique

Le premier lien entre cancer et travail fut établi en 1775 quand Percivall Pott, un médecin anglais, constata un taux anormalement élevé de cancer du scrotum chez des patients ayant été ramoneurs étant enfant. Fin du XIX^e siècle, on fit le lien entre des cas de cancers du poumon au travail dans des mines d'Allemagne et de Tchécoslovaquie et entre des cas de cancers de la vessie et des travailleurs exposés au goudron de houille[31].

Durant la première moitié du XX^e siècle furent réalisés de multiples rapports sur des cas de cancer et l'exposition de travailleurs-euses à certaines substances ou processus (raffinerie de nickel, processus de carbonisation du charbon, fabrication de chrome ou utilisation d'arsenic et d'amiante)[32].

La reconnaissance des maladies professionnelles a été rendue possible en Belgique par la loi du 24 juillet 1927 sur les maladies professionnelles[33]. Cette loi ne couvrait cependant que trois groupes de maladies : les maladies causées par le plomb et le mercure, et les infections charbonneuses dues au contact avec des animaux ou des produits animaux infectés[34]. La silicose, maladie pulmonaire causée par l'inhalation de poussière de silice, fut reconnue comme maladie professionnelle en 1918 au Royaume-Uni. Elle fut ensuite ajoutée en 1934 à la liste des maladies professionnelles dans la convention n°42 de l'Organisation internationale du Travail*, mais que « pour autant que la silicose soit une cause déterminante de l'incapacité ou de la mort »[35] et laissant aux États la liberté de ne la reconnaître comme maladie professionnelle que pour « les industries ou procédés reconnus par la législation nationale comme comportant l'exposition au risque de silicose ». La Belgique décida donc de ne pas la reconnaître comme maladie profession-

La Belgique décida donc de ne pas la reconnaître comme maladie professionnelle en décrétant qu'il n'y avait pas de risque avéré de silicose dans l'industrie minière[36]. Le retard belge est lié à l'hégémonie du patronat des mines non seulement dans les débats politiques, mais aussi dans la production scientifique relative à la silicose.

nelle en décrétant qu'il n'y avait pas de risque avéré de silicose dans l'industrie minière[36]. Le retard belge est lié à l'hégémonie du patronat des mines non seulement dans les débats politiques, mais aussi dans la production scientifique relative à la silicose. La majorité des médecins qui travaillaient dans les mines ainsi que les spécialistes universitaires des maladies respiratoires contribuèrent à des enquêtes suivant lesquelles les pneumoconioses « ne sont pas une maladie au sens vrai de ce mot ». On trouva même un géologue pour affirmer que les mines belges n'exposaient pas les travailleurs à la silice. »[37]. Des négociations furent tout de même engagées et le compromis, initialement proposé par le patronat, était le suivant : « tout ouvrier devenu incapable de « travailler normalement » pouvait demander une pension pour invalidité. Il fallait cependant avoir travaillé un certain nombre d'années comme mineur de fond. Le nombre d'années requises variait en fonction de l'âge, mais il n'était jamais inférieur à 10 ans. Le montant de la pension était à l'époque plus élevé que l'indemnisation dans le cadre du régime des maladies professionnelles. L'effet pervers de ce système était que les mineurs continuaient à travailler au fond jusqu'à ce qu'ils puissent atteindre le nombre d'années exigées. De la sorte, ils aggravaient généralement la silicose (...). »[38].

En 1963, le système de reconnaissance des maladies professionnelles fut fortement modifié et devint une branche de la sécurité so-



ciale à part entière[39]. Cette intégration dans la sécurité sociale ne fit pas l'unanimité, le Conseil national du travail s'y opposant même, exprimant « qu'une telle incorporation ne favoriserait pas la prévention de la part des entreprises dès l'instant où les risques inhérents à certaines d'entre elles seraient totalement pris en charge par l'ensemble des industries »[40] et non pas par l'entreprise responsable de la maladie. La législation a évolué pour aboutir finalement à sa version actuelle, les « lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970 ». Ce régime est basé sur la notion de « risque » et non la notion de faute de l'employeur. Il y a risque professionnel lorsque l'exposition du travailleur ou de la travailleuse est plus importante que celle subie par la population en général et que l'exposition constitue « selon les connaissances médicales généralement admises, la cause prépondérante de la maladie »[41]. Les employeurs financent, à travers les cotisations sociales, un système d'assurance, et sont en échange exemptés de responsabilité. Les dommages donnant lieu à réparation sont le décès, l'incapacité temporaire de travail, l'incapacité permanente de travail, la cessation temporaire ou définitive de l'activité professionnelle et les frais pour soins de santé. Une liste des maladies professionnelles est établie par arrêté royal,[42] mais une maladie absente de cette liste peut tout de même faire l'objet d'une réparation si elle prend sa cause déterminante et directe dans le travail – cette réparation est néanmoins souvent plus difficile à obtenir-. Plusieurs cancers figurent dans cette liste. La loi de 1963 a créé le Fonds d'indemnisation des maladies professionnelles, un organe paritaire* étant chargé d'instruire les demandes d'indemnisation, de statuer sur ces demandes et de payer les indemnités, aujourd'hui appelé Fedris (Agence fédérale des risques professionnels). Si le-la travailleur-euse invoque une maladie de la liste, il doit prouver l'existence de la maladie, l'appartenance de cette maladie à la liste et l'exposition au risque professionnel et ne doit donc pas prouver le lien de causalité entre l'exposition et la maladie. S'il-elle invoque une mala-

die qui n'est pas dans la liste, il-elle doit démontrer qu'il-elle est atteint-e d'une maladie, qu'il-elle a été exposé-e au risque de cette maladie dans le cadre de son travail et que cette exposition est la cause directe et déterminante de sa maladie. L'indemnisation des maladies professionnelles est forfaitaire, ce qui signifie que le-la travailleur-euse aura droit à un pourcentage, fonction de son incapacité, de sa rémunération de base (le salaire gagné par la victime durant les 365 jours précédant l'accident).

Nous tenons à souligner qu'il existe une immunité patronale civile en la matière et que donc, sauf en cas de faute intentionnelle, un employeur ne peut être tenu de réparer le dommage que peut représenter une maladie professionnelle. De plus, les employeurs exposant leurs travailleurs-euses à des risques élevés ou ceux qui ne respecteraient pas leurs obligations de prévention ne sont pas soumis à des cotisations plus élevées et ne doivent donc pas davantage participer au financement de l'indemnisation des travailleurs-euses. L'immunité dont ils disposent, ainsi que l'absence de variation de financement, posent la question fondamentale de la désresponsabilisation des employeurs dans la santé de leurs travailleurs-euses[43].

En 1906, un inspecteur du travail signale un nombre élevé de décès dans une filature d'amiante[44]. En 1964, le chercheur américain Irvin Selikoff alerta d'un nombre de cancers du poumon élevé et des insuffisances respiratoires chroniques chez les calorifugeurs*(personne dont le métier est de calorifuger – isoler de la chaleur – la tuyauterie, les conduits de chauffage, etc.). L'amiante était à l'époque massivement utilisée dans les calorifugeages et la riposte étatique et industrielle, en ce compris des lobbies de l'amiante, fut violente. À la suite de la découverte de Selikoff, l'industrie de l'amiante fit la promotion à travers les médias d'un usage contrôlé de l'amiante, dans lequel les bienfaits de l'usage de l'amiante pesaient plus que les problèmes posés par celui-ci[45]. En 1977 cependant, le CIRC classa toutes les variétés d'amiante comme cancérigènes, et estima qu'il n'existait pas de niveau d'exposition à l'amiante qui n'augmente pas le risque de cancer[46]. La production d'amiante n'a pourtant

été interdite qu'en 1988 en Belgique et son utilisation totalement interdite en 2001. L'interdiction d'utilisation fut élargie à toute l'Europe en 2005.

Les cancers professionnels, marqueur de classe

L'Insee – Institut national de la statistique et des études économiques – établissait au début des années 90 que le taux de mortalité annuel moyen des suites d'un cancer était, chez les hommes de 45 à 54 ans, quatre fois plus élevé chez les ouvriers non qualifiés que chez les cadres et les professions intellectuelles[47]. L'habitude tenace de n'attribuer les cancers qu'à des comportements individuels comme le tabac – qui est certes un facteur explicatif majeur en cancérologie[48] – contribue à la mise en doute du lien entre cancer et travail : si le nombre de cancers est plus élevé dans les classes populaires, c'est parce qu'elles fument plus. Pourtant, l'écart entre la proportion de fumeurs ouvriers et cadres est de 20 %, alors que le taux de mortalité précoce par cancer entre ouvriers et cadres est de 200 %[49]. Ces chiffres montrent la nécessité d'aborder le cancer non sous les angles uniques des comportements individuels et de la biologie, mais comme un fait de santé publique ayant des dimensions sociales, politiques et écono-

L'habitude tenace de n'attribuer les cancers qu'à des comportements individuels comme le tabac – qui est certes un facteur explicatif majeur en cancérologie [48] – contribue à la mise en doute du lien entre cancer et travail : si le nombre de cancers est plus élevé dans les classes populaires, c'est parce qu'elles fument plus. Pourtant, l'écart entre la proportion de fumeurs ouvriers et cadres est de 20 %, alors que le taux de mortalité précoce par cancer entre ouvriers et cadres est de 200 %

miques prégnantes[50]. Si cette inégalité sociale devant la mort a comme première explication la surexposition des personnes des classes populaires aux cancérogènes via le travail précaire, d'autres explications sont à citer. Premièrement, on observe une différence sensible de durée avant d'être diagnostiqué entre les différentes catégories socioéconomiques de patient·es : les personnes issues des classes populaires sont diagnostiquées plus tard que les personnes de classes plus privilégiées[51]. Ensuite, et ce n'est pas propre au traitement des cancers, le rapport à la santé, au corps médical - surtout aux médecins -, varie en fonction de l'origine sociale[52]. Et si ce sont les personnes précaires qui ont le plus besoin de soins, ce sont les personnes les plus favorisées qui ont le plus recours aux professionnels de la santé[53]. Nous pouvons notamment l'expliquer par le coût des soins, le sentiment de culpabilité des patient·es ou encore la dévalorisation du corps des personnes précaires. Enfin, les facteurs de risque individuels - prioritaires dans la lutte contre le cancer -, n'invisibilisent pas seulement le lien entre travail et cancer, mais plus largement tous les processus sociaux et le système économique, qui mènent au cancer.

Quand inégalités de race et de classe s'entrecroisent : le scandale du chlordécone aux Antilles françaises

Le chlordécone fut utilisé pour la première fois en 1966, aux États-Unis - où il est appelé « Kepone » -, il est arrivé dans les années 70 en Martinique. Il sera utilisé en masse dans les bananeraies entre 1981 et 1993 en Guadeloupe et en Martinique pour lutter contre un insecte destructeur de bananiers, le charançon. Il est interdit aux États-Unis en 1976, après que 29 travailleurs d'une usine de production de chlordécone aient été hospitalisés, souffrant de troubles neurologiques et testiculaires sévères[54]. On baptisait alors ces troubles de « syndrome de Kepone » : tremblements irrépressibles, pertes de mémoire, troubles de l'humeur, etc [55]. L'OMS qualifiera le chlordécone de « pesticide très toxique » et le classera comme cancérogène possible en 1976[56]. La France interdira finalement la substance



en 1990 en France métropolitaine, mais plusieurs dérogations seront accordées pour son utilisation dans les Antilles françaises, à coup de succession d'autorisations provisoires[57]. Cette autorisation mortifère s'expliqua par la suite par le fait que la famille Hayot, principale fournisseuse de chlordécone aux Antilles, en détenait des stocks importants. Yves Hayot est président du groupement de producteurs de bananes de Martinique et aurait personnellement pratiqué du lobbying auprès du ministre de l'Agriculture de l'époque[58]. Le chlordécone continuera donc d'être utilisé en Guadeloupe et en Martinique jusqu'en 1993.

Les terres guadeloupéennes et martiniquaises en sont gorgées : il s'installe dans les terres agricoles - condamnant toute plantation de légumes racines à la contamination -, dans les nappes phréatiques et les rivières - 80 % des sources d'eau de Guadeloupe sont en terre contaminée[59] -, et dans la mer - intoxicant également les poissons proches de la côte et poussant des pêcheurs à changer de métier[60]-. Mais il a surtout imprégné les corps : 95 % des Guadeloupéens et 92 % des Martiniquais en sont intoxiqués. Perturbateur endocrinien, il a des effets sur le développement moteur et cognitif des nourrissons, il peut affecter le système nerveux des adultes et la fertilité et il augmente également les risques de cancer de la prostate : la Martinique détient le triste record du monde de cancer de la prostate [61]. On estime que le chlordécone mettra plus d'un demi-millénaire à être éliminé des terres antillaises [62].

La question est alors la suivante : pourquoi l'État français a-t-il autorisé l'utilisation du chlordécone sur les sols martiniquais et antillais alors qu'elle était interdite en France métropolitaine ? En guise de piste de réponse, nous vous partageons les mots de Cannelle Fourdrinier, militant·e décolonial·e : « Lorsque les militants anti-chlordécone, crient à l'empoisonnement, au génocide et à l'écocide que subissent terres et corps des Antilles françaises, il faut aussi les entendre chanter l'égalité qui jamais n'apparaît sur la ligne d'horizon qui sépare les Antilles, imbibées de chlordécone, du reste du monde, et qui sépare encore les békés[63] et l'État des populations noires (indien·ne·s et afrodescendant·e·s), au premier rang desquelles figurent les ouvrier·e·s agricoles. (...) Les grands planteurs békés cultivent le mépris de l'ouvrier·e noir·e qu'ils ont tué·e à petit feu, l'obligeant à épandre divers poisons, les voies respiratoires découvertes et à mains nues : des milliers de vies humaines contre des tonnes de bananes et les subventions européennes par millions qu'elles appellent. »[64].

Difficultés d'une lutte collective contre les cancers professionnels

Dans leur lutte contre les conditions de travail menant aux cancers professionnels, les syndicats et les militant·es affrontent de multiples obstacles. Laurent Vogel, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et chercheur à l'Institut Syndical européen, exprime notamment que « l'invisibilité socialement construite du rôle joué par les conditions de travail dans les cancers »[65] y est pour beaucoup. Selon la sociologue Annie Thébaud-Mony, cette invisibilité aurait trois sources : l'ignorance toxique, l'invisibilité physique et l'invisibilité sociale[66]. Par ailleurs, le fait que l'action syndicale soit généralement immédiate, pour améliorer les conditions de travail au moment T ne concorde pas avec le temps de latence important entre l'exposition sur le lieu de travail et la survenue du cancer. Ce temps de latence, ainsi que la mobilité grandissante des travailleuses, qui changent plusieurs fois de poste de travail sur une vie multipliant de ce fait les expositions, rend la preuve du lien entre l'exposition et

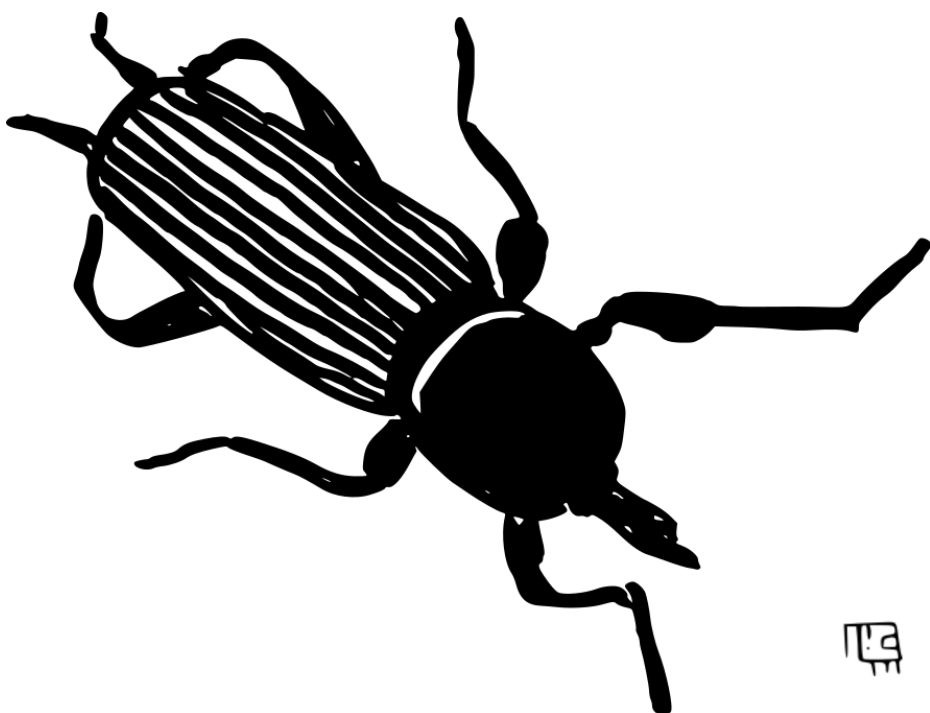
le cancer difficile à établir. La cause exacte d'un cancer ne peut pas être identifiée, on considère d'ordinaire que chacune des expositions a joué un rôle dans le développement du cancer[67]. Enfin, « lutter contre les cancers implique une capacité de critiquer l'ensemble des choix techniques qui caractérisent un système de production. Une telle démarche n'est pas facile. D'une manière ou d'une autre, il se produit une sorte d'identification des travailleurs à leur travail. Il n'est pas simple de prendre la distance nécessaire et d'imaginer des alternatives. Cette difficulté est renforcée par un chantage permanent : aux revendications concernant l'élimination de substances cancérigènes, le patronat a toujours répondu par des menaces sur l'emploi. Le mouvement syndical est aussi perméable aux idéologies dominantes de la société où il agit : il partage souvent une vision productiviste qui attribue à la croissance économique des vertus qu'elle n'a pas. »[68].

Conclusion

Si le tableau que nous avons peint peut paraître pessimiste, il l'est d'autant plus que toutes ces morts sont évitables. Seulement, pour ce faire, il faudrait placer les corps et les vies humaines au centre du travail et repenser la production et l'utilisation des composantes cancérigènes, ambitions tristement utopiques dans une organisation économique productiviste. Quand bien même la connaissance de ces cancérigènes serait publique, il serait aberrant d'opposer aux travailleurs-euses exposé-e-s à des cancérigènes qu'ils et elles ont le choix de quitter ce travail mortifère. Il semble évident que sous le joug du néolibéralisme, les ouvrières et employés-e-s luttent aussi et avant tout pour garder leurs emplois et ne pas se retrouver dans des situations socio-économiques toujours plus

précaires. En cette(très) longue période de détricotage des droits sociaux - et des prestations de sécurité sociale -, il ne semble donc actuellement pas y avoir d'alternative à la conservation d'un emploi qui, pourtant, tue. Le cynisme du productivisme est criant : lutter pour la survie de son corps semble inévitablement synonyme de précarité économique. Nous pouvons même nous interroger sur la fermeture d'usines productrices de cancérigènes : quand bien même une usine fermerait en Belgique, car les normes environnementales et sociales en vigueur se sont durcies, on assisterait très probablement à sa délocalisation ou, de manière plus poétique, au déplacement de ses activités en Europe de l'Est ou en Asie, comme ce fut le cas des tanneries ou du traitement des déchets informatiques. Cette dichotomie entre santé et emploi pose une question cruciale qui semble pourtant triviale : les vies humaines valent-elles moins que les emplois ?

Ninon Henry



- 1 Fondation contre le Cancer, chiffre mis à jour au 18 février 2019, disponible sur <https://www.cancer.be/le-cancer/lecancer-en-chiffres>.
- 2 7% chez les hommes et 4% chez les femmes.
- 3 Fondation contre le Cancer, chiffre mis à jour au 18 février 2019, disponible sur <https://www.cancer.be/lescancers/risque-d-montr/cancers-professionnels-4-de-toutes-les-tumeurs-malignes>.
- 4 A. THÉBAUD-MONY, « Histoires professionnelles et cancer », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 163, n°3, 2006, pp. 18-31.
- 5 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, « Prévenir les cancers professionnels. Une priorité pour la santé au travail », ETUI, 2014, p.5.
- 6 J. PRIMERANO et A. MARCHAND, « Cancers professionnels », La nouvelle revue du travail, n°14, 2019.
- 7 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 5.
- 8 J. PRIMERANO et A. MARCHAND, op. cit.
- 9 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 5.
- 10 J. TAKALA, « Eliminating occupational cancer in Europe and globally », ETUI, 2015, disponible sur 11« Objectif : zéro cancer professionnels », FGTB, 2015, p. 7, disponible sur <https://www.fgtb.be/-/objectif-zero-cancer-professionn-1>.
- 12« Agents Classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129 », CIRC, disponible sur <https://monographs.iarc.fr/fr/agents-classes-par-les-monographies-du-circ-2/>, consulté le 25 août 2021.
- 13 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 24.
- 14 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 24.
- 15 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 24.
- 16 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p.24.
- 17 T. MUSU, « REACH au travail - Les bénéfices potentiels de la nouvelle politique européenne sur les agents chimiques pour les travailleurs », Bureau Technique Syndical Européen pour la Santé et la Sécurité, p. 6, disponible sur http://www.comprendre-agir.org/images/fichierdyn/doc/reach_travail_chimique_musu.pdf.
- 18 « Perturbateurs endocriniens. Un enjeu d'envergure de la recherche. », INSERM, 11 août 2017, consulté le 21 août 2021. <https://www.inserm.fr/dossier/perturbateurs-endocriniens/>
- 19 « Perturbateurs endocriniens. Un enjeu d'envergure de la recherche. », INSERM, ibidem.
- 20 « Perturbateurs endocriniens et risques de cancer », Cancer - Environnement, Centre Leon Berard, 23 novembre 2020, consulté le 21 août 2021, disponible sur <https://www.cancer-environnement.fr/274-Perturbateursendocriniens.ce.aspx>.
- 21 A. CIOLELLA, « Les perturbateurs endocriniens », Annie Thébaud-Mony éd., Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner, Paris, La Découverte, 2015, pp. 289.
- 22 L. VOGEL, « Les deux versants de la législation européenne : régulation du marché et prévention sur les lieux de travail », in Cancer et travail. Comprendre et agir pour éliminer les cancers professionnels, ETUI, 2018, p. 155.
- 23 Registration, evaluation, authorisation and restriction of chemicals ou enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques.
- 24 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 34.
- 25 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 34.
- 26 T. MUSU, « REACH : Mode d'emploi pour améliorer la prévention face aux risques chimiques », in Annie Thébaud-Mony et al., Les risques du travail, La Découverte, 2015, pp. 488 et 489.
- 27 VOGEL L., prévenir les cancer pro, p. 35.
- 28 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 35.
- 29 M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p.35
- 30 Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, 29 avril 2004, art. 5.
- 31 C. CARLES et al. « Les cancers professionnels : risques et prévention. », Bulletin du cancer, vol. 106, n°7-8, 2019, p. 666.
- 32 C. CARLES et al., ibidem.
- 33 L. VOGEL, « De la silicose des mineurs aux lombalgies des infirmières: réflexions critiques sur le droit des maladies professionnelles. », R.D.S.-T.S.R., 2015/3, p. 471.
- 34 L. VOGEL, ibidem, p. 487.
- 35 L. VOGEL, ibidem, p. 471.
- 36 L. VOGEL, ibidem, p. 489.
- 37 L. VOGEL, ibidem, p. 489.
- 38 L. VOGEL, ibidem, p. 489.
- 39 L. VOGEL, ibidem, p. 490.
- 40 J. UGEUX, « L'assurance contre les maladies professionnelles », in Cinquante ans de sécurité sociale... et après ?, vol. 5, Bruxelles, Bruylant, 1995, pp. 11 à 42.
- 41 Lois relatives à la prévention des maladies professionnelles et à la réparation des dommages résultant de celles-ci, coordonnées le 3 juin 1970, art. 32, al. 2.
- 42 Arrêté royal du 6 février 2007 fixant la liste des industries, professions ou catégories d'entreprises dans lesquelles la victime d'une maladie professionnelle est présumée avoir été exposée au risque de cette maladie, disponible sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?lan=guage=fr&la=F&cn=2007020639&table_name=loi
- 43 L. VOGEL, ibidem, p. 493.
- 44 « Scandale de l'amiante. Envoyés à la mort », Parti Socialiste de Lutte, publié le 21 août 2008, disponible sur <https://fr.socialisme.be/1805/amiante>, consulté le 25 août 2021.
- 45 « Au propos de l'amiante », publicité parue dans le journal Le Monde, 17 novembre 1978, p. 8. cité par M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 64.
- 46 « Amiante », Cancer - Environnement, Centre Leon Berard, <https://www.cancer-environnement.fr/303-Amiante.ce.aspx> consulté le 22 août 2021
- 47 G. DESPLANQUES, « L'inégalité sociale devant la mort », Données sociales, Paris, Insee, 1993, p. 251 à 256.
- 48 B. DERBEZ et Z. ROLLIN, « Ill. Cancer et inégalités sociales de santé », Benjamin Derbez éd., Sociologie du cancer, Paris, La Découverte, 2016.
- 49 O. BRIXI et T. LANG, « Comportements », in D. FASSIN, Les inégalités sociales de santé, Paris, La Découverte.
- 50 B. DERBEZ et Z. ROLLIN, op. cit., p. 53.
- 51 F. MERLETTI et al., « The socioeconomic determinants of cancer », Environmental Health, vol. 10, 2011, p. 1 à 7.
- 52 A. RODE, « Le "non-recours" aux soins des populations précaires. Constructions et réceptions des normes », thèse de doctorat, Université de Grenoble/Institut d'études politiques de Grenoble, 2010, p. 301.
- 53 J.-D. RAYNAUD, « Les Déterminants individuels des dépenses de santé. L'influence de la catégorie sociale et de l'assurance maladie complémentaire », DREES, Paris, 2005
- 54 A. LAFFORGUE, « Responsabilité d'Extat - Le scandale persistant du Chlordécone en Martinique. », McGill International Review, 2020, p.1.
- 55 C. FOURDRINIER, « En Martinique, la justice et les forces de l'ordre néo-coloniales broient du noir. », Médiapart Club, 16 janvier 2020, <https://blogs.mediapart.fr/canoubis/blog/160120/en-martinique-la-justice-et-les-forces-delordre-neo-coloniales-broient-du-noir>, consulté le 25 août 2021.
- 56 « Chlordécone, un scandale sanitaire », Le Monde, 29 septembre 2018, disponible sur https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/09/29/chlordecone-un-scandale-sanitaire_5362064_3232.html
- 57 C. FOURDRINIER, op. cit.
- 58 « Chlordécone : le scandale sanitaire expliqué », vidéo du Monde, 28 juillet 2018, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=a7AqWZbwOJQ>.
- 59 J. BEAUGENDRE, « Rapport d'information sur l'utilisation du chlordécone et des autres pesticides dans l'agriculture martiniquaise et guadeloupéenne », Assemblée nationale, commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire présenté le 30 juin 2005, p. 45 cité par M. FERDINAND, « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question », Revue française des affaires sociales, n°1-2,

2015, pp. 163–183.

60« Chlordécone : le scandale sanitaire expliqué », vidéo du Monde, 28 juillet 2018, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=a7AqWZbwOJQ>.

61S. MANDARD, « Une nouvelle étude confirme le potentiel cancérigène du chlordécone », *Le Monde*, 21 mars 2019, disponible sur https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/21/une-nouvelle-etude-confirme-le-potentielcancerigene-du-chlordecone_5439289_3244.html

62« Chlordécone : le scandale sanitaire expliqué », vidéo du Monde, 28 juillet 2018, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=a7AqWZbwOJQ>

63Les descendants d’esclavagistes blancs de la Martinique et la Guadeloupe.

64C. FOURDRINIER, « Les ouvriers agricoles Martiniquais: premières victimes des inégalités néocoloniales », *Mediapart Club*, 12 février 2020, disponible sur <https://blogs.mediapart.fr/canoubis/blog/120220/les-ouvriers-agricolesmartiniquais-premieres-victimes-des-inegalites-neocoloniales>

65M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., pp. 41 et 42.

66Pour aller plus loin : A. THEBAUD-MONY, « Construire la visibilité des cancers professionnels. Une enquête permanente en Seine Saint-Denis. », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2008, p. 240.

67A. THEBAUD-MONY, « Construire la visibilité des cancers professionnels. Une enquête permanente en Seine Saint-Denis. », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2008, p. 240.

68M-A. MANGEOT, T. MUSU et L. VOGEL, op. cit., p. 4

LE PLURALISME EN ÉCONOMIE: LES REVENDICATIONS DE RETHINKING ECONOMICS

L'objectif de cet article est de présenter le mouvement Rethinking Economics (RE), ses revendications, ainsi que les activités de notre section locale à l'ULB. Rethinking Economics est un mouvement international qui a pour objectif de promouvoir le pluralisme en économie par la valorisation d'autres courants de pensée que celui de l'économie néoclassique, dominante dans notre enseignement. Nous, membres de Rethinking Economics ULB (RE ULB), demandons que l'enseignement des sciences économiques laisse place au débat et soit adapté à la complexité de nos sociétés et des problématiques actuelles telles que l'accroissement des inégalités, les rapports de dominations entre groupes d'individus, et l'urgence climatique.

Dans cet article, nous essayons tout d'abord d'expliquer ce qu'est l'économie "néoclassique", et ensuite de présenter d'autres courants de pensée en économie afin d'expliquer la revendication du pluralisme dans l'enseignement de cette discipline. Cet article introductif a pour but de brosser un portrait large de nos revendications.

L'économie néoclassique, dominante dans notre enseignement

La science économique est généralement définie comme une discipline qui étudie l'économie en tant qu'activité humaine, et qui consiste en la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services. [1]

Aujourd'hui, c'est l'école de pensée néoclassique qui domine le monde académique en sciences économiques et qui sert de base aux

théories enseignées dans nos cours de micro- et macroéconomie.[2] Elle oriente donc les recommandations et décisions politiques socioéconomiques de notre société. Pourtant, ce courant n'a pas toujours été dominant dans l'histoire de la pensée économique.[3] La science économique regorge d'approches et de courants dont l'importance a varié en fonction des contextes historiques et des rapports de force sociaux et politiques.

Selon la plateforme Exploring Economics, L'économie néoclassique se focalise sur l'attribution des ressources dans un contexte de rareté. L'analyse économique vise essentiellement à déterminer l'attribution la plus efficace des ressources en vue d'accroître le bien-être. [4]

L'économie néoclassique repose sur 3 piliers[5]: individualisme, opti-

misation et équilibre. Elle se base sur le comportement de différents agents économiques (consommateur-rices, entreprises, gouvernement) prenant des décisions. Son but est de comprendre le fonctionnement de l'économie sur base de ces décisions individuelles[6]. Ensuite, chaque agent veut faire le meilleur usage possible des ressources disponibles. Il y a une volonté d'optimisation: les individus veulent maximiser leur "bien-être"[7] en consommant le plus possible de biens et services selon leurs préférences, les entreprises veulent maximiser leur profit, etc. Finalement, le but est d'atteindre un certain équilibre, qui est une situation stable dans laquelle aucun des agents n'a de raisons de préférer un autre résultat.

Chacun de ces 3 piliers est un choix idéologique qu'il est possible de remettre en question, et cette vision très simplifiée de l'économie

comporte de nombreuses limites. Nous en relèverons principalement trois dans cet article: son invisibilisation des systèmes de domination, son incapacité à répondre à l'urgence écologique, et finalement sa fausse prétention de neutralité.

Premièrement, l'économie néoclassique néglige entre autres le contexte social et les structures dans lesquelles nous nous insérons en tant qu'êtres humains. De cette manière, et en considérant des individus toujours rationnels et tout à fait libres de leurs choix, elle ignore les rapports de forces et les inégalités entre individus. Cette façon d'analyser la société n'est pas neutre[8], car, en posant des choix de méthode, elle est située idéologiquement. De plus, ces choix invisibilisent les effets des systèmes de domination[9]. Elle refuse ainsi d'appréhender la centralité du conflit de classe dans le projet d'accumulation de capital et les effets systémiques du racisme et de la domination patriarcale qui structurent l'entière sphère de l'échange. De cette manière, l'école néoclassique se rend complice de ces systèmes de domination qui régissent le monde social.

De plus, les économistes néoclassiques conçoivent le système économique comme "hors-sol", c'est-à-dire qu'il est conçu comme distinct des écosystèmes dans lesquels les sociétés s'insèrent. L'objectif principal est l'augmentation de la richesse globale - richesse évaluée en termes de PIB - et ne tient pas compte des limites planétaires[10]. L'économie néoclassique peut donc difficilement répondre et proposer des recommandations adéquates à l'urgence climatique[11] face à laquelle nous nous trouvons. Il est par ailleurs percutant de constater à quel point la croyance[12] en une croissance infinie dans un monde aux ressources finies est omniprésente chez certain·e·s économistes.

Enfin, la tendance à vouloir caractériser la science économique de science naturelle permet au courant néoclassique de prétendre à une certaine neutralité et objectivité. Cependant, derrière cette prétendue neutralité se cache une idéologie et des objectifs productivistes. En se reposant majoritairement sur des formalisations mathématiques, ses objectifs sociaux et environnementaux s'inscrivent

toujours dans une volonté de maximisation.[13] De plus, en promouvant de facto des solutions libérales qui s'inscrivent toujours dans le cadre d'un marché économique, elle ne tient pas compte de toutes les possibilités d'organisations de nos sociétés.

La science économique telle qu'elle est enseignée dans notre université est souvent partielle et partielle. Le fait de ne prendre en compte qu'une seule approche de l'économie permet difficilement de réfléchir à de véritables solutions aux nombreux enjeux de société de ce siècle..

Lorsque l'on veut améliorer le bien-être, que cherche-t-on à maximiser exactement ? Selon quels critères ? Parce qu'au final, qu'est-ce qu'une politique économique *juste* [14]? L'économie néoclassique assimile une "bonne"[15] politique économique à celle qui promeut la croissance du PIB et qui maximise l'utilité des consommateur·rice·s. Cette utilité est évaluée par des modèles abstraits reposant sur une idéologie d'individualisme libéral. N'y aurait-il pas d'autres approches pertinentes? C'est pour ces raisons que Rethinking Economics a pour but de promouvoir le pluralisme en économie en mettant en avant d'autres courants que l'économie néoclassique, afin de proposer une science économique plus complète et capable de contribuer à apporter des solutions aux enjeux majeurs de ce siècle.

Plus de pluralisme ! Introduction à d'autres courants de pensée en économie

La science économique telle qu'elle est enseignée dans notre université est souvent partielle et partielle. Le fait de ne prendre en compte qu'une seule approche de l'économie permet difficilement de réfléchir à de véritables solutions aux nombreux enjeux de société de ce siècle.

En effet, comment contrecarrer

l'accroissement des inégalités sociales, les défis majeurs liés au changement climatique et les effets des systèmes de domination tels que l'exploitation au travail, le patriarcat ou le racisme systémique, en ignorant les structures et institutions dans lesquelles les individus s'insèrent ainsi qu'une économie supposée indépendante des limites planétaires ? Mais alors, que faire? Quelles sont les revendications de Rethinking Economics (RE)?

Comme nous allons le voir, de nombreuses autres approches des sciences économiques existent, et toutes permettent d'analyser le monde social différemment. Ce que prône RE, c'est plus de pluralisme au sein du champ des sciences économiques. C'est-à-dire d'enseigner, conjointement aux théories néoclassiques, les autres écoles de pensées et approches possibles. Le pluralisme, dans ce contexte, est défini comme l'inclusion d'une grande diversité de théories économiques - néoclassiques et "hétérodoxes"[16]- en argumentant que "chaque école de pensée apporte quelque chose d'unique et d'intéressant à une analyse économique". [17]

D'autres écoles de pensées sont par exemple l'économie marxiste, l'économie féministe, l'économie écologique, l'économie post-keynésienne, l'économie comportementale. Chacune de ces écoles de pensée se distingue par les problèmes auxquels elle s'intéresse, ainsi que par son prisme d'analyse, c'est-à-dire sa méthode et son approche scientifique. Comme explicité dans le graphique[18] à la page suivante, certains courants s'intéressent au problème de la rareté, d'autres plutôt aux rapports de domination, et certains à plusieurs de ces problèmes.

Dès lors, nous comprenons l'importance du pluralisme, qui évite de s'enfermer dans une forme de pensée unique pour régler nos nombreux problèmes et enjeux de sociétés. Les différences d'approche et de valeurs mises en avant des différents courants de pensée aboutissent à des résultats différents, résultats qui peuvent appuyer des recommandations et revendications politiques diffé-

Dès lors, nous comprenons l'importance du pluralisme, qui évite de s'enfermer dans une forme de pensée unique pour régler nos nombreux problèmes et enjeux de sociétés.

rentes. Par conséquent, le pluralisme des approches et méthodes en science économique, loin d'être seulement un enjeu académique lié à nos cours, est crucial au vu des nombreuses répercussions pratiques et politiques des recommandations économiques.

Vous pouvez trouver ci-dessous certains des courants "hétérodoxes" majeurs, ainsi qu'une brève description[19] de leurs caractéristiques principales :

Économie post-keynésienne:

Les post-keynésiens se focalisent sur l'analyse des économies capitalistes, vues comme des systèmes certes hautement productifs, mais aussi instables et conflictuels. L'activité économique y est pour eux déterminée par la demande effective, qui est typiquement insuffisante pour permettre

d'atteindre le plein emploi et la pleine utilisation des capacités de production. Ses recommandations politiques mises en avant sont le plein-emploi, la stabilisation de l'économie par l'intervention de l'état et une réduction des inégalités par une régulation étatique du capitalisme.

Économie féministe[20]:

L'économie féministe se focalise sur les interdépendances entre les relations de genre et l'économie. Le 'care' et la sphère de la reproduction partiellement non marchande sont des objets d'étude particulièrement mis en avant. Ses recommandations politiques mises en avant sont l'émancipation des femmes et l'égalité des genres.

Économie politique marxiste:

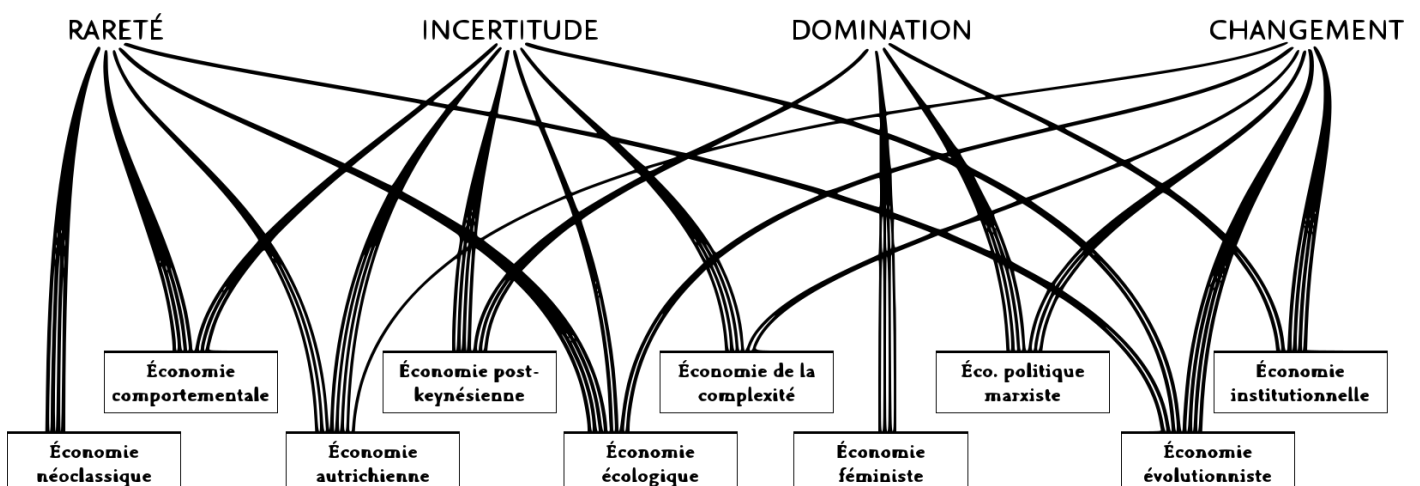
L'économie politique marxiste se focalise sur l'exploitation du travail par le capital. Elle ne voit pas l'économie comme un ensemble de transactions neutres à des fins d'échange et de coopération, mais au contraire comme un développement historique conflictuel résultant de luttes sociales, d'une certaine idéologie et d'une distribution asymétrique du pouvoir. Ses recommandations politiques mises en avant sont, d'une part, d'abolir la propriété privée des moyens de

production et, d'autre part, d'en finir avec la cause des inégalités par une démocratisation de la production. Cette démocratisation passe par un renversement du capitalisme.

Économie écologique:

L'idée fondamentale de l'économie écologique est que l'activité économique humaine est contrainte par des limites absolues. L'analyse porte sur les interactions entre l'économie, la société et l'environnement, avec pour objectif ultime la durabilité. Ses recommandations politiques mises en avant sont la durabilité, la décroissance, une autre organisation économique et une justice intergénérationnelle.

Par ailleurs, en plus du pluralisme des approches et des courants de pensée en économie, une autre revendication de notre mouvement est de créer plus de liens entre l'économie et les autres sciences sociales dans nos cours. L'économie est avant tout une science humaine, et non une science naturelle. Il est par conséquent nécessaire de tenir compte des acquis d'autres sciences humaines et sociales, comme la science politique, l'anthropologie, la sociologie ou la philosophie, pour arriver à une compréhension complète des processus complexes de la science économique. Ceci permet de comprendre les processus liés à la production et distribution de biens et



Vous l'aurez compris, Rethinking Economics est un mouvement international d'économistes (étudiant·e·s, chercheur·euse·s), ouvert à la participation d'autres citoyen·nes et étudiant·e·s intéressé·e·s par l'économie, qui vise à promouvoir le pluralisme en économie, et ce, tant dans l'enseignement, que dans la recherche et dans le débat public.

la répartition des richesses, et donc finalement d'offrir une meilleure compréhension de nos sociétés.

Rethinking Economics ULB

Vous l'aurez compris, Rethinking Economics est un mouvement international d'économistes (étudiant·e·s, chercheur·euse·s), ouvert à la participation d'autres citoyen·nes et étudiant·e·s intéressé·e·s par l'économie, qui vise à promouvoir le pluralisme en économie, et ce, tant dans l'enseignement, que dans la recherche et dans le débat public.

Ce mouvement international est né

suite à la crise économique et financière de 2008, qui a bouleversé bon nombre de croyances relatives au fonctionnement de nos économies. Les économistes n'avaient pas rempli leur rôle de prévision et d'anticipation des phénomènes économiques. La crise les a surpris·e·s, et les a obligé·e·s à reconnaître certaines limites des modèles et théories économiques. Et pourtant, les syllabus et manuels utilisés dans l'enseignement de la science économique ne se sont pas adaptés, et les vieux modèles économiques ne sont presque pas remis en question. À titre d'exemple, les cours de micro- et macroéconomie à Solvay (ou d'économie politique dans les autres facultés) sont, à quelques variations près, les mêmes qu'il y a une vingtaine d'années, et cela malgré les énormes bouleversements et échecs de la théorie de ces dernières années et l'émergence de problèmes globaux complexes comme le dérèglement climatique.

C'est précisément pour ces raisons, et toutes les autres évoquées dans l'article qu'est né le mouvement Rethinking Economics. Il est structuré en groupes locaux partout dans le monde. La force du réseau réside dans notre capacité à construire et à organiser un mouvement international qui s'étend à l'intérieur des universités, sur les campus, ainsi qu'à l'extérieur, dans

le débat public. Plus d'informations sur www.rethinkeconomics.org.

Notre groupe local à l'ULB a été créé en février 2021. Le semestre passé, nous avons organisé une conférence sur l'économie féministe, ainsi qu'un cycle de six conférences sur l'économie écologique et le lien entre économie et urgence climatique. Elles sont toutes disponibles en rediffusion sur notre chaîne YouTube (Rethinking Economics ULB). Au-delà de l'organisation de conférences, notre cercle se veut un lieu de réflexion et d'engagement sur divers sujets liés aux théories et enjeux économiques de notre temps. Nous précisons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un mouvement seulement réservé aux étudiant·e·s en économie, mais ouvert à tout·e étudiant·e s'intéressant aux questions et enjeux socioéconomiques.

Tu peux suivre nos futures conférences et campagnes sur les réseaux sociaux.

**Rethinking Economics ULB,
Valérie Coolen &
Adriano La Gioia**

FACEBOOK:

Rethinking Economics
Bruxelles - ULB

INSTAGRAM:

@rethinkingeconomicsulb

YOUTUBE:

Rethinking Economics ULB

1. Définition courante, reprise de la page-Wikipedia "Économie (Discipline)".
2. Les cours d'Introduction à la microéconomie et à la microéconomie font partie du programme d'étudiant·e·s en BA1 à Solvay. Dans les autres facultés, ces cours sont souvent enseignés conjointement sous le nom d'Économie Politique. La microéconomie se concentre sur l'analyse des interactions à une petite échelle (ménages, entreprises), la macroéconomie étudie l'économie au niveau national ou international.
3. Un cours d'histoire de la pensée économique est enseigné en 3ème année dans le bachelier en sciences économiques. Un site de vulgarisation et de découverte que l'on recommande est la "Fresque Citeco": <https://www.citeco.fr/histoire-pensee-economique/?lg=fr>.
4. www.exploring-economics.org/fr/orientation/neoclassical-economics/
5. "What Is Neoclassical Economics? The three axioms responsible for its theoretical oeuvre, practical irrelevance and, thus, discursive power" (Varoufakis and Arnspenger 2006), *Panoeconomicus*, 2006, vol. 53, issue 1, 5-18.
6. "L'individualisme méthodologique est un paradigme des sciences sociales, selon lequel les phénomènes collectifs peuvent être décrits et expliqués à partir des propriétés et des actions des individus et de leurs interactions mutuelles." (Wikipedia: "Individualisme Méthodologique"). Ce n'est pas la seule façon d'analyser le monde social.
7. Le bien-être est défini ici comme satisfaction procurée par la consommation de biens, c'est une vision restreinte de ce que peut être le bien-être.
8. Il est important d'insister sur ce point, tant de nombreux cours se réclament "neutres" ou "dénoués d'idéologie".
9. La domination désigne un type de rapport social entre classes de dominants et classes de dominé.e.s caractérisé par la subordination des individus dominé.e.s sur lesquels la domination s'exerce. Elle se manifeste par l'exercice de diverses formes de violences, qu'elles soient physiques, symboliques, psychologiques ou étatiques. Des exemples de "systèmes de domination" sont le sexisme, le racisme ou l'exploitation capitaliste.
10. (Wikipedia: "Limites Planétaires"): "Les limites planétaires sont les seuils que l'humanité ne doit pas dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle a pu se développer et pour pouvoir durablement vivre dans un écosystème sûr, c'est-à-dire en évitant les modifications brutales et difficilement prévisibles de l'environnement planétaire. ". Une autre façon d'approcher l'économie en prenant en compte les limites planétaires est donnée par la "Théorie du Donut" de Kate Raworth, et plus globalement dans le courant de pensée de l'économie écologique.
11. Voir le livre "Comment les économistes réchauffent la planète" d'Antonin Pottier, que nous avons eu le plaisir de recevoir pour une conférence en ligne l'année passée.
12. Nous utilisons le terme "croyance" au vu du manque de preuves empiriques de la réalité d'une "Croissance Verte". Pour aller plus loin, voir le livre "Prosperity without Growth" de Tim Jackson, et la notion de "Découplage" relatif et absolu.
13. Comme nous l'avons vu dans la première partie de l'article, l'un des 3 piliers de l'école néoclassique est l'optimisation.
14. La question d'un "bon" ou "juste" choix de société ne peut se réduire à un enjeu de maximisation. De nombreuses "théories de la justice" s'opposent quant à des idéaux de société et des choix économiques. Les BA2 en sciences économiques peuvent suivre un cours d'éthique économique.
15. "En économie, l'utilité est une qualité d'un objet par laquelle est possible une mesure relative au bien-être ou de la satisfaction présente par la consommation, ou le profit trouvable d'un bien ou d'un nombre de services", Définition issue de Wikipedia ("Utilité (Économie)").
16. Les économistes "néoclassiques" sont généralement qualifiés d'"orthodoxes". Le terme "hétérodoxe" se réfère donc aux autres courants de pensée en économie.
17. Citation et définition du pluralisme issue du syllabus " Rethinking economics: An introduction to pluralist economics "**.
18. Graphique issu de la plateforme Exploring Economics. <https://www.exploring-economics.org/fr/orientation/>.
19. Ces brèves descriptions sont reprises directement du site <https://www.exploring-economics.org/fr/orientation/>, une plateforme d'apprentissage permettant de découvrir la diversité des sciences économiques. On vous conseille fortement de naviguer sur leur site.
20. Lors d'une conférence l'année passée, nous avons eu le plaisir de recevoir Hélène Périer, venue présenter son livre "L'économie Féministe", livre à conseiller pour comprendre les enjeux de ce courant et l'invisibilisation des femmes en économie.



- elise -

POURQUOI LES ÉTUDIANT-E-S ASSISTANT-E-S EN MÉDECINE FONT-IELS GRÈVE ?

Interview de Serima Tebbache, porte-parole de l'association CIMACS (Comité Interuniversitaire des Médecins Assistants Candidats Spécialistes).

Le parcours pour devenir médecin spécialiste est le suivant: un examen d'entrée est mis en place depuis septembre 2017, 6 années d'étude de tronc commun avant de pouvoir postuler pour une spécialisation, la spécialisation pour médecine générale dure 3 ans et les autres spécialités durent 6 ans. Pourquoi les MACS (médecins assistant-e-s candidat-e-s spécialistes) ont-iels fait grève fin mai 2021 ? Pour répondre à cette question, nous avons contacté Sérima Tebbache, MACS en cinquième année de pédiatrie, récemment devenue la porte-parole du Cimacs.

Qu'est-ce que le CIMACS ?

Le CIMACS est une ASBL de représentation des médecins assistant-e-s spécialistes francophones. Son équivalent néerlandophone est le VASO. Depuis septembre, l'association a de nouveaux statuts qui ont pour but de promouvoir une médecine de qualité, d'informer et de défendre les droits des MACS. De nombreuses personnes sont affiliées au CIMACS et y participent activement. La liste est anonyme pour leur éviter de prendre des risques. Le but du CIMACS est de défendre les médecins assistant-e-s, d'améliorer leurs conditions de travail et de formation et de permettre une communication active et efficace avec les institutions hospitalières.

Quand as-tu rejoint le CIMACS ?

En novembre 2020. Je cherchais une façon de créer un mouvement et par hasard quelqu'un m'a parlé de Géraldine Chartier, juriste à Liège et de son compagnon Jean-Michel Mot, MACS en médecine

d'urgence à l'ULG. En 2019, ils ont porté plainte contre le CHU de Liège et se sont battus pour obtenir de meilleures conditions de formation et de travail. Il a obtenu gain de cause, mais le système n'a pas changé pour autant. Iels ont décidé de rejoindre le CIMACS pour aider les autres et se sont énormément investi-e-s pour le CIMACS par la suite. Je les ai rejoints en novembre 2020 au CIMACS. Il y avait Jean-Michel Mot de l'ULG, Quentin Delisse ainsi que Gabriel Ibiyiza de l'UCL et moi de l'ULB. Petit à petit, on a essayé d'informer les autres MACS de la situation et de la nécessité de s'organiser pour améliorer les choses.

Le CIMACS a une vocation syndicale mais pour l'instant nous ne sommes pas un syndicat. Il faudrait pour ça plus de temps et de moyens. Pour l'instant nous essayons surtout d'informer, de défendre et d'aider les MACS à s'organiser pour pouvoir améliorer les conditions de formation et de travail.

Quelles sont concrètement les conditions de travail des jeunes MACS ?

Les MACS travaillent actuellement sous un statut *sui generis* (*sui generis* est un terme latin de droit, signifiant « de son propre genre » et qualifiant une situation juridique dont la singularité empêche tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques). Les MACS ne travaillent pas dans le cadre d'un contrat de travail. Les hôpitaux étaient, jusqu'à la création de la convention collective de travail du 19 mai, libres d'imposer leurs conditions de travail (nombres de jours de congé, rémunération, etc.). En pratique, les MACS travaillent en moyenne 60 heures par semaine et jusqu'à 100 voire 120 heures par semaine parfois. 60 heures par semaine cela équivaut à 3120 heures de travail par an, soit 8,6 heures de travail par jour pendant 364 jours. Les MACS travaillent régulièrement 24 heures consé-

cutives voire plus. C'est ce qu'on appelle des « gardes » dans le jargon médical. Nos heures supplémentaires ne sont pas systématiquement payées car nous dépassons trop souvent les horaires maximaux légaux. Ces heures n'étaient jusqu'à présent donc pas déclarées par les hôpitaux.

Nous n'avons pas droit au chômage et ne cotisons pas pour la pension. A Liège, jusqu'à cette année, lorsqu'un médecin assistant.e était malade il tombait sur la mutuelle dès le premier jour de maladie et était pénalisé sur son salaire. Toujours en formation, les MACS doivent également passer des examens, suivre des cours, publier des articles scientifiques, etc. Nous sommes en formation mais nous ne sommes pas toujours bien supervisé.e.s et nous manquons de temps et d'énergie pour nous former en parallèle de notre temps de travail conséquent.

Une autre problématique rencontrée est le cumul des postes des cheffes de service. Ceux-ci sont nos supérieur.es hiérarchiques

mais aussi nos maîtres de stage qui peuvent valider (ou non) nos années de travail en tant que médecins assistant.es et octroyer notre spécialisation à la fin des 3 à 7 ans de formation. La pression est dès lors énorme sur les MACS si ils décident de s'opposer lorsqu'il y a des pratiques abusives. Nous sommes victimes de chantage et de remarques insidieuses et nous n'avons rien pour nous protéger.

Quels sont les problèmes avec le contrat de travail que les médecins doivent signer et qu'est-ce que l'opting-out?

La directive européenne de 2003 limite le temps de travail des citoyen-ne-s européen-ne-s à 48h par semaine. Un temps plein en Belgique, c'est 38h par semaine. Cette directive a été translatée en 2010 dans le droit belge avec une exception pour notamment les médecins en formation. Pour les MACS, le temps maximum de travail par semaine peut être de 60 heures si un avenant au contrat est signé. C'est l'opting out. L'opting out permet d'augmenter la limite

de travail de 48 à 60 heures par semaine en moyenne et autorise jusqu'à 72 heures de travail par semaine ponctuellement. L'opting out est toujours d'actualité, même depuis la nouvelle convention collective de travail, alors qu'il n'est pas conforme à la directive européenne de 2003.

Par ailleurs, il faut savoir que nous travaillons 48heures par semaine pour un salaire correspondant au barème d'un temps plein de 40 heures par semaine. Donc on travaille 8 heures par semaine « gratuitement ». Notre réclamation principale n'est pas d'être payé.e.s plus. Ce que nous voulons au CIMACS c'est obtenir des horaires de travail décents qui permettent une qualité d'apprentissage et de formation correcte non au détriment de notre qualité de vie.

Pourquoi les assistant.e.s ne refusent-ils pas systématiquement l'opting-out?

Beaucoup de MACS le signent car c'est mal vu de ne pas le signer et de ne travailler « que » 48h par



semaine. Les maîtres de stage font aussi beaucoup de pression sur les médecins assistant.es, iels disent qu'on ne peut pas apprendre la médecine en 48 heures par semaine, que de leur temps c'était pire, etc. En réalité, si on regarde ce qui se passe réellement pendant nos heures de travail, on se rend rapidement compte que la plupart du temps est passé à faire des charges administratives et à assurer les nuits, seules sur place. Il y a aussi un attrait financier à faire travailler les MACS un maximum d'heures par semaine. Les médecins assistant.es coutent beaucoup moins cher aux hôpitaux que des médecins spécialistes. On est payé.es entre 2 et 4€ de l'heure la nuit et les weekends, c'est mon cas actuellement, lorsque je travaille la nuit et le weekend à l'hôpital des enfants, je suis payée 2€ de l'heure.

Par ailleurs, on dit aux MACS que même s'ils ne signent pas l'opting out, ils devront quand même travailler plus de 48 heures par semaine et ne seront pas payés pour les heures supplémentaires travaillées qui ne seront pas déclarées car « illégales » sans signature de l'opting out.

Quelles-sont les différences entre l'ULB et l'UCL par rapport aux conventions de stages ? (labellisées ? Pourquoi est-ce que ce n'est pas labellisé à l'ULB ?)

Dans le réseau santé Louvain (RSL), la même convention de stage est appliquée pour tou.tes les MACS, dans tous les hôpitaux du réseau. Dans les réseaux de l'ULB et de l'ULG, chaque hôpital est libre d'adapter certaines conditions de travail, comme les jours de congé et la rémunération des heures supplémentaires par exemple.

Avec la création de la convention collective de travail médecins hôpitaux en mai 2021, certaines conditions minimales devront être appliquées par tous les hôpitaux. Nous allons voir comment cela se met en place à la rentrée d'octobre.

Pourrions-nous revenir sur les derniers évènements qui se sont passés dans la lutte pour les droits des MACS ?

En mars 2021 se sont déroulées les dernières réunions de la commission paritaire nationale médecins

hôpitaux (CPNMH). Pour rappel, cette commission a été créée en 2019 par Maggie de Block. Le but était de créer un nouveau contrat national de travail entre les assistant.e-s-médecins et les hôpitaux. La commission a réuni d'un côté les syndicats médicaux et de l'autre les fédérations hospitalières. Le CIMACS et le VASO étaient présents lors des négociations comme représentant.es des MACS, mais nous n'avions qu'une voix consultative. Les syndicats médicaux ont fait une proposition de contrat. Le CIMACS a aussi fait une proposition de convention collective de travail grâce au travail de la juriste Géraldine Chartier, membre active du CIMACS.

Début avril 2021, les fédérations hospitalières ont rédigé leur proposition, et ça a déclenché une grande vague d'indignation auprès des MACS. Les hôpitaux privilégiaient la rentabilité budgétaire au détriment de la qualité des soins des patient.es et de formation des MACS. Cela a mené à un mouvement de révolte en avril et mai 2021.

Avec le CIMACS, nous avons d'abord organisé un arrêt de travail « symbolique » d'une heure avec manifestation devant les hôpitaux pour mettre la pression sur les négociations.

Le 19 mai, la dernière réunion de la CPNMH a eu lieu et un accord a été signé par les fédérations hospitalières, les syndicats médicaux et le président de la commission. Les négociations n'ont pas mené à un accord acceptable selon le CIMACS. C'est pourquoi les MACS ont fait grève à partir du 20 mai pour montrer leur désaccord. La grève a été très bien suivie, nous n'avons pas les chiffres officiels mais on estime le taux de grévistes à plus de 60% avec des hôpitaux comme l'hôpital des enfants où 100% des MACS ont fait grève. Nous avons également organisé une manifestation au mont des Arts où plus de 1200 MACS ont manifesté – dans le respect des mesures sanitaires. La grève a duré 4 jours au total, du jeudi au dimanche inclus. Nous avons repris le travail le lundi 24 mai parce que les hôpitaux ne pouvaient plus assurer la continuité des soins sans leurs médecins assistant.es et que le cabinet du ministre Vanden-

broucke nous avait fait des promesses afin d'arrêter la grève – promesses qui ne seront pas tenues.

Les revendications principales du CIMACS qui ne sont pas encore rencontrées sont :

- *Un temps de travail équivalent au barème salarial ; avec un taux horaire équivalent à nos années de formation et aux responsabilités ;*
- *Un système fiable de calcul des heures de travail et une rémunération correcte de celles-ci, en tenant compte de la pénibilité des heures de nuit ;*
- *Un vrai contrat de travail avec les protections sociales qui en découlent ;*
- *Une formation et une supervision de qualité, assurant des soins de santé de qualité aux patient.es, qu'ils soient malades la nuit ou la journée ;*
- *Un nombre maximum de nuits et de weekends par mois, avec des récupérations adaptées ;*
- *Un repos hebdomadaire de minimum 24h – pour l'instant rien n'empêche les hôpitaux de nous faire travailler 7 jours sur 7.*
- *La suppression de l'opting out qui est une infraction à la directive européenne de 2003 qui fixe la limite hebdomadaire à 48 heures maximum.*

Quelle était la proposition des fédérations hospitalières ?

La proposition était un ensemble des pires pratiques de chaque hôpital belge. Cela a eu l'effet d'une bombe après tous les sacrifices que faisaient les soignant.e-s lors de la pandémie. Pour n'en citer que quelques-unes: suppression de la rémunération des gardes, aucun contrôle horaire, pas de rémunération des heures supplémentaires avant 60 heures/semaine, diminution du nombre de congés, etc.

Quelles sont les bénéfices de la grève des MACS de mai dernier ?

- Les contrôles de l'auditorat du travail sont une grande avancée. Le fait que les institutions fédérales se

préoccupent enfin de nos horaires de travail (illégaux) montre qu'on avance.

- La visibilité : Les autres travailleuse-s de l'hôpital n'avaient aucune idée de nos conditions de travail

- On a réussi à prouver avec beaucoup de force et de courage que ce sont les MACS qui font tourner les hôpitaux et que sans eux le système s'effondre.

- Dans certains services hospitaliers mis à mal par la grève des médecins en formation, les vrais visages de nos pairs se sont révélés. Nous avons vu de belles démonstrations de solidarité de la part de certaines chef-fes et collègues. Nous avons aussi essuyé des menaces, du chantage, nous avons dû faire face à pas mal d'injustices qui ne font que renforcer la nécessité de notre mouvement.

- La solidarité créée entre MACS des différentes spécialisations, des différents hôpitaux, des différents réseaux.

- La sensibilisation de chacune aux irrégularités subies et connues de toutes dans notre milieu et qui mettent en danger notre santé et celle des patient-e-s que l'on prend en charge.

- L'importance du lien entre fatigue et erreurs médicales qu'on omet de nous apprendre.

- La nécessité de sortir de notre zone de confort pour améliorer les conditions d'apprentissage pour nous et pour les suivant-es

Quelles sont les nouvelles avancées de cet accord signé le 19 mai 2021?

- Le contrôle théorique de nos horaires de travail (on ne sait pas encore comment ce sera mis en place)

- La protection de la grossesse (reste à voir comment ce sera appliqué en pratique).

- Les forfaits pour les gardes rappe-lables.

- Le paiement des heures de nuit et du samedi à 125% et des heures de dimanche et jours fériés à 150%.

- Si signature de l'opting-out : le paiement des heures supplémentaires qui dépassent les 48h à 110%.

- Le ministre Frank Vandenbroucke a également décidé d'injecter 20 millions d'euros supplémentaires aux 10 millions prévus au départ pour les MACS avec l'accord médecin-mutuelle. Ça ne représente pas grand chose mais ça montre qu'on se préoccupe un peu de nous.

Plusieurs hôpitaux ont reçu la visite de l'auditorat du travail ?

Oui et il y a de plus en plus d'enquêtes qui ont lieu à Bruxelles et en Wallonie. C'est la première fois que le fédéral se préoccupe de nous. Le ministre Vandenbroucke s'est également engagé à avancer sur plusieurs objectifs tels que la reconnaissance des années de formation dans le calcul de la pension, l'ouverture à un droit au chômage, la poursuite de l'amélioration des conditions de travail ...

Sans l'opting-out les hôpitaux tiennent-ils le coup ?

Bien sûr que non. Les hôpitaux sont en sous-effectif. Ils ont tout intérêt à ne pas faire respecter les lois et à exploiter les médecins assis-tant-es. Ils économisent beaucoup d'argent en nous exploitant, car c'est de la main d'œuvre bon marché. Évidemment, le problème fondamental est le sous-financement structurel et chronique du secteur des soins de santé en Belgique.

Quels sont les projets de CIMACS pour le futur ?

Le CIMACS lance un mouvement qui invite les MACS à refuser de signer l'opting-out en octobre prochain. Le CIMACS a aussi pour ambition d'informer les MACS et de les tenir au courant des avancées. Nous travaillons pour l'instant avec le SPF santé pour essayer d'améliorer les conditions de formation des médecins.

Il y a également sur notre site web de nombreuses informations pratiques pour aider les étudiant-e-s.

Merci beaucoup à Sérima Tebbache d'avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions.

Elise Baucher

Ateliers

Roue Libre

Un nouvel atelier vélo participatif sur le campus du Solbosh

Pouvez-vous présenter Roue libre en quelques mots ?

Roue Libre est un atelier participatif de vélo sur le campus de l'ULB. C'est une initiative née d'un collectif étudiant. L'idée principale est de proposer un lieu où l'on peut venir réparer son vélo et d'avoir les outils mis à disposition. Le but est d'offrir un niveau d'autonomie mécanique pour l'essor de la culture cycliste, mais aussi de rendre l'entretien plus accessible et abordable.

L'objectif est de faire la promotion de la culture cycliste, de s'allier avec d'autres initiatives qui s'alignent sur des idées de promotion de mobilité douce, de protection de l'environnement et de valorisation du travail en autonomie. On va travailler avec les Repair Café, avec les ateliers de la rue Voot, avec Remorquable qui fait un service de prêt de remorques à vélo.

En quoi se déplacer à vélo est politique ?

Il y a plusieurs dimensions politiques. La première c'est que se déplacer à vélo s'accompagne de revendications par rapport aux infrastructures qui ont été (presque) exclusivement pensées pour les voitures. Il faut penser les différents modes de transport, mais aussi plus largement la répartition de l'espace public qui est attribué dans une large mesure aux véhicules à moteur. On peut par exemple penser au Bois de la Cambre qui est un espace vert pour se ressourcer et qui était

rempli de voitures, en déplacement ou stationnées, avant sa fermeture partielle.

Ensuite, il y a des questions de santé publique. Le vélo est probablement un des moyens les plus simples pour sortir de chez soi, faire de l'exercice et lutter contre les problèmes liés à la sédentarisation.

Cependant, il ne faudrait pas réduire le cycliste comme un acteur n'ayant qu'un seul comportement politique qu'il partage avec ses comparses. On dénombre en effet de nombreuses dissensions internes à la communauté cycliste, allant du port obligatoire du casque (ou non) au style de conduite qui serait le plus adéquat pour revendiquer convenablement une plus grande place dans la répartition aux véhicules sur les voiries, etc. Puisque nous sommes convaincus qu'il n'y a pas qu'une seule manière parfaite de vivre sa vie de cycliste, nous souhaiterions simplement pouvoir offrir un espace de discussion idéal pour la rencontre des différents arguments.

Il y a aussi des revendications relatives aux violences de genre. On voit émerger des rides - des sorties groupées en mixité choisie - qui sont à notre sens une action politique extrêmement nécessaire. En tant que cycliste et femme, quand tu roules, tu te fais siffler, accoster, tu te fais regarder. Du coup des groupes de femmes cyclistes se sont formés pour s'insurger et pour utiliser le vélo comme moyen d'émancipation.

Mais l'atelier, dans son mode de fonctionnement, a aussi une dimension politique dans la mesure où apprendre à quelqu'un-e à réparer son vélo, c'est lui apprendre à s'émanciper d'un système très capitalisé sur la réparation du vélo. Alors que certains vélocistes font payer 20 € pour remplacer une chambre à air, on préfère apprendre à le faire soi-même pour ne plus dépendre du savoir-faire et des coûts exorbitants des professionnels du milieu. C'est une question d'autonomie cycliste, un besoin essentiel vers une société plus résiliente.

Vous prônez une mobilité douce, qu'est-ce que cela veut dire ?

Le premier paramètre qui nous vient à l'esprit c'est juste celui de la pollution, des émissions que ça engendre, plutôt de l'énergie que ça consomme pour activer le « déplacement ». Il y a une étude qui montre combien de calories il faut pour déplacer tel ou tel type de véhicules, et il en ressort que le vélo est au-dessus de tous les autres : c'est le vélo qui a le meilleur rapport de déplacement, même plus que la marche.

Qui plus est, le vélo est silencieux, ce qui engendre beaucoup moins d'externalités en termes de bruit et des problèmes directement liés à la pollution sonore.

En plus, il y a plein de coûts que tu évites en utilisant le vélo plutôt que la voiture, tout simplement parce que c'est une mobilité qui est ré-

duite à l'essentiel. L'industrie est parvenue à créer des machines légères, qui sont donc agréables pour pouvoir se déplacer rapidement et légèrement.

On peut aussi parler de « mobilité alternative » au sens où il s'agit de trouver justement une alternative aux moyens de déplacement qu'on connaît actuellement et qui sont néfastes pour nous. C'est un terme qui est assez propre à la vie urbaine; on en parle beaucoup moins à la campagne parce qu'il n'y a pas toujours la même proximité que dans une ville (avec les commerces, écoles, etc.).

Qu'est-ce qu'un atelier inclusif ?

On a voulu développer un modèle complètement à l'opposé des ateliers vélo plus traditionnels, comme ceux dans lesquels on a travaillé auparavant, où les gérants pensent plus à faire de l'argent en vendant des articles chers et donc inaccessibles au grand public.

À côté de ça, il y a souvent un rapport sexiste et genré dans les ateliers, ce qu'on a pris en compte pour s'en éloigner le plus possible.

Dans la plupart des ateliers vélo, il y a une quasi-omniprésence masculine induisant une forme d'ascendance pédagogique du réparateur par rapport aux femmes cyclistes.

Il y a également très peu de réparatrices. À Bruxelles, on recense seulement une seule femme salariée à un poste de mécanicienne vélo.

C'est pourquoi nous allons proposer des ateliers en mixité choisie, réservés aux femmes qui pourront être aiguillées par des mécaniciennes formées. C'est très inspiré de ce que les Déchainées font, notamment de leur manifeste de manière générale.

Il est aussi question d'inclusion au sens social : l'atelier est destiné à tout le campus étudiant, au personnel de l'ULB, ainsi qu'aux habitant·e·s du quartier.

Enfin, vu que notre projet consiste à proposer un lieu où l'on partage les outils de réparation, mais aussi les ressources d'une culture cycliste, c'est un atelier participatif au sens où tu vas participer à ta propre réparation, il y'a quelqu'un qui t'accompagne. Par exemple : tu

viens avec ton vélo pour un problème de freins, on diagnostique le souci, on te dit de quels outils tu as besoin, on te guide un peu, mais après c'est à toi de jouer.

L'inclusion par la participation est pour nous assez importante.

Comment s'organiseront vos activités principales ?

On est ouvert·e·s l'après-midi du lundi au jeudi et le vendredi de 9h à 13h. L'essentiel de nos activités consiste à organiser des ateliers de réparations participatives où les gens amènent leur vélo pour qu'on les accompagne dans leur réparation. Ces horaires sont partagés avec l'association partenaire des Ateliers de la Rue Voot, qui dispose déjà d'un point en face de la VUB, sur le boulevard du Triomphe.

Il y aura différents tarifs. Les petites réparations rapides seront fixées à un tarif de solidarité de 5 euros. Selon les autres types de réparation, les prix varieront de 10 euros pour les étudiant·e·s, 15 euros pour le personnel de l'ULB, 20 euros pour les habitant·e·s du quartier.

Il y aura une base de matériel à disposition sur place, notamment les consommables les plus classiques (chambres à air, câbles de freins, patins de freins, etc.). Nous aiderons évidemment à trouver la pièce la plus adaptée à ton vélo s'il faut un remplacement. Il sera également possible pour nos membres d'acheter une pièce de leur côté puis de venir chez nous pour savoir comment l'installer.

Enfin, il sera possible d'acheter ou de louer (notamment pour les Erasmus) des vélos de seconde main remis en état. Ils seront proposés à prix justes.

À côté de ça, d'autres activités seront organisées :

- Des conseils de tout type, quel vélo convient à ta pratique, quelles pièces utiliser, quelles marques éviter, etc.;

- Des expositions culturelles et historiques dans notre hall d'entrée;

- Des formations mécaniques, soit en vue de devenir bénévole chez nous, soit des workshops thématiques (comment traiter correctement une crevaillon, comment

fonctionne le freinage d'un vélo, comment préparer un voyage à vélo, etc.);

- Des projections et conférences en lien avec les thématiques liées à la mobilité douce, aux aménagements urbains, au cyclisme de manière générale;

- Des activités sociales, telles que des sorties groupées, des rides, des Repairs Cafés;

- Des distributions de lampes à certains moments de l'année (quelques jours avant le changement d'heure).

Que dire à quelqu'un.e qui souhaiterait vous rejoindre ?

Pour rejoindre l'ASBL, tu as la possibilité de te faire membre adhérent, tu paies une cotisation de 10 euros qui t'octroie des avantages, notamment d'avoir des tarifs préférentiels, tu pourras après venir réparer ton vélo en totale liberté et un certain nombre de fois pour un certain montant. Il y a les membres effectif·ve·s qui prennent un projet (ou une partie de projet pour l'atelier) spécifique en charge.

Comme on est une ASBL, il y a également la possibilité de s'engager plus sérieusement en devenant membre du conseil d'administration lors d'une Assemblée Générale.

En résumé, n'hésitez pas à passer à l'atelier sur place pour qu'on parle de vive voix, qu'on puisse voir les vélos et vous montrer notre atelier. Vous pouvez aussi nous suivre sur les réseaux, ou nous envoyer toute question par mail !

Instagram :

@ateliersrouelibre

Facebook :

@ateliersrouelibre

Adresse mail :

ateliers@rouelibre.be

Propos de Nicolas Cels et Nicolas Badora recueillis par Orissa Allard

AS BEAN

De la science, des légumes et des jeux de mots douteux.

As Bean est une ASBL de jeunes motivé-e-s, sensibles aux enjeux actuels et convaincu-e-s que notre alimentation est un vecteur de transition idéal pour les étudiant-e-s. Notre alimentation, et donc plus largement les systèmes alimentaires, ont cette particularité de lier toutes les crises. En achetant quelque chose à manger, on soutient un certain type de système alimentaire, avec tout ce qui se cache derrière : son impact sur la biodiversité, le climat, l'économie, la santé et bien d'autres secteurs.

En tant qu'étudiant-e-s à l'ULB, on a constaté que les systèmes alimentaires industriels étaient largement prédominants autour de nous. A l'inverse, l'alimentation durable semblait inaccessible, tant au niveau de l'offre qu'au niveau de sa compréhension. C'est là qu'As Bean débarque. L'idée du projet émerge d'ancien-ne-s étudiant-e-s bio-ingénieur-e-s de l'ULB et de cuisinier-ère-s inquiet-e-s pour notre avenir.

Nos deux missions principales :

1. Rendre l'alimentation durable accessible en valorisant nos légumes de saison et les protéines végétales, tout en soutenant une production juste et écologique.
2. Vulgariser la crise systémique et son lien avec l'alimentation, organiser des événements et apporter des outils concrets pour entrer en transition dans son quotidien.

A la rentrée académique 2021, on ré-ouvre La Turbean, notre Cantine Durable et Engagée sur le campus du Solbosch. On espère également pouvoir y organiser de nombreux ateliers et événements éducatifs et culturels. En parallèle, on continue de travailler sur des outils de vulgarisation scientifique tels que notre troisième BD qui vient de sortir, une réflexion sur l'engagement citoyen disponible sur nos réseaux (elle déchire).

CHANGE FOOD SYSTEMS



LA TURBEAN

une cantine durable et engagée sur le compus du Solbosch

Créée par l'asbl As Bean, composée d'ancien-ne-s étudiant-e-s bio-ingénieur-e-s de l'ULB et de cuisiniers, La Turbean est un espace polyvalent dédié à l'alimentation durable. Ici, chaque ingrédient soutient une production écologique et un prix juste.

En plus d'être un endroit méga-coolos-chill-relax, La Turbean est un espace expérimental où vous pouvez retrouver:

D'un côté, nos plats du jour :

- Un plat du jour unique, différent chaque midi
- Une assiette écologique
- Gourmande, saine, complète et équilibrée
- Improvisée par les cuistots Rodney et Nico
- Avec les produits de saison
- Fournis par des producteur-riche-s locaux
- Produits en agriculture écologique
- Au prix de 4,60€ pour les étudiant-e-s
(personnel ULB: 4,85€ ; externe: 6,50€)
- À partir de 12:00 jusqu'à rupture de stock

Nos plats du jour valorisent les légumes de saison, les protéines végétales et des saveur locales parfois trop peu connues tout en soutenant une agriculture juste et écologique.

De l'autre côté, une salle conviviale et polyvalente où :

- Se chiller cool-relax de 9h à 17h
- Profiter de la terrasse
- Boire un café, un thé ou une de nos boissons maison
- Découvrir de nouvelles bières bio et/ou bruxelloises
- Craquer un cookie maison ou une autre spécialité de Betty
- S'informer sur les enjeux liés à l'alimentation durable
- Profiter de notre bibliothèque et de notre sélection de livres
- Retrouver nos projets de vulgarisation scientifique
- Se procurer des outils pratiques de transition alimentaire
- Assister à des projections et à des conférences
- Participer à des ateliers et à des débats
- Organiser des événements

La Turbean aspire à être un lieu convivial et agréable pour les étudiant.e.s (viens checker l'ambi) tout en constituant un véritable point de repère leur permettant de s'informer de façon critique et adaptée à leur réalité sur les enjeux liés à l'alimentation durable.

CHANGE FOOD SYSTEMS

#PEAS

Grâce au soutien de l'ULB et de la région de Bruxelles-Capitale. (Merci beaucoup)

Les violences sexuelles : aussi à l'ULB

Depuis quelques mois, de nombreux témoignages ont mis en lumière les violences et agressions sexuelles qui ont eu lieu à l'ULB et/ou entre étudiant-es de l'ULB, en particulier dans le milieu folklorique. Il nous semble important de partager des ressources d'une part pour les personnes victimes, d'autre part pour les personnes qui souhaiteraient se sensibiliser à la culture du viol et au consentement.

Liens et contacts utiles pour les victimes

SOS Viol (soutien psychologique gratuit aux victimes):

SOS Viol propose une aide psychologique, sociale et juridique pour les victimes d'agression sexuelle et les personnes de leur entourage. Une ligne téléphonique anonyme et gratuite est également mise en place pour accompagner et soutenir les victimes.

<https://www.sosviol.be> et 0800 98 100

CPVS (centre de prise en charge des violences sexuelles):

le CPVS propose une prise en charge médicale, médico-légale et psychologique pour les violences sexuelles récentes et est accessible 24h/24, 7j/7.

<https://www.stpierre-bru.be/fr/services-medicaux/gynecologie-obstetrique/320-rue-haute-1/centre-de-prise-en-charge-des-violences-sexuelles-1>

Cash-e (centre d'accompagnement et de soutien dans les risques de harcèlement envers les étudiant-e-s):

Cash-e vient en aide et accompagne les étudiant-e-s victimes de harcèlement moral et sexuel, d'intimidation ou de pressions psychologiques de la part d'autres étudiant-e-s et de membres du personnel de l'ULB. La cellule permet également de faire des signalements anonymes via sa page internet.

<https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-et-soutien-dans-les-risques-de-harcelement-cash-e>

Balance Ton Folklore

La page Instagram de @balance.ton.folklore continue de recueillir des témoignages de violences sexuelles à l'ULB et de les partager, anonymement ou non, dans le but de libérer la parole des victimes, offrir un espace d'écoute bienveillant et sensibiliser la communauté universitaire à l'ampleur de ces violences.

<https://www.instagram.com/balance.ton.folklore/>

Pour les personnes qui souhaitent se sensibiliser sur le consentement et à la culture du viol:

Amnesty International

Amnesty International propose un dossier très documenté sur les violences sexuelles, le consentement, la culture du viol. Il est consultable sur leur site internet : <https://www.amnesty.be/Violences-sexuelles>

BAF(F)E

La base de données féministe BAF(F)E recense de nombreux articles sur des sujets divers liés au féminisme, notamment sur les violences sexuelles. Le site peut être consulté via <https://bafefr/>

Plan Sacha

Le Plan Sacha est un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, spécialement conçu pour les milieux festifs. Le site propose une bibliothèque de ressources disponible sur <https://www.plansacha.be/allier-plus-loin/bibliotheque-de-ressources/>

Bibliothèque du Librex

La bibliothèque du Librex (cf. 3ème de couverture) propose des ouvrages et de la documentation pour se renseigner et se sensibiliser sur le sujet

L'ACE

L'Association des Cercles Etudiants (ACE) va proposer des formations sur le consentement à destination de la communauté folklorique.

RUBRIQUE CULTURE :

AUTOMNE 2021

À LULB

Carte ULB Culture

Pour 12,50€ (tarif étudiant ou membre du personnel), la carte ULB culture permet de bénéficier pendant un an de réductions pour de nombreux musées, théâtres, cinémas, concerts, etc à Bruxelles.

Pour + d'infos : <https://www.ulb.be/fr/culture/carte-ulb-culture>

PointCulture ULB

Situé sur l'avenue Paul Héger, le PointCulture est à la fois une médiathèque, un endroit où prendre un café ou un thé, et un lieu d'exposition, de débats, de concerts et de projections.

Pour + d'infos : <https://www.pointculture.be/ulb/>

Cinéphage-tous les jeudis à 18h30

Le Cinéphage est depuis 2008 le ciné-club de l'ULB. Chaque semaine durant toute l'année académique sont organisées des projections de longs-métrages, accessibles à tou-te-s gratuitement. La programmation est très variée, tant en terme de langue que de genre et de sujets abordés.

Pour + d'infos : <https://cinephage.ulb.be> et <https://www.facebook.com/cinephageulb/>

Visite guidée décoloniale audio du campus du Solbosch

Le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations et ULB-Coopération ont collaboré pour créer un parcours d'1h30 sur le campus du Solbosch. Le podcast, disponible gratuitement sur toutes les plateformes d'écoute, met en lien les lieux emblématiques de l'ULB avec l'histoire coloniale belge, dans le but d'informer et sensibiliser aux rapports de domination opérant dans notre société.

Pour + d'infos : <https://www.ulb-cooperation.org/fr/projets/visite-guidee-decoloniale-audio-du-campus-du-solbosch-a-lulb/>

FIDAE, le Festival Inclusif Des Arts Engagés de l'ULB du 28 au 30 septembre 2021

FIDAE est un festival étudiant, qui a pour ambition de réunir art, culture et engagement. Plusieurs thèmes seront abordés, tels que l'écologie, les migrations, les questions de genre, les discriminations, etc, à travers des performances, des discussions et un village associatif regroupant associations bruxelloises et cercles culturels et associatifs de l'ULB.

Pour + d'infos : <https://www.facebook.com/FIDAE.ULB> et <https://www.instagram.com/fidae.ulb/>

Bibliothèque du Librex

Depuis plusieurs mois, le Cercle du Libre Examen a travaillé sur la création d'une bibliothèque, qui sera accessible à tou-te-s ses membres. L'inauguration aura lieu le lundi 20 septembre, au local du cercle, dans le bâtiment F. Il sera possible de consulter et d'emprunter des livres lors de nos permanences (tous les jours de la semaine, de 12h à 14h), ainsi que de participer à des arpentages (méthode de découverte à plusieurs d'un ouvrage).

Pour + d'infos : <https://www.facebook.com/LibrexULB> et https://www.instagram.com/librex_ulb/

ARCHITECTURE ET URBANISME

Les Journées du Matrimoine ▯ du 24 au 26 septembre 2021

A l'initiative de la plateforme L'architecture qui dégenre et de l'ASBL L'Ilot – Sortir du sans-abrisme, les Journées du Matrimoine sont l'occasion de (re)découvrir l'héritage qu'ont laissé et laissent les femmes* à Bruxelles, dans les domaines de l'architecture, la sculpture, l'urbanisme et le social. Pour la 3ème édition sont prévus des visites guidées, des projections, des écoutes de podcasts, etc.

Pour + d'infos : <https://www.matrimonydays.be/fr/>

CINÉMA

Cinematek

Depuis 1938, la Cinémathèque royale de Belgique projette des films dans leur forme cinématographique originelle, en VO sous-titrée. Le programme est très varié, composé de films contemporains comme anciens. L'abonnement étudiant coûte 5€, est valable toute l'année académique et donne accès aux séances pour 2,5€ !

Pour + d'infos : <https://cinematek.be/fr/>

Kinograph

Le Kinograph est un cinéma coopératif situé à proximité de l'ULB, plus précisément aux anciennes casernes d'Ixelles. Le Kinograph se veut un endroit de découverte et de partage, autour des films du moment.

Pour + d'infos : <https://kinograph.brussels>

Pink Screens - du 11 au 20 novembre 2021

Durant 10 jours, le Cinéma Nova (à proximité de la Gare Centrale et de De Brouckère) accueille Pink Screens, le festival de film queer bruxellois de l'ASBL Genres d'à côté. Au programme de cette édition, des courts et long-métrages, de fiction ou documentaires, belges comme étrangers, qui mettent en avant le vécu et les histoires des personnes LGBTQI+, mais également des expositions, des rencontres, une soirée de clôture, etc.

Pour + d'infos : <https://gdac.org/fr>

MUSÉES

Museum Night Fever - samedi 23 octobre 2021

Pour la 14ème édition de la nuit des musées bruxellois, une trentaine de musées ouvrent leurs portes de 19h à 1h du matin. Les collections sont accompagnées de performances, workshops, concerts, DJ's, etc. Stay tuned pour le programme !

Pour + d'infos : <https://www.museumnightfever.be>

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tou-te-s les auteurs et autrices pour les articles de qualité

Et, plus particulièrement,

Lucas VanHufflen & Adriano La Gioia pour la mise en page,

Rosalie Dantine pour la couverture,

Ninon Ramlot & Hélène Pétré pour la relecture,

Elise Baucher pour ses incroyables illustrations,

Et Oswald, bien sûr.

Elisa Veys, Rédactrice en cheffe

*Cette édition du Bulletin du Cercle du Libre Examen
a été imprimée par **The Print Agency***

THE PRINT

A G E N C Y

Rue de l'Eté 108, 1050 Bruxelles
lundi-vendredi – 7h30-18h00
+32 2899 22 20 – print@theprintagency.be

EDITEUR-RICE-S RESPONSABLES :
Adriano La Gioia & Ninon Ramlot

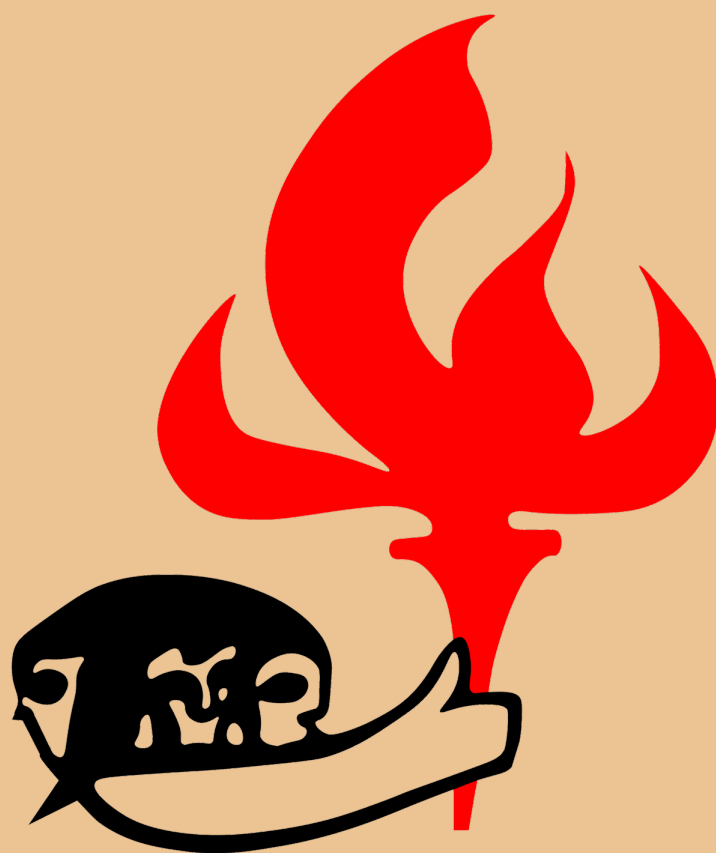
13 SEPTEMBRE 2021

Bibres

**soirée de rentrée du
CERCLE DU LIBRE EXAMEN**



plus d'infos à venir ...



13 SEPTEMBRE 2021